

Rapport d'activité 2025

De la rue au logement, construisons ensemble



SIAO

service intégré d'accueil

et d'orientation

samusocialParis

Sommaire

03	Avant-propos
04	Éditos
06	Le SIAO Paris
12	Les chiffres clés
14	Les faits marquants
17	Le pôle veille sociale
43	Le pôle habitat
79	Le pôle métiers et ressources
87	L'observation sociale
91	Préconisations
95	Perspectives
98	Glossaire

Avant-propos

« Clé de voûte du Service public de la rue au logement, le SIAO est au cœur des politiques publiques de lutte contre le sans-domicilisme, et de leur déclinaison locale. »

Vanessa Benoit,

Directrice générale du Samusocial de Paris

« Clé de voûte du Service public de la rue au logement, » le SIAO est au cœur des politiques publiques de lutte contre le sans-domicilisme, et de leur déclinaison locale.

Il lui revient de porter une politique nationale au service des plus démunis, une politique structurée par l'accueil inconditionnel, par le principe de la continuité de la prise en charge, et par l'ambition du Logement d'Abord, c'est-à-dire tout ce qui permet aux personnes précaires de retrouver toute leur place dans la société.

Il doit aussi s'inscrire dans les enjeux propres du territoire, car la réponse aux défis communs n'est pas la même sur tout le territoire national. C'est particulièrement vrai de Paris, territoire atypique, soumis à une tension extrême, où le sans-domicilisme forme un système à l'échelle régionale.

Le rapport d'activité que vous tenez entre les mains est une opportunité pour le SIAO 75 de rendre compte de son action. Son action quotidienne est menée, dans le cadre défini par l'État, de concert avec le tissu associatif, la collectivité parisienne, et les grands services publics. Elle l'amène à renouveler ses outils et ses pratiques, par exemple pour assurer des parcours adaptés aux femmes enceintes, ou pour repérer et prendre en charge les personnes ayant subi des violences. Elle impose

une réactivité sans faille en cas d'événement dégradant les conditions de vie des personnes sans domicile, comme les aléas climatiques que sont le froid et la canicule.

Mais il est surtout une manière d'informer tous les acteurs parisiens, et tous ceux qui s'intéressent au sujet, pour alimenter la réflexion et la capacité d'action collective, et propre à chacun. Car le SIAO 75 ne trouvera aucune solution en chambre. Il ne vaincra pas seul le fléau du sans-domicilisme. Les personnes dont nous parlons ne sont pas « les publics du SIAO » : ils sont les citoyens de la Ville, les usagers des services publics, les voisins des autres Parisiens, les parties prenantes des associations. Ce n'est que par l'action conjointe de tous que nous pourrons faire reculer l'exclusion.

Cette action conjointe commence lorsqu'on se pose ensemble les bonnes questions : Qu'est-ce qui maintient les personnes trop longtemps en hébergement ? Pourquoi l'accès au logement est-il si difficile ? Ce rapport d'activité du SIAO 75 nous invite à cette réflexion, et surtout à l'élaboration ensemble de réponses et d'outils pour agir.

« Prendre soin de l'autre, c'est d'abord apprendre à le voir. »

Paul Ricoeur, philosophe

Sabrina Boulefrad,

Directrice du SIAO Paris

C'est peut-être autour de cette idée simple, et pourtant exigeante, que se résume le travail accompli par le SIAO de Paris en 2025. Une année marquée par la volonté de mieux voir, de mieux comprendre, et d'agir en conséquence dans un contexte qui ne laisse guère de place à l'improvisation, tant les besoins sont nombreux et les marges de manœuvre contraintes.

L'un des faits saillants de cette année est le déploiement en interne des évaluations des ménages non accompagnés. Cette démarche structurante nous a permis de renforcer notre connaissance directe des situations, de mieux qualifier les besoins réels des personnes et d'affiner la pertinence de nos orientations. Elle témoigne de notre engagement à ne pas nous contenter de gérer des flux, mais à considérer chaque situation dans sa singularité, en mobilisant une expertise qui se construit et s'affine au fil du temps. Dans le même esprit, nous avons approfondi l'analyse des présences longues en hébergement. Ces situations méritent une attention particulière : elles révèlent souvent des personnes dont le parcours s'est progressivement complexifié, pour lesquelles l'hébergement est devenu un cadre de vie faute de solutions adaptées en aval. Cette analyse fine nous engage à mieux identifier les blocages, à renforcer le suivi des parcours dans la durée et à travailler plus étroitement avec nos partenaires pour construire des perspectives réellement durables, là où l'attente seule ne suffit plus.

« En regardant vers 2026, notre ambition est de renforcer la coordination entre les politiques publiques qui concourent à la réponse à la grande exclusion. »

La saturation du dispositif reste une réalité tenace, avec laquelle nous composons au quotidien.

Plus de **11 000 demandes** en liste d'attente, plus de **1 500 nouvelles situations** transmises chaque mois : le SIAO occupe une position de plaque tournante entre les acteurs du territoire, les personnes en situation de grande exclusion et les structures d'hébergement. Cette centralité est une responsabilité que nous assumons pleinement, en nous appuyant sur la qualité du travail en réseau et sur la force des partenariats construits dans la durée avec l'ensemble des acteurs du territoire parisien.

La territorialisation de notre action a progressé cette année, avec le souci constant d'ancrer notre intervention dans les dynamiques locales et de renforcer l'accompagnement social et le suivi des parcours. Parce que derrière chaque demande, il y a une personne, une histoire, un projet de vie qui mérite d'être entendu, respecté et soutenu dans la durée.

En regardant vers 2026, notre ambition est de renforcer la coordination entre les politiques publiques qui concourent à la réponse à la grande exclusion. L'évolution des problématiques de santé des personnes que nous accompagnons, qui sont de plus en plus complexes, à la croisée du social et du sanitaire, appelle une gouvernance partagée, décloisonnée, véritablement à la hauteur des réalités que nous observons chaque jour sur le terrain. C'est à cette condition que nous pourrions, ensemble, offrir des réponses à la mesure des besoins.

Je tiens à remercier chaleureusement l'État, et en particulier la DRIHL, pour son soutien constant et la qualité du dialogue que nous entretenons ensemble. Ce partenariat est une condition essentielle à la cohérence et à l'efficacité de notre action collective. Mes remerciements les plus sincères vont également à l'ensemble des équipes du SIAO, dont l'engagement sans faille face à des situations humaines souvent très lourdes force chaque jour mon admiration, ainsi qu'à tous nos partenaires pour la confiance qu'ils nous accordent et la richesse du travail mené ensemble.

« En 2025, le SIAO a été au cœur des crises climatiques de l'été et de l'hiver, avec l'objectif de protéger les plus précaires de conditions météorologiques extrêmes. »

Marthe Pommié,

Directrice de la DRIHL 75

La capitale parisienne concentre de multiples formes de précarité et de fragilités pour les personnes qui y vivent. L'attractivité de la métropole, les tensions sur le parc du logement social, la forte concentration des emplois, les flux migratoires posent aux services publics des défis quotidiens dans l'appui et à l'accompagnement aux publics les plus vulnérables.

L'État œuvre chaque jour pour répondre au mieux à ces défis. À Paris, chaque soir, environ 44 600 personnes sont hébergées au sein de dispositifs financés par l'État, ce qui représente une dépense publique de plus de 515 millions d'euros en 2025.

Depuis plusieurs années, le parc d'hébergement parisien poursuit sa transformation qualitative après avoir connu une forte croissance. Ainsi, l'État travaille à réduire le volume de sites intercalaires pour une meilleure prise en charge des personnes et lance plusieurs projets par an de rénovation d'ampleur de centres d'hébergement. Il poursuit également son effort de transformation qualitative du parc, essentielle au bon accompagnement des personnes, aux opérateurs qui sont en charge de cet accompagnement et au bon développement de la politique publique. Ainsi, en 2025, 150 places d'hôtel ont été transformées en places d'hébergement d'urgence et 853 places d'hébergement d'urgence ont été transformées en places de CHRS.

Ces évolutions mobilisent très fortement les équipes du SIAO 75 qui travaillent chaque jour à la régulation et l'adaptation de ce parc afin d'éviter des remises à la rue et garantir ainsi le principe de continuité de la prise en charge des publics accueillis. Je tiens ici à les remercier pour leur engagement total dans la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion. Les défis du territoire parisien sont aussi les défis du SIAO, qui assure chaque jour ses missions sans faillir malgré les difficultés de recrutement propres à la région parisienne, l'ampleur des horaires de travail pour le 115, le nombre élevé de demandes d'hébergement et de logement, ou encore l'emprise territoriale étendue des places d'hébergement à l'hôtel. De par son expertise et l'implication pleine et entière de son personnel, le SIAO est un des principaux acteurs et un partenaire majeur pour répondre aux besoins des personnes à la rue. Appuyé par l'ensemble des acteurs du tissu associatif, il est le pivot indispensable du parcours d'insertion des plus démunis.

En 2025, le SIAO a été au cœur des crises climatiques de l'été et de l'hiver, avec l'objectif de protéger les plus précaires de conditions météorologiques extrêmes. S'adapter à la vague de chaleur comme au grand froid de 2025, deux crises inédites de par leur ampleur et leur durée, a nécessité une adaptation de l'organisation, un investissement sans faille des équipes et un pilotage resserré de la part du SIAO. Ainsi, à Paris, **2 014 places** d'hébergement ont été progressivement mobilisées par l'État durant le grand froid, dans **27 sites**, entre le 24 décembre et le 10 janvier. En comparaison, lors du dernier plan grand froid en janvier 2024, 375 places avaient été ouvertes par l'État. Grâce à cette mobilisation sans précédent, aucune demande non pourvue n'a été recensée au 115 à Paris au plus fort de cet épisode. Ces crises qui mettent en tension le système ont avant tout révélé sa solidité ainsi que sa capacité à faire en grand, capacité qui a d'abord été celle des équipes du SIAO. Pendant ces crises, la réactivité et la capacité d'adaptation du SIAO ont été exemplaires, que ce soit pour orienter les personnes sur les sites dédiés ou pour mobiliser et coordonner les acteurs de la veille sociale. Les retours d'expérience organisés ont permis de consolider nos process communs afin d'être mieux préparés ensemble pour les crises à venir.

Au-delà de la gestion de crise, le SIAO de Paris a poursuivi avec constance les travaux de fond pour faire avancer la politique publique : la mise en place des évaluations flash pour toutes les personnes accompagnées, afin de garantir un meilleur accès aux droits, une meilleure orientation et une meilleure connaissance des publics ou la préparation des conventions tripartites entre l'État, le SIAO et les opérateurs de l'hébergement, qui sont plus de 70 à Paris. Le SIAO conduit également avec la DRIHL une expérimentation sur les durées longues à l'hôtel et en hébergement. Ce sont autant de projets qui se poursuivent en 2026 pour faire toujours mieux au service des personnes, dans la logique du logement d'abord.

Dans un contexte où la demande de mise à l'abri exprimée demeure élevée, je sais pouvoir compter sur la détermination et l'inventivité des équipes du SIAO, en collaboration étroite avec la DRIHL, pour continuer à prendre en charge au mieux les personnes fragiles à Paris.

Le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) centralise et régule l'offre et la demande d'hébergements-logements.

Il a pour mission d'orienter les personnes dans des structures adaptées à leurs besoins et d'assurer le suivi des personnes hébergées.

Il est composé d'un pôle veille sociale, qui inclut la plateforme d'écoute 115, d'un pôle habitat et d'un pôle métiers et ressources.

Le SIAO Paris



6 principes fondamentaux

Ces principes fondamentaux sont au cœur de l'action du SIAO Paris, afin de proposer un accompagnement personnalisé et de favoriser la sortie de rue :

- L'inconditionnalité de l'accès au dispositif
- La continuité de la prise en charge des personnes
- L'équité face au service rendu
- L'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes
- L'esprit de service
- La volonté de rendre les usager-es acteur-rices de leur parcours

8 missions légales

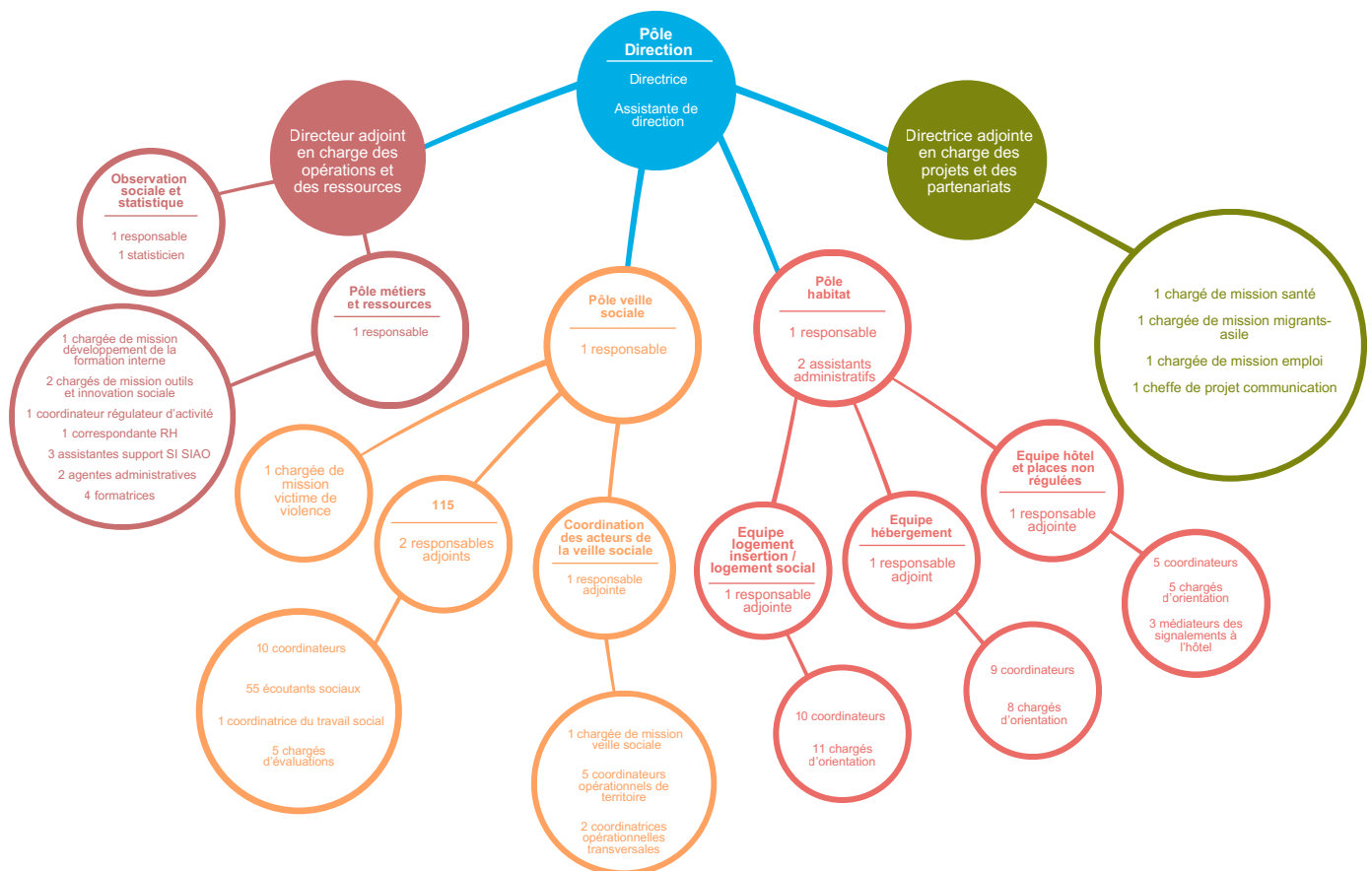
Ses missions sont définies par le Code de l'action sociale et des familles :

- Le recensement et la régulation des places d'hébergement, de stabilisation ou d'insertion, ainsi que de logements adaptés
- La réalisation d'une évaluation sociale, médicale ou psychique
- L'orientation des personnes après une évaluation sociale et en fonction de leur situation de détresse
- La gestion du 115
- La coordination des acteurs de la veille sociale
- Le suivi du parcours des personnes jusqu'à la stabilisation de leur situation
- La fluidification de l'accès au logement des personnes, si besoin avec un accompagnement social
- La participation à l'observation sociale



3 pôles interconnectés au service des usager-es et des partenaires

Afin de décliner le Plan Logement d'Abord 2 et le cadre régional unifié des SIAO, le SIAO Paris a bénéficié de nouveaux moyens humains, qui ont été intégrés tout au long de l'année 2025 et ont fait évoluer l'organigramme.



Le pôle veille sociale

Le pôle veille sociale regroupe le 115 et la Coordination des Acteurs de la Veille Sociale (CAVS). Il porte ainsi des missions essentielles de la veille sociale parisienne :

- L'accueil et l'évaluation téléphonique,
- L'aller-vers,
- La coordination des acteurs de terrain,
- Et l'observation des situations de rue.

Le 115 est un numéro national dédié aux personnes à la rue et dont la gestion est départementalisée.

Il réceptionne les appels émis depuis Paris, fonctionne 24h/24, 7 jours/7 et mobilise si besoin un service de traduction simultané. Les écoutantes et écoutants sociaux évaluent les besoins des personnes, les informent des services à leur disposition (accès aux soins de première nécessité, accès aux droits, notamment celui d'être suivi par une travailleuse ou un travailleur social), et les orientent vers des solutions d'hébergement en fonction des places disponibles. Le 115 recueille également les signalements de particuliers et peut déclencher une intervention en rue par des maraudes. Il garantit l'accès à une évaluation sociale, en lien avec les acteurs de la veille sociale et les services sociaux de droit commun, ou, à titre subsidiaire, en la réalisant lui-même.

La coordination des acteurs de la veille sociale coordonne le réseau des acteurs intervenant auprès des personnes à la rue sur l'ensemble du territoire parisien, avec 2 missions :

- **Une mission opérationnelle** : elle centralise et traite les signalements institutionnels et associatifs, propose un appui technique aux équipes de terrain. Elle veille au suivi des parcours des personnes signalées à la rue.
- **Une mission d'animation territoriale** : elle développe les liens entre les institutions et les dispositifs de veille sociale, mène des actions de médiation, de sensibilisation et de formation auprès des riverain-es et des bénévoles.

Le pôle habitat

Il recueille les demandes transmises par les travailleuses et travailleurs sociaux sur la plateforme SI SIAO. Ces demandes intègrent une évaluation sociale et des préconisations, et doivent être mises à jour régulièrement. Elles sont analysées dès réception et mises sur liste d'attente lorsqu'elles sont complètes. Des échanges constants avec les services sociaux permettent d'identifier les demandes prioritaires.

Il oriente les personnes en attente vers les places d'hébergement et de logement d'insertion disponibles : structure d'hébergement, hôtel, intermédiation locative ou en foyer logement. Ces places sont pour partie à Paris mais aussi ailleurs en Île-de-France. Engagé dans le suivi des parcours, il assure aussi un soutien à l'accès au logement social des personnes qui sont dans ce parc d'hébergement ou de logement temporaire, grâce à des liens avec les bailleurs sociaux et les réservataires.

Il accompagne les travailleuses et travailleurs sociaux dans leurs missions. Chacun des services sociaux parisiens (qu'il soit généraliste ou spécialisé) dispose au sein du pôle habitat d'une coordinatrice ou coordinateur référent, qui peut apporter son soutien pour l'élaboration des demandes et l'identification des situations prioritaires, ou encore échanger sur des situations complexes.

Le pôle métiers et ressources

En support aux équipes du SIAO et aux partenaires, il assure :

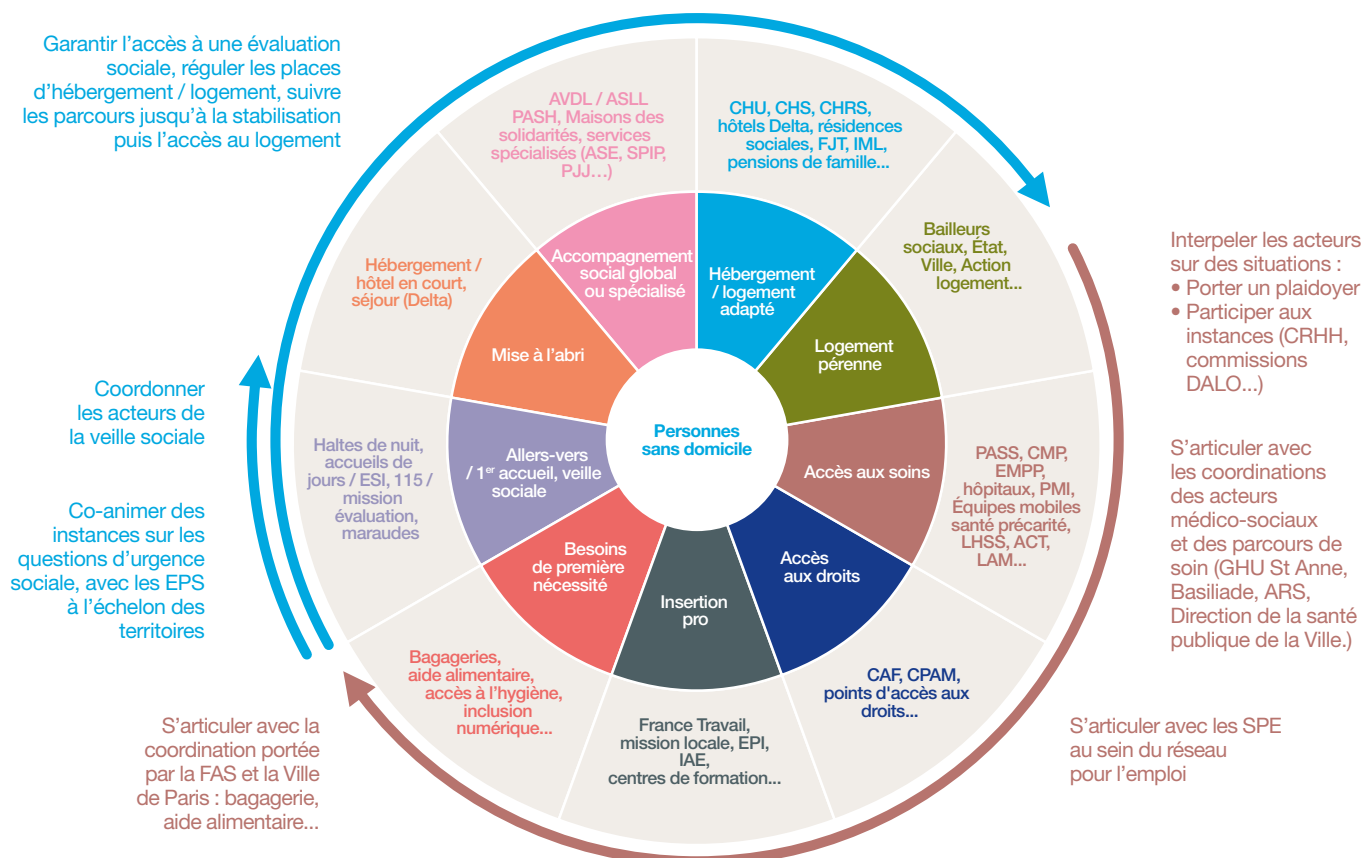
- La formation,
- La planification du 115,
- La gestion des ressources humaines,
- Le déploiement des outils métiers.

Le SIAO Paris utilise le SI SIAO, un outil unique et national, qui centralise les demandes de mise à l'abri, d'hébergement et de logement adapté, et qui développe l'insertion des usager-es.

Le pôle assiste les professionnel·les dans l'utilisation de l'outil. Le SIAO Paris forme ses équipes et ses partenaires aux différents dispositifs et outils, pour être en permanence en phase avec les évolutions de la politique publique et répondre aux besoins du secteur.

Un service intégré au cœur d'un réseau coordonné d'acteurs et au service des personnes sans domicile

Coordonner les parcours de la rue au logement



Le SIAO Paris évolue sur un territoire riche et complexe, avec de nombreux acteurs et dispositifs au service des plus précaires. L'enjeu : assurer ses missions de coordinateur des parcours et des acteurs, en recherchant les synergies et complémentarités.

Cela sous le pilotage de :

- L'État
- La Ville de Paris, concernant les missions de l'équipe de la Coordination des acteurs de la Veille sociale

Avec un lien fort avec l'ARS, pilote des dispositifs favorisant l'accès aux soins et à la santé.

Le SIAO Paris, dans le cadre de sa mission d'observation sociale et de remontée des besoins, s'est donné pour objectif de rendre visible la complexité du sans-abrisme à Paris. L'exclusion par le logement peut prendre plusieurs formes, que décrit la grille ETHOS développée par la FEANTSA et à laquelle le SIAO fait le choix de se référer.

Grille ETHOS allégée

- 1 Personnes vivant dans la rue
- 2 Personnes en hébergement d'urgence
- 3 Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile
- 4 Personnes sortant d'institutions
- 5 Personnes en logement non conventionnel par manque de logement
- 6 Personnes sans domicile vivant temporairement avec la famille ou des amis

Source : 8^e regard sur le Mal Logement en Europe, rapport FAP-FEANTSA

Parcours

Monsieur P. 79 ans



« Ce n'est qu'à l'âge de 80 ans que Monsieur accède enfin à un hébergement digne. »

Monsieur P. est sans domicile depuis plus de 30 ans. À la rue, il est régulièrement rencontré par des maraudeurs dont les bénévoles des paroisses Saint-Pierre-du-Gros-Caillo et Saint-François-Xavier (SFX) et la Maraude d'Intervention Sociale (MIS) du secteur, Aurore Ouest. Les travailleurs sociaux tentent d'accompagner Monsieur dans l'accès à ses droits et à l'hébergement mais, malgré les visites fréquentes, les tentatives n'aboutissent pas. Interface engage aussi un projet de logement adapté sans concrétisation. Monsieur a du mal à faire confiance et à demander de l'aide, son vécu l'a forcé à adopter des mécanismes de protection et en face l'offre d'hébergement échoue à répondre à ses besoins. Les équipes notent le besoin d'un cadre individuel et sans contraintes, en accord avec son mode de vie solitaire. Même en hiver, Monsieur renonce à une place Hiver Solidaire qui exige d'être à l'aise dans un collectif.

En 2023, Monsieur est expulsé du garage dans lequel il s'abritait. Il est contraint de s'installer dans la rue. Une bénévole de la paroisse SFX négocie avec le propriétaire d'un immeuble le prêt d'une cave pour ses affaires. Avec les températures glaciales, Monsieur s'y réfugie aussi pour dormir. La paroissienne lui apporte régulièrement à manger et maintient le lien.

Fin 2025, pourtant valide et mobile, son état se dégrade brutalement du fait de problèmes de santé latents. Monsieur n'arrive plus à se lever, il ne sort plus et ne mange plus et l'espace où il vit est sombre et très insalubre, suscitant l'inquiétude des bénévoles. Ils appellent souvent les pompiers sans parvenir à convaincre Monsieur de les suivre. Un matin, il est retrouvé inconscient et est transporté à l'hôpital en urgence.

Cet événement conduira à une prise en charge longue. L'équipe de bénévoles se coordonne avec le SIAO pour obtenir de l'aide : la CAVS identifie l'hôpital où Monsieur a été emmené et oriente l'équipe qui élabore sa demande d'hébergement en inscrivant Monsieur sur le dispositif pour les situations de grande marginalité. C'est la première fois que de telles démarches sont entreprises.

À sa sortie d'hospitalisation, il n'est pas question pour Monsieur de retourner en rue. L'hospitalisation et l'âge avancé sont souvent des facteurs d'acceptation d'une sortie de rue. Mais c'est surtout la présence renforcée de chacun qui l'encourage vers son rétablissement. Grâce aux bénévoles de la paroisse, Monsieur reprend des forces à l'hôtel. Et avec son consentement, les bénévoles assurent aussi le suivi des rendez-vous de soins de suite et l'aident dans la prise de son traitement.

Il formule explicitement une demande d'hébergement. Le suivi social reprend et les démarches administratives avancent vite grâce au soutien de l'équipe médicale des Petites Sœurs des Pauvres qui portent un EHPAD au cœur de Paris. Elles se disent prêtes à l'accueillir en respectant sa temporalité et sans jugement. Les bénévoles gèrent le dossier d'admission et les formalités médicales.

Ce n'est qu'à l'âge de 80 ans que Monsieur accède enfin à un hébergement digne. Son parcours met en lumière la nécessité de renforcer la coordination entre les acteurs et de veiller à une meilleure adaptation des accompagnements au rythme et aux capacités des personnes. Il rappelle également l'importance de modalités d'intervention qui sécurisent les parcours et limitent les risques de rupture ou de mise à l'écart.

Vous retrouverez dans ce rapport d'activité différents parcours d'usager-es accompagné-es par les équipes du SIAO Paris et ses partenaires.

Les chiffres clés

Le parc régulé par le SIAO

46 137

places stables

d'hébergement, d'hôtel et de
logement temporaire régulées
dont **16 047** pour l'hôtel

1 115

places **115**,

dont **850** en hôtel

288

places pour les « grands
marginaux » régulées
par le **SIAO**

Activité de la veille sociale

Le 115

670

appels décrochés/jour

5 067

appels reçus/jour

14 %

taux d'appel décrochés (qualité de service)

218

prises à l'abri/jour 115

833

demandes reçues/jour 115

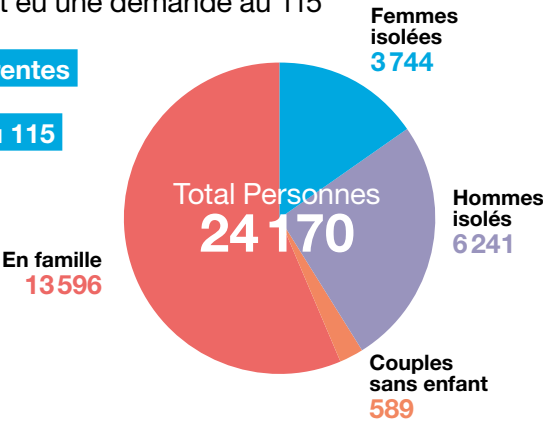
26 %

de demandes pourvues

24 170

personnes ayant eu une demande au 115

Personnes différentes
ayant exprimé
une demande au 115



La Coordination des Acteurs de la Veille Sociale (CAVS)

3 604

signalements de personnes en rue transmis
par les Mairies d'arrondissement ou partenaires
de la veille sociale à la CAVS, pour une intervention
et un suivi de parcours en lien avec les partenaires

150

propositions de sorties de rue
sur le dispositif grands marginaux

152

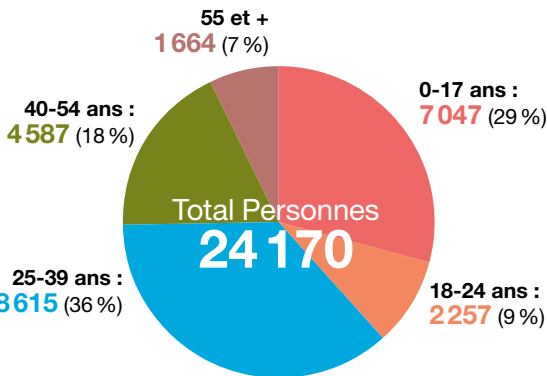
rencontres partenaires

33

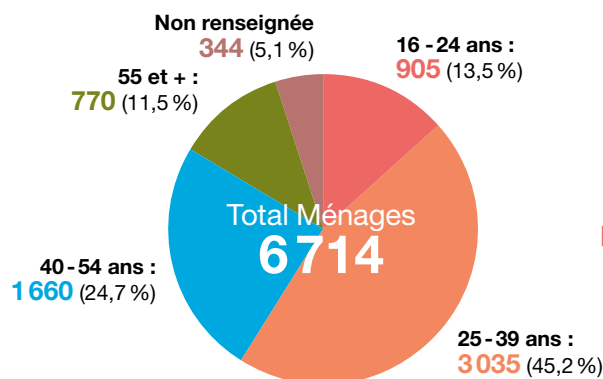
sessions de sensibilisation, information, formation

539

instances de coordinations des acteurs



Ménages, par catégorie d'âges, ayant transmis une demande au SIAO et ayant accédé à l'hébergement (structure ou hôtel), logement d'insertion ou logement social au cours de 2025



12513
personnes

Le Pôle Habitat - Orienter vers un hébergement/logement

4 ans et 245 jours

Durée moyenne de prise en charge des ménages actuellement stabilisés à l'hôtel

3 ans et 54 jours

Durée moyenne d'hébergement des ménages actuellement stabilisés en structure d'hébergement

13 179

ménages (22 513 personnes) (+24 % en 2 ans) ayant une demande SI SIAO en attente fin 2025

6714

ménages (12513 personnes) ayant transmis une demande au SIAO et ayant accédé à l'hébergement (structure ou hôtel), logement d'insertion ou logement social au cours de 2025

3868

ménages (7 317 personnes) inscrits par le SIAO sur la liste des demandeurs de logement social prioritaires SYPLO au 31/12/2025

1 271

ménages (2 531 personnes) s'étant vu attribuer un logement social en cours d'année

Nombre de femmes enceintes / femmes sorties de maternité en demande / orientations auprès du 115 ou du pôle habitat (Moyenne mensuelle 2025)

441

femmes enceintes

356

femmes sortantes de maternité

La formation des partenaires

110

sessions de formations organisées

978

participant-es

Les faits marquants

2025, une année de structuration et d'approfondissement pour le SIAO Paris

Dans un contexte de renouvellement des orientations nationales et régionales, les dynamiques engagées ont été consolidées par de nouveaux cadres d'intervention, tandis que des actions inédites ont permis de mieux connaître et mieux protéger les publics les plus vulnérables.

Des orientations nationales qui confortent les dynamiques engagées

En 2025, deux circulaires ministérielles sont venues amplifier les missions des SIAO, posant de nouvelles exigences pour le secteur. La circulaire du 24 juillet place en priorité l'identification des ménages en présence longue et l'amélioration de leur parcours vers le logement, avec des objectifs ayant vocation à être intégrés dans les Conventions pluriannuelles d'objectifs des structures. Elle entre en résonance avec la campagne « présences longues » et la création d'un poste de chargé de mission emploi au SIAO. La circulaire du 25 novembre formalise quant à elle un cadre départemental harmonisé pour les femmes victimes de violences, plaçant l'État en pilote et le SIAO comme opérateur central, en lien avec la création d'un poste de chargé de mission dédié financé par l'État.

Vers une coordination régionale renforcée

2025 a été une année de travaux collectifs pour les SIAO franciliens, afin de poursuivre la déclinaison du cadre régional unifié. En lien avec Delta, les PASH et la DRIHL, ces chantiers inter-SIAO ont posé les bases d'outils communs : un Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC) dont l'adoption est espérée en 2026, et un protocole régional de régulation des places hôtelières.

Mieux informer les ménages hébergés à l'hôtel

Le projet visant à améliorer l'information des ménages hébergés à l'hôtel, engagé dans le cadre unifié d'intervention des SIAO d'Île-de-France, s'est poursuivi en 2025 dans une logique d'harmonisation des pratiques. Ce travail, conduit en groupe de travail avec les huit SIAO franciliens, a abouti à la conception d'un Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC), qui sera remis à chaque personne majeure hébergée à l'hôtel afin de clarifier le cadre et les conditions de sa prise en charge. Pour faciliter sa diffusion et garantir sa bonne réception, une solution automatisée d'envoi par SMS de documents personnalisés a été développée. Ce dispositif, actuellement en attente de validation par la DRIHL, vise à renforcer, dès qu'il sera mis en place, l'accès à l'information des usagers et la bonne compréhension de leurs conditions de prise en charge.

Une feuille de route trisannuelle pour structurer l'action du SIAO Paris

En 2025, la DRIHL 75 a transmis au SIAO Paris une feuille de route 2025-2027 comportant six axes : pilotage stratégique et partenarial, évaluation et régulation du parc, fluidité des parcours vers le logement, coordination de la veille sociale, renforcement des partenariats, et observation sociale. La première année de mise en œuvre a permis des avancées sur l'ensemble des axes : comités tripartites DRIHL/SIAO/Delta, intégration de 41 nouveaux professionnel·les pour la mise en œuvre du Plan Logement d'Abord 2, déploiement des évaluations flash, développement des partenariats santé, logement et accès aux droits.

Agir sur les durées de séjour et la fluidité des parcours

Réduire les hébergements longs et favoriser les sorties vers le logement

La campagne présences longues, menée avec le soutien fort de la DRIHL, a mobilisé l'ensemble des opérateurs du secteur autour d'un suivi proactif des ménages hébergés depuis plus de cinq et dix ans, couvrant plus de 5 400 ménages sur l'ensemble du parc régulé. Elle a produit les premiers éléments partagés sur l'ampleur des présences longues, les freins à la sortie et les leviers mobilisables, constituant la base d'un plan d'action collectif dont la mise en œuvre se poursuivra en 2026.

Plus de détails : page 45

Renforcer la protection des publics vulnérables

Des coordinations dédiées pour des situations à risque élevé

2025 a été marquée par la structuration de réponses spécifiques pour des publics en situation de vulnérabilité particulière. Les commissions de régulation des places Grands Marginaux ont été ouvertes aux acteurs de la veille sociale, renforçant la dimension partenariale de la prise de décision. Un protocole DRIHL/SIAO/Opérateurs a été signé avec sept structures pour 431 places fléchées femmes enceintes et sortantes de maternité, animé par un comité technique trimestriel afin d'améliorer la fluidité et la continuité des parcours. Enfin, un protocole tripartite DRIHL/SPIP/SIAO a été formalisé pour les personnes sous main de justice vulnérables, assorti d'une expérimentation de cinq places CASP/SPIP visant à sécuriser les orientations urgentes et prévenir les ruptures de parcours.



Commissions grands marginaux : ouverture aux travailleurs sociaux en lien avec le public cible

Dans le cadre de la régulation du dispositif Grands Marginaux, le SIAO met en place des **commissions hebdomadaires d'étude des situations et d'attribution des places d'hébergement**.

Animée par la Coordination des Acteurs de la Veille Sociale (CAVS) avec la participation du 115 et du Pôle Habitat, cette instance entend croiser les regards et expertises afin de prendre des décisions de manière collégiale. Et pour ce faire, en 2025 la commission a progressivement ouvert sa participation aux travailleurs sociaux des structures les plus en lien avec le public concerné par le dispositif :

- Maraudes d'intervention sociale (MIS)
- Maraude d'évaluation et d'orientation (MEO)
- ESI, PSA, Accueils de jour
- CSAPA et CAARUD
- Haltes de Nuit
- Centres d'hébergement du dispositif « Grands Marginaux »

L'objectif est de garantir la transparence et l'équité dans le traitement des situations ainsi que l'adéquation des places proposées.

Mieux connaître pour mieux agir : la fonction d'observation

Le SIAO Paris produit de la connaissance sur des angles morts du système

En 2025, l'Observatoire du Samusocial de Paris et le SIAO Paris ont conjointement impulsé l'enquête Hebtiars, consacrée aux personnes hébergées chez des tiers, population largement hors champ des dispositifs régulés et des catégories statistiques classiques. Mobilisant l'ensemble des SIAO franciliens, la Ville de Paris et des acteurs de la recherche publique, ses premiers résultats publiés en février 2026 offrent un éclairage inédit sur l'ampleur et les conditions de cette forme d'hébergement, contribuant à une meilleure connaissance des besoins non couverts.

Le pôle veille sociale

Créé en 2023 au sein du SIAO de Paris, le Pôle Veille Sociale regroupe le 115 de Paris et la Coordination des Acteurs de la Veille Sociale (CAVS). Ce choix d'organisation permet de rassembler, au sein d'un même cadre, les fonctions essentielles de la veille sociale : l'accueil et l'orientation, l'aller-vers, l'observation des situations de rue et la coordination des acteurs qui y interviennent. Ce pôle du SIAO est constitué de 80 professionnel·les, et met en œuvre les missions réglementaires dédiées aux personnes en situation de rue.

Deux missions distinctes, une responsabilité commune

Le 115 constitue le point d'entrée central du dispositif pour les personnes à la rue et un observatoire permanent de la demande sociale.

La CAVS organise la circulation d'informations entre équipes de terrain, soutient la structuration des pratiques d'aller-vers, contribue à l'analyse des situations complexes et participe à la dynamique partenariale à l'échelle des territoires.

Les modalités d'intervention diffèrent :

- Le 115 travaille dans l'immédiateté de la demande et sous forte contrainte de tension sur l'offre ;
- La CAVS agit dans une logique de coordination, d'animation de réseau et d'observation qualitative des réalités de rue.

Le Pôle ne vise pas à confondre ces missions, mais à les articuler.

Une lecture consolidée, une valeur ajoutée concrète

Ce rapprochement permet de croiser deux sources d'information complémentaires : les flux de demandes exprimées au 115 et les constats issus des maraudes et acteurs de terrain. Cette mise en perspective renforce la capacité d'analyse du SIAO sur l'évolution des profils, les situations de non-recours et les tensions territoriales ; et éclaire le pilotage départemental.

En période de forte pression (par exemple, Plan Grand Froid, ou opérations de mise à l'abri), la proximité organisationnelle entre les deux entités facilite la circulation rapide d'informations, l'identification des priorités et le lien entre terrain, régulation et partenaires institutionnels.

En 2025, le Pôle Veille Sociale constitue un espace de coordination stratégique et incarne une approche intégrée de la veille sociale : une organisation commune, des métiers et des temporalités différentes, une responsabilité partagée face aux situations de rue.

Les temps forts de l'année 2025

Vers une coordination renforcée de la prise en charge des personnes victimes de violence

Depuis mars 2025, le SIAO déploie une mission dédiée à la prise en charge des personnes victimes de violences, portée par une chargée de mission, rattachée au Pôle Veille Sociale, mais travaillant en lien avec toutes les composantes du SIAO. Si le public concerné est très majoritairement féminin, cette mission a vocation à identifier l'ensemble des formes de violence rencontrées par les usagers du SIAO et à repérer les besoins qui demeurent non couverts.

Trois axes structurent son action :

- Développer la connaissance du public et de l'offre existante,
- Renforcer les partenariats avec les acteurs spécialisés,
- Contribuer à la structuration d'une régulation coordonnée des places dédiées, en lien avec la DRIHL et les opérateurs concernés.

Une attention particulière est portée à la fluidité des parcours, depuis la mise à l'abri jusqu'à l'accompagnement global des personnes.

La mise à l'abri ou la mise en sécurité des personnes victimes de violence se fait à partir du Pôle Veille Sociale, mais ce n'est que le début du parcours. La chargée de mission a vocation à tisser des liens continus avec l'ensemble des équipes du SIAO et des partenaires spécialisés, pour construire une réponse cohérente et coordonnée aux situations de violence rencontrées par les personnes accueillies.

Mise en œuvre des évaluations flash au 115 de Paris

Depuis 2022, l'État impose le principe d'une évaluation immédiate dite « flash » au bénéfice de toute personne sans domicile, quel que soit son lieu de vie. Cette évaluation flash vise à faciliter et accélérer l'accès des personnes au logement ou à l'hébergement. Cette orientation engage l'ensemble des acteurs de la veille sociale, dont le 115. Ces évaluations sont réalisées par le 115 de Paris depuis le 11 décembre 2025 et l'évolution du Système d'information des SIAO (SI-SIAO).

Cette échéance a marqué un tournant dans les pratiques professionnelles des écoutant-es sociaux·ales du service. Jusqu'alors, l'évaluation de la situation des usager·ères contactant le 115 reposait sur la trame d'un diagnostic social, outil structurant mais propre au service. Composée de 13 items adossés à la grille ETHOS Light (référentiel européen de catégorisation des situations de sans-abrisme et de mal-logement), l'évaluation flash constitue désormais le socle de l'évaluation réalisée par les écoutant-es du 115, et a vocation à devenir, à partir de 2026, le référentiel commun à l'ensemble des acteurs de la veille sociale.

Au-delà de la modification des pratiques qu'elle implique, cette évolution porte un enjeu plus large : recenser de façon homogène et partagée les besoins des personnes en demande, et poser les bases d'une meilleure articulation entre les acteurs de la veille sociale dans l'intérêt des personnes accompagnées. L'évaluation flash devient ainsi un outil de convergence pour l'ensemble du dispositif, favorisant la continuité des parcours et la cohérence des réponses apportées sur le territoire parisien.



La coordination des acteurs de la veille sociale

Articuler, maintenir, adapter La coordination à l'épreuve des tensions

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte exigeant : le nombre de personnes rencontrées en rue ne diminue pas, et les situations se complexifient : parcours marqués par l'errance, ruptures répétées, troubles psychiques ou addictions, fatigue sociale qui fragilise l'adhésion à l'accompagnement.

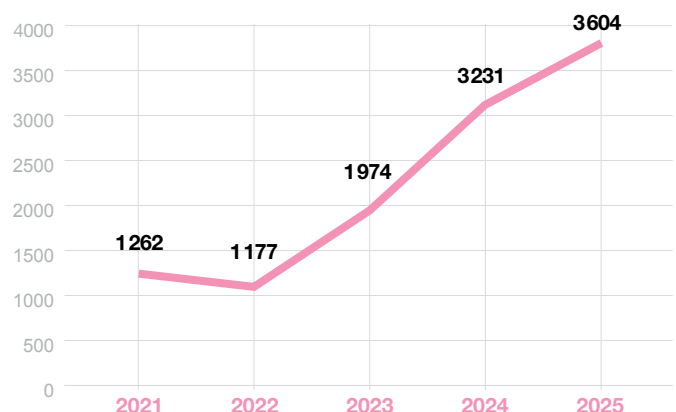
Dans ce cadre, la CAVS exerce une fonction d'appui et de coordination. Elle ne se substitue ni aux équipes de terrain ni aux dispositifs d'hébergement, mais articule les interventions : croisement d'informations, analyses partagées sur les situations complexes, clarification des

rôles et des temporalités à chaque étape du parcours. Les tensions sont durables : hébergement sous pression, fortes sollicitations des mairies et services municipaux, forte mobilisation des équipes de maraude, en particulier pour des publics mobiles ou en errance prolongée, peu enclins à s'inscrire dans un accompagnement formalisé. Cette réalité renforce la dimension de présence et de veille de l'intervention, mais limite les perspectives d'orientation rapide. La coordination est un travail patient : maintenir le lien, garder une vision d'ensemble, s'adapter lorsque les ressources se raréfient.

Une hausse des signalements qui reflète une coordination renforcée

En 2025, la CAVS a reçu et traité 3 604 signalements, contre 3 231 en 2024, soit une augmentation de 12 %. Cette progression doit être analysée avec prudence. Elle ne signifie pas nécessairement une augmentation proportionnelle du nombre de personnes signalées en rue. Elle traduit aussi une évolution dans la manière dont les partenaires utilisent le signalement comme outil de coordination.

Signalements annuels



Des remontées qui se structurent et des pratiques de signalement qui évoluent

Depuis plusieurs années, un travail a été mené pour structurer les circuits de remontée d'informations et clarifier les modalités de saisine, sous forme d'une « boîte à outils ». Son déploiement, et les échanges réguliers avec les acteurs ont contribué à mieux formaliser les alertes. Des situations qui, auparavant, pouvaient rester traitées de façon isolée ou informelle, sont désormais intégrées dans un cadre partagé. Cela permet une lecture plus complète de l'activité, mais contribue également à l'augmentation du volume traité.

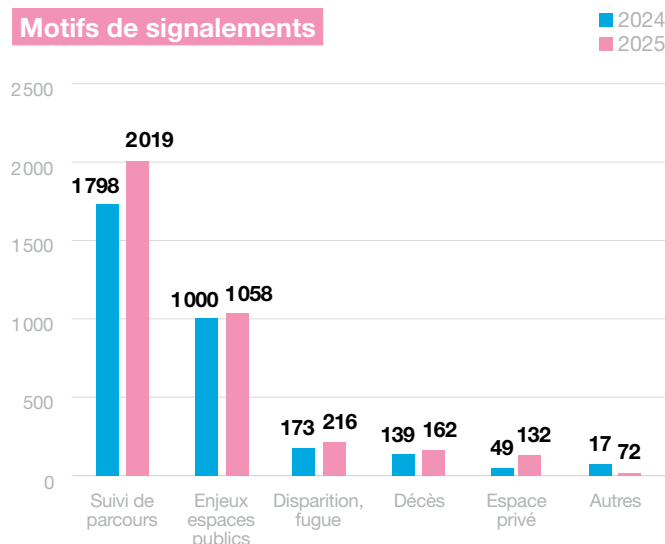
Au-delà des chiffres, c'est la nature des sollicitations qui évolue. Les motifs « lien / suivi » et « évaluation » représentent 2019 signalements (donnée intégrée dans le graphique sous la catégorie suivi de parcours) soit 56 % du total des signalements. Cette donnée est significative. Elle indique que la coordination est de plus en plus sollicitée pour des situations inscrites dans la durée. Il s'agit souvent de personnes déjà connues des acteurs de la veille sociale, dont les parcours sont marqués par des ruptures répétées, des refus d'orientation ou des difficultés d'adhésion à l'accompagnement.

Dans ces situations, la CAVS intervient pour soutenir une analyse collective. Elle peut contribuer à croiser les éléments détenus par différents partenaires, à clarifier les tentatives déjà engagées et à identifier des marges de manœuvre encore possibles.

Les problématiques liées à l'espace public représentent **1058** signalements soit **29 %** du nombre total de signalements. Elles restent importantes, en particulier dans les secteurs où certaines situations deviennent visibles et génèrent des sollicitations institutionnelles régulières.

Concernant les emprises privées, le nombre de signalements est passé de 49 en 2024 à 132 en 2025. Là encore, cette évolution ne traduit pas nécessairement un déplacement des publics vers ces espaces. Elle s'explique en grande partie par le travail engagé avec les bailleurs sociaux et le GPIS autour des situations présentes dans le parc social. Les réflexions menées en 2025 ont permis de mieux identifier le rôle de la CAVS dans ces contextes et de structurer les remontées d'information. Cela constitue une avancée, même si les marges d'intervention restent contraintes par les cadres juridiques et les responsabilités respectives.

Motifs de signalements



Enfin, les 162 signalements relatifs à des décès et les 216 signalements pour disparitions rappellent la vulnérabilité importante d'une partie des publics rencontrés. Ces données invitent à maintenir une attention particulière aux articulations avec les acteurs sanitaires et médico-sociaux.

L'évolution des signalements en 2025 traduit moins une rupture quantitative qu'un approfondissement du rôle de coordination.

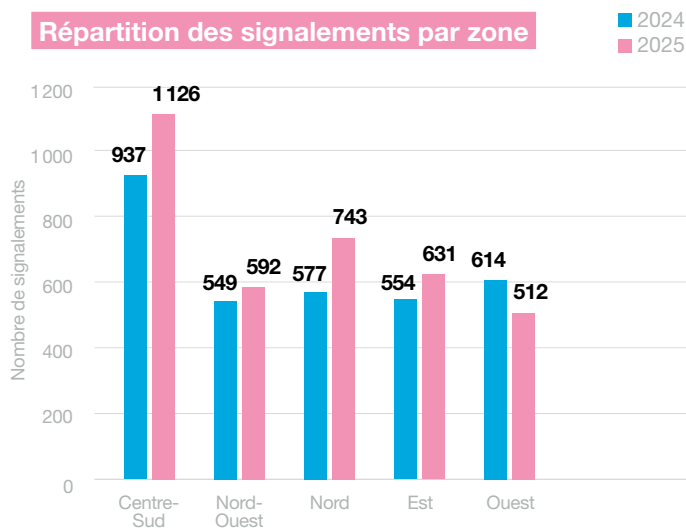
Des dynamiques territoriales contrastées

L'activité territoriale 2025 met en évidence des évolutions différenciées selon les secteurs. Si le volume global de signalements progresse de 12 %, cette augmentation ne se répartit pas de manière homogène sur le territoire parisien.

Les arrondissements du nord et du sud concentrent les hausses les plus marquées. Le 18^e arrondissement enregistre une augmentation de 50 %, le 19^e de 46 % et le 20^e de 44 %. Les 13^e et 14^e arrondissements connaissent également une progression notable, avec des hausses respectives de 39 % et 32 %. Ces évolutions traduisent des dynamiques locales spécifiques, mais aussi une mobilisation plus importante des partenaires municipaux sur ces territoires.



Répartition des signalements par zone



L'année 2024 avait également été marquée par la mobilisation de solutions d'hébergement pérennes dans le cadre du dispositif dédié aux situations de grande marginalité, qui ont permis des sorties de rue significatives sur certains secteurs. La diminution observée en 2025 peut donc s'expliquer en partie par cet effet de base : après un niveau d'activité exceptionnel en 2024, le territoire retrouve une tendance plus habituelle. Par ailleurs certains publics présents dans cette zone sont moins mobiles que dans les secteurs centraux ou nord, ce qui peut également influencer la fréquence des signalements.

Il reste toutefois difficile d'isoler un facteur explicatif unique. La baisse observée ne traduit pas nécessairement une réduction des besoins, mais plutôt une recomposition des dynamiques territoriales après une année atypique.

À l'inverse, certains arrondissements connaissent une baisse du nombre de signalements. Le 16^e enregistre une diminution de 28 %, le 17^e de 18 % et le 15^e de 13 %. Plus largement, la zone Ouest connaît une baisse globale de 17 %. Cette évolution doit être replacée dans le contexte particulier de l'année 2024, marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques. Ce territoire avait alors connu une forte concentration de signalements liés aux sites de compétition et aux opérations de préparation.

Les problématiques liées à l'espace public représentent 1 058 signalements soit 29 % du nombre total de signalements.

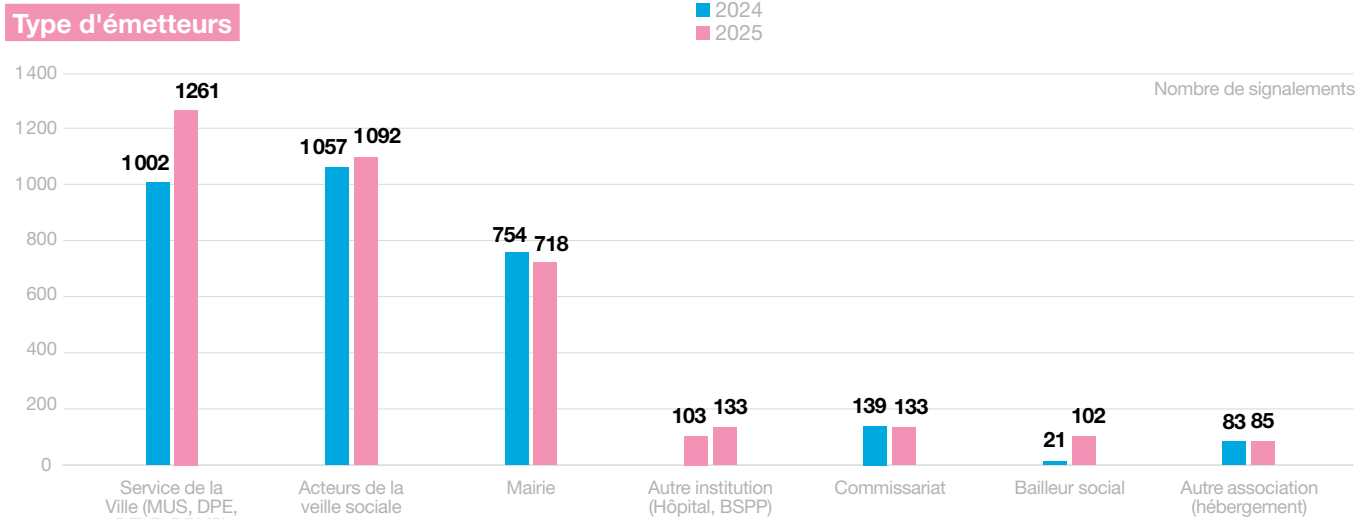


La Ville de Paris, premier émetteur : une diversification des prescripteurs qui confirme la lisibilité de la CAVS

L'origine des signalements éclaire également les dynamiques territoriales. En 2025, 1261 signalements proviennent des services de la Ville (soit une augmentation de 26 %), 718 des mairies d'arrondissement et 737 des équipes de maraude. La Ville de Paris représente 55 % sur le volume global des signalements reçus et traités. Les bailleurs sociaux représentent 102 signalements, en forte progression par rapport à l'année précédente. Les accueils de jour et ESI enregistrent également une hausse significative de leurs remontées, avec une progression de 46 %. Cette diversité des émetteur-rices témoigne d'une identification plus claire de la CAVS comme point de centralisation et d'articulation.

L'augmentation des signalements issus des services municipaux et des bailleurs sociaux ne traduit pas uniquement une pression accrue sur l'espace public ou espaces privatifs. Elle reflète aussi un travail de structuration engagé avec ces partenaires, notamment autour des situations présentes dans le parc social.

La lecture territoriale ne repose pas uniquement sur les données chiffrées. Elle s'appuie également sur la présence effective de la CAVS sur le terrain. En 2025, 55 immersions en maraude ont été réalisées. Ces temps d'immersion ont permis d'appréhender concrètement les réalités de terrain et de visualiser précisément les configurations locales et les contraintes opérationnelles auxquelles les équipes sont confrontées. Ils ont favorisé une compréhension plus fine des situations rencontrées tout en contribuant à renforcer le lien avec les partenaires et à mieux saisir ce qui se joue dans l'action quotidienne. Cette connaissance fine des territoires permet d'ajuster les modalités de coordination.



Animation de réseau et coordination : Une coordination dense, à rationaliser sans réduire

En 2025, la CAVS a animé ou participé à **539 espaces de coordination** (+16 % par rapport à 2024). Ce chiffre témoigne de l'intensité du travail partenarial mené à l'échelle territoriale et départementale. Ces instances formelles jouent un rôle structurant : cadre commun autour de situations sensibles, prévention des interventions en doublon, clarification des responsabilités et apaisement des tensions lorsque enjeux sociaux et préoccupations de tranquillité publique se croisent.

Ces espaces sont complétés par **152 rencontres partenariales** (+10 %), temps plus souples qui permettent d'aborder des difficultés spécifiques, de mieux comprendre les contraintes de chacun et d'ajuster les modalités de collaboration. Ils jouent un rôle important dans la construction d'une culture commune d'intervention, une dimension que les instances formelles ne couvrent pas toujours.

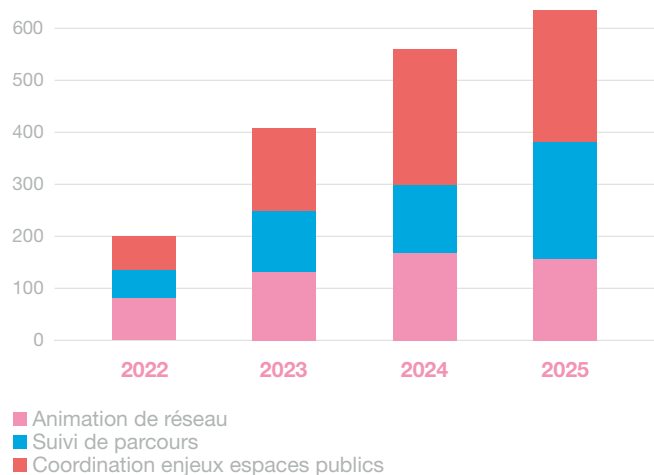
Le paysage partenarial parisien reste néanmoins dense. La multiplicité des instances répond à une nécessité réelle, mais peut générer un effet de « millefeuille » institutionnel chronophage pour les équipes. Lorsque les instances de coordination sont efficaces, elles peuvent faire gagner du temps aux acteurs. Au-delà des chiffres, l'animation de réseau repose sur une disponibilité constante et sur un effort de clarification. Elle consiste à maintenir un dialogue ouvert, à reconnaître les limites de chacun et à soutenir une coordination qui reste au service des parcours des personnes.

Ces instances, en grande partie co-animées avec la Ville de Paris, prennent des formes variées : Cellules de Veille Sociale (76 en 2025), réunions opérationnelles avec les mairies, les Maisons des Solidarités (MDS) et la Mission Urgence Sociale (103), Cellules Sociales et Médico-Sociales (55), réunions de coordination des acteurs de la veille sociale (41), partages de file active, réunions de synthèse, groupes de travail thématiques. Chacun de ces espaces répond à un besoin spécifique : partager de l'information, arrêter un plan d'action concerté, articuler des interventions médico-sociales, clarifier des situations individuelles complexes.

Lorsque les instances de coordination sont efficaces, elles peuvent faire gagner du temps aux acteurs.



Instances de coordination



Rapprocher les logiques institutionnelles et sociales : un travail de fond

L'année 2025 a été marquée par une nette augmentation des sollicitations des acteurs institutionnels, notamment des services municipaux et des mairies d'arrondissement, dans un contexte où l'occupation de l'espace public demeure un enjeu sensible. Confrontées à des attentes parfois contradictoires entre tranquillité publique, demandes des riverains et réalités sociales, les équipes municipales disposent de marges de manœuvre contraintes.

Face à ces enjeux, la CAVS a organisé **33 sessions de sensibilisation** autour des réalités de la grande marginalité et des cadres d'intervention en maraude. Complétées par les 55 immersions en maraude, ces actions contribuent à faire évoluer les représentations et à construire une compréhension mutuelle des contraintes de chacun, sans opposer logiques institutionnelles et médico-sociales.

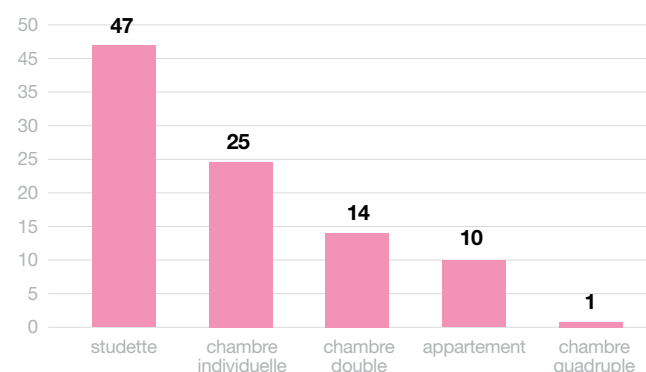
Si la hausse des sollicitations traduit une meilleure identification de la CAVS, elle implique aussi un ajustement constant pour concilier réponse aux demandes institutionnelles et respect des cadres du champ social.

Dispositif d'hébergement dédié aux situations de grande marginalité : activité 2025 et dynamiques observées

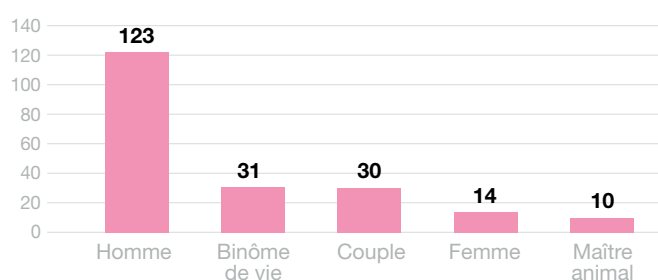
En 2025, le dispositif dédié aux situations de grande marginalité (GM) poursuit sa structuration dans le paysage parisien. Au 31 décembre, le parc compte 225 places, dont 208 effectivement occupées. Quatre places sont en travaux et trente ont été fermées en cours d'année ; la DRIHL et les partenaires de l'hébergement travaillent à les reconstituer. Le taux d'occupation reste élevé et traduit l'adéquation du dispositif à un besoin identifié de longue date par les équipes de rue.

En 2025, le dispositif dédié aux situations de grande marginalité (GM) poursuit sa structuration dans le paysage parisien.

Typologie des places



Typologie du public accueilli

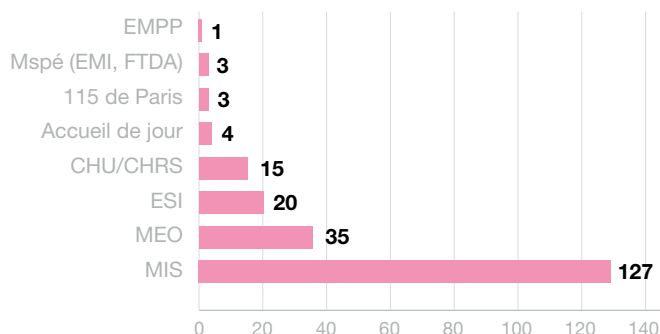


La diversité des typologies de places constitue un élément structurant du dispositif : studettes, chambres individuelles, chambres doubles, appartements de type T2. Cette souplesse permet d'accueillir des personnes seules, des couples, des binômes de vie ou des personnes accompagnées d'un animal. Cette caractéristique demeure un levier majeur d'adhésion pour des publics qui ne se projettent pas dans les formats collectifs classiques.

En 2025, 121 admissions effectives ont été réalisées. Parmi ces personnes admises dans l'année, 97 étaient encore présentes au 31 décembre, ce qui témoigne d'une capacité réelle du dispositif à stabiliser des parcours souvent marqués par des années d'errance. L'âge moyen des personnes admises et encore présentes est de 49 ans, soit un public plus âgé que dans le parc généraliste.

Au 31 décembre 2025, parmi les 208 places occupées, la majorité concerne des hommes isolés (123). Le dispositif accueille également des femmes isolées, des couples et des binômes de vie. Les orientations sont prioritairement portées par les maraudes et les ESI.

Nombre de personnes orientées par prescripteur



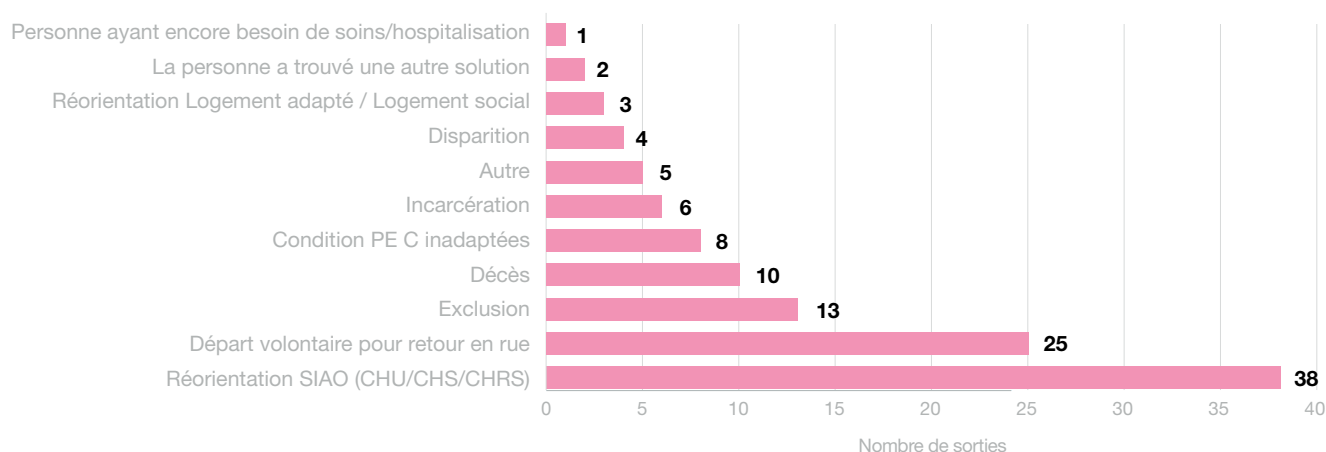
Toutefois, l'activité 2025 met également en évidence les limites inhérentes à l'accompagnement de publics très marginalisés.

- 21 refus d'orientation concernant majoritairement des personnes pour lesquelles l'accès à l'hébergement demeure difficile à envisager, malgré des conditions adaptées. Ces refus rappellent que la souplesse du dispositif ne suffit pas toujours à lever les freins liés à des parcours d'errance longs et à des ruptures répétées.
- 115 sorties dont 41 correspondent à des réorientations vers une solution d'hébergement ou de logement pérenne, ce qui constitue un indicateur positif de remobilisation pour certains, et, pour d'autres, une orientation vers un dispositif plus adapté à leurs besoins.

En effet, une partie des personnes avait intégré le dispositif durant la période des JOP, non pas en raison de besoins spécifiques relevant du public cible, mais parce qu'elles étaient directement concernées par l'installation des sites de compétition. Ces réorientations montrent que la stabilisation sur une place GM peut permettre, dans certaines situations, de réengager un parcours vers le droit commun.

Cependant, les sorties comprennent également des départs volontaires vers la rue, des exclusions liées à des incidents graves, ainsi que 10 décès. Ces chiffres rappellent la vulnérabilité importante des publics concernés et les limites structurelles de l'accompagnement lorsque les problématiques médico-sociales sont très lourdes.

Motifs de sortie



Liste d'attente, vieillissement du public, structuration départementale : les défis des places dédiées aux situations de grande marginalité

L'activité des places dédiées aux situations de grande marginalité ne se limite pas aux admissions et aux sorties. Elle repose sur un travail de régulation hebdomadaire structuré autour de commissions réunissant équipes de maraude, structures gestionnaires, acteurs médico-sociaux et SIAO, permettant d'examiner les situations, de prioriser les demandes et d'ajuster les orientations.

Au 31 décembre 2025, 142 personnes sont inscrites sur liste d'attente, un niveau stable depuis octobre, traduisant une tension capacitaire persistante malgré les admissions réalisées. La très grande majorité des personnes en attente est en situation de rue (128), 10 sont accueillies en halte de nuit ou sur une place pérenne en attente de réorientation, et 3 sont sortantes d'institution (hospitalisation ou incarcération). 39 personnes en attente sont actuellement prioritaires en commission.



La liste d'attente est composée quasi exclusivement d'hommes (134 pour 8 femmes). Elle concerne principalement des personnes isolées (134 personnes seules). Elle compte également un couple et 6 personnes accompagnées d'un animal.

Le profil de ces personnes témoigne d'une grande vulnérabilité : âge moyen de 52 ans, 59 % ont plus de 50 ans, et 52 % présentent une durée d'errance supérieure à dix ans. 30 personnes présentent des difficultés de mobilité ou nécessitent une chambre adaptée PMR : un écart significatif entre besoins repérés et configuration actuelle du parc. La demande la plus ancienne remonte au 2 janvier 2025, et 23 personnes attendent depuis le premier trimestre.

Ces éléments confirment que le dispositif s'adresse prioritairement à un public vieillissant, durablement ancré en rue et cumulant des problématiques somatiques importantes.

Les demandes portent très majoritairement sur des chambres individuelles, idéalement situées en rez-de-chaussée ou accessibles par ascenseur, avec sanitaires adaptés. La nécessité d'une restauration collective sur site est également fréquemment identifiée, au regard de la fragilité physique et de l'isolement des personnes concernées.

Ces éléments objectivent un décalage persistant entre besoins et capacités, qui a conduit la DRIHL à engager, en copilotage avec le SIAO via la CAVS, une démarche partenariale et départementale visant à élaborer un cadre d'intervention pour l'accueil et l'accompagnement des situations de grande marginalité. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de la diffusion du cahier des charges DIHAL en 2025. L'objectif : consolider le cadre du dispositif GM et capitaliser sur cette expérience pour identifier et formaliser les pratiques pertinentes (souplesse d'admission, adaptation des modalités d'accompagnement, articulation renforcée avec le soin, prévention des ruptures). À terme, il s'agit de favoriser l'essaimage de ces pratiques vers l'hébergement généraliste et d'adapter plus finement les réponses aux publics qui ne trouvent plus leur place dans les modalités classiques du droit commun.

Les demandes portent très majoritairement sur des chambres individuelles, idéalement situées en rez-de-chaussée ou accessibles par ascenseur, avec sanitaires adaptés.



La commission partenariale hebdomadaire consacrée aux places dédiées aux situations de grande marginalité

La première commission s'est tenue en janvier 2025. Sur l'année, 47 commissions ont eu lieu.

En moyenne, 7 nouvelles situations individuelles ont été étudiées chaque semaine. Cette phase d'étude permet de déterminer l'éligibilité des situations au dispositif sur la base d'indicateurs pour guider la décision. À l'issue de l'étude, la commission rend 3 types de décision :

- 1 La personne est éligible au dispositif, elle sera orientée dès qu'une place adaptée sera disponible.
- 2 La personne n'est pas éligible au dispositif, elle relève du parc d'hébergement généraliste régulé par le Pôle Habitat du SIAO ou d'autres dispositifs (LHSS, LAM, logement social etc.)
- 3 La commission ne bénéficie pas d'assez d'éléments pour évaluer la situation et demande au prescripteur d'approfondir la note sociale pour une nouvelle étude si cela est possible.

Après une première phase de débat sur l'éligibilité des situations au dispositif, les membres de la commission procèdent à l'attribution des places vacantes. Lors de cette deuxième phase, certains participants ne sont limités qu'à un rôle d'observateur et peuvent ne pas participer à la décision si cela risque de compromettre l'égalité et l'équité. Aussi, les participants ne présentent pas de situations dont ils portent l'accompagnement, ils sont invités à s'exprimer sur toutes les situations.

En moyenne, les membres ont procédé à 2 orientations vers une place d'hébergement par commission. Autrement dit, la CAVS dispose en moyenne de 2 places vacantes par semaine. La disponibilité des places d'hébergement s'explique plus par des sorties (décès, réorientation, départ volontaire etc.) que par la création de nouvelles places sur ce parc.

Au-delà d'une instance opérationnelle de traitement de situations individuelles, la commission hebdomadaire constitue un espace de réflexion intéressant autour de la grande marginalité. Il en ressort chaque semaine des questionnements, des préconisations voire des objections tant sur la représentation que sur les besoins de prise en charge du public concerné.

Définir la « grande marginalité » ou la grande exclusion n'est pas un exercice simple : il n'y a pas une mais plutôt des définitions coexistantes, parfois divergentes. Néanmoins, certains facteurs de marginalité font l'objet d'un consensus large comme la durée d'errance, la désocialisation, le refus ou la défiance des dispositifs d'aide, le non-recours aux droits etc. En lien avec les acteurs de la veille sociale, le SIAO a élaboré une grille d'indicateurs à partir de ces éléments pour guider la réflexion et structurer l'analyse.

Ces indicateurs constituent des repères utiles pour identifier les situations de grande exclusion, mais ne sauraient être ni suffisants ni déterminants à eux seuls, d'où l'importance de la commission dans son format collégial et ouvert. L'instance fait appel aux expériences et à l'expertise des travailleurs sociaux pour étudier chaque situation selon une approche globale et respectueuse de la singularité de chaque parcours.

Définir la « grande marginalité » ou la grande exclusion n'est pas un exercice simple : il n'y a pas une mais plutôt des définitions coexistantes, parfois divergentes.

Parcours

Monsieur B. 59 ans



Originaire du Sud, Monsieur B. rejoint Paris en 2020. Il y arrive isolé et déjà fortement marqué par un parcours d'une vingtaine d'années d'errance. Il s'ancre dans un quartier dans lequel il fréquente différents dispositifs de la veille sociale : accueils de jour, haltes et centres d'hébergement d'urgence, maraudes bénévoles et professionnelles. Il devient particulièrement familier du Recueil Social de la RATP qui le rencontre aux abords d'une station de RER/métro et lui apporte une assistance quasi-quotidienne. Un lien fort se tisse entre eux.

Monsieur cumule des problématiques de santé dont une addiction à l'alcool. Il se présente dans un état d'incurie et de détresse mentale important. Il est aussi très signalé par le commissariat pour troubles à l'ordre public qui le mèneront à des courts séjours en prison. Il devient une figure « connue » du quartier. Monsieur a besoin de soins avant tout.

Fin 2023, son état se dégrade, il présente des comportements suicidaires sur les voies ferrées et est exclu de plusieurs structures. Les tentatives de prises en charge médico-sociales se succèdent sans succès : d'un côté, Monsieur est demandeur d'un accompagnement, il sollicite de nombreuses équipes et de l'autre, il peine à s'engager dans un suivi social durable. Cette situation invite ainsi à dépasser une lecture strictement individuelle, en tenant compte du fait que le fonctionnement et les exigences des démarches peuvent, eux aussi, influencer sur les capacités d'adhésion et fragiliser davantage certains parcours : les services de psychiatrie affirment par exemple qu'il ne dépend pas d'une hospitalisation sous contrainte ; quant à l'hébergement classique, il ne parvient pas à s'adapter aux vulnérabilités de Monsieur.

Les acteurs sociaux s'investissent énormément autour de la situation : la CAVS organise des réunions de synthèse et des cellules de coordination avec la participation de la mairie et du commissaire de l'arrondissement – qui entendent l'importance de l'approche sociale – les équipes de l'EMPP parviennent à le sectoriser en CMP et les Captifs tentent le renouvellement de sa carte d'identité avec le soutien de la Mairie d'arrondissement qui ouvre ses bureaux en horaires décalés spécifiquement pour Monsieur. Mais la perspective d'une sortie de rue pérenne et adaptée reste lointaine. Les équipes sont à court d'idée les poussant à explorer d'autres solutions plus « excentriques » : comme une orientation vers l'I3P ou à la demande de Monsieur – le retour en prison, seul endroit où il « se sent bien et en sécurité ». Inconcevable aux premiers abords pour les travailleurs sociaux, ils abordent avec le SPIP la possibilité de révoquer un sursis probatoire. Mais Monsieur partira ensuite quelques mois dans le Sud de lui-même, le lien sera maintenu avec le SIAO de Marseille.

Fin 2025, à Paris, le suivi social reprend de l'élan, pour la première fois des perspectives concrètes s'ouvrent : sur demande du dernier ESI du secteur acceptant encore Monsieur dans ses locaux, la CAVS l'inscrit sur liste d'attente du dispositif pour les situations de grande marginalité. Et, d'une même voix, la CAVS, la MIS Captifs et le Recueil Social demandent à la Mairie de requérir la Préfecture pour une hospitalisation sous contrainte pour réévaluation psychiatrique.

Mais en janvier 2026, alors que le plan Grand Froid est déclenché, Monsieur est retrouvé mort dans un wagon de RER. Le collectif des Morts de la Rue organise ses obsèques qui réunissent un grand nombre de professionnels. Monsieur aura marqué celles et ceux qui ont croisé son chemin tant par la complexité de sa situation que par sa présence touchante et les concerts de piano qu'il donnait régulièrement aux yeux de tous dans le hall de la gare. Son histoire pose la question de la limite de l'accompagnement par les travailleurs sociaux en rue ; elle illustre aussi l'impact des difficultés rencontrées par la psychiatrie publique sur la prise en charge des personnes en rue. La prise en charge de la santé mentale est un pilier de la lutte contre l'exclusion.



2026 : Une coordination plus lisible, au service des parcours

L'année 2025 confirme que la coordination constitue un travail d'ajustement permanent dans un environnement complexe et fortement sollicité. Les 3 604 signalements traités et les 539 espaces de coordination auxquelles la CAVS a participé illustrent une intensification de l'activité, une mobilisation croissante des partenaires institutionnels et une place centrale du suivi de parcours dans le quotidien de l'équipe.

Pour 2026, plusieurs axes se dégagent :

- La lisibilité et la rationalisation des espaces de coordination : la multiplicité des instances répond à une nécessité réelle, mais elle impose un travail de clarification pour préserver le temps de terrain des équipes et éviter les redondances. L'enjeu n'est pas de réduire les échanges, mais de les rendre plus cohérents et plus efficaces, afin que la coordination reste un appui et non une contrainte supplémentaire pour les acteurs.
- L'articulation avec les acteurs médico-sociaux : Les situations rencontrées, en particulier dans le cadre du dispositif GM, mettent en évidence la nécessité d'un maillage renforcé autour des problématiques psychiques, addictologiques et somatiques. La coordination devra continuer à soutenir ces articulations, dans un cadre partenarial exigeant, en veillant à ce que les situations les plus complexes ne restent pas sans réponse adaptée.

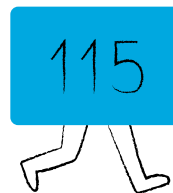
La multiplicité des instances répond à une nécessité réelle, mais elle impose un travail de clarification pour préserver le temps de terrain des équipes et éviter les redondances.

Enfin, la poursuite du travail engagé avec les bailleurs sociaux et les services municipaux autour des emprises privées constitue un enjeu structurant. L'objectif est de maintenir un cadre d'intervention respectueux des personnes tout en clarifiant les responsabilités de chacun et les circuits de signalement.

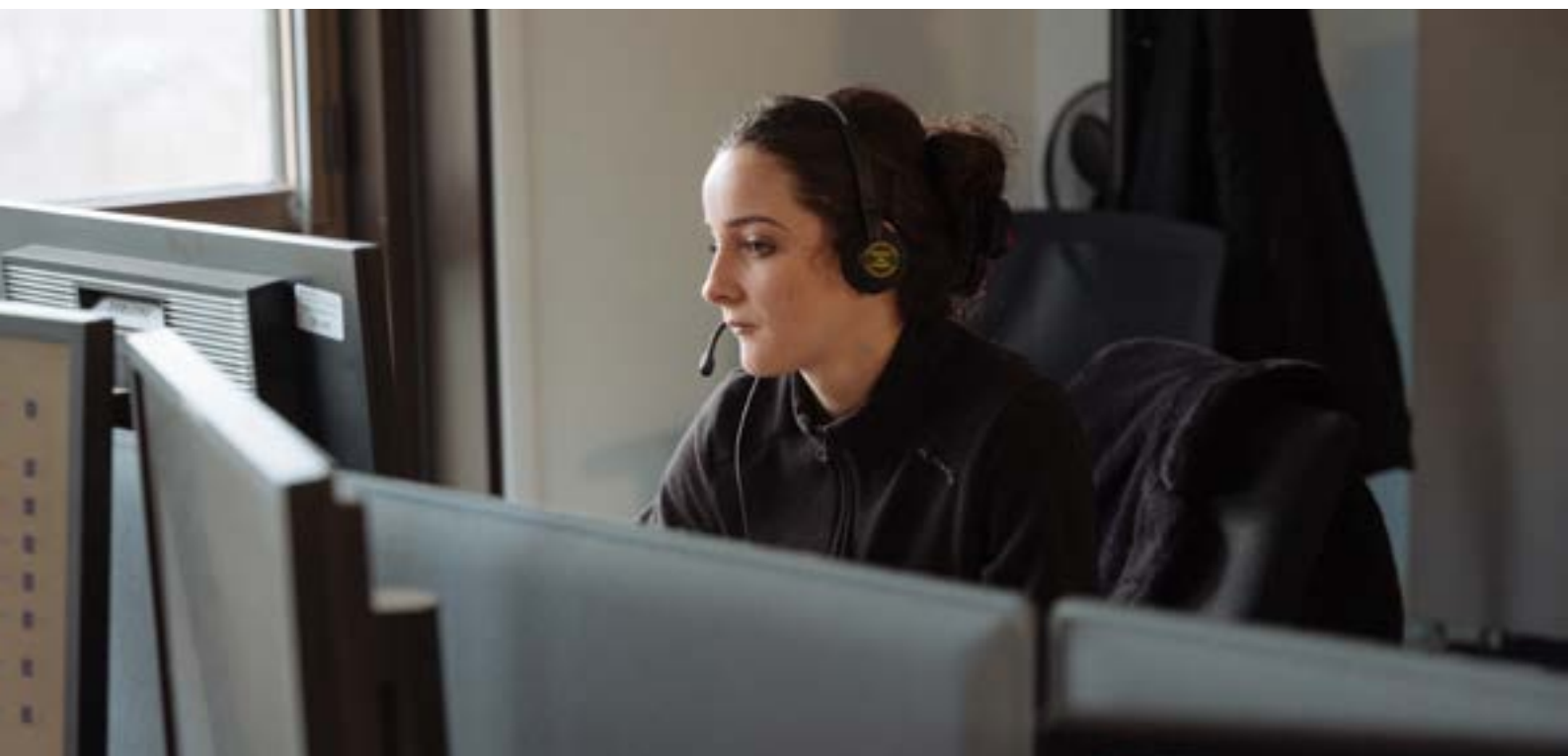
Un travail approfondi sera également engagé en 2026 sur la réactualisation et la consolidation des cartographies des maraudes, enjeu majeur pour objectiver les présences sur le territoire, mieux identifier les zones de recouvrement ou de carence, et ajuster les interventions. Cette démarche s'accompagnera de la production de supports de communication partagés, visant à renforcer la lisibilité de l'offre, à donner de la visibilité aux dispositifs existants et à outiller concrètement les équipes de terrain dans leurs pratiques quotidiennes.



Le 115, acteur de la veille sociale



Fonctionnant 24h/24 et 7j/7, le 115 de Paris mobilise 55 écoutant·es et une quinzaine de vacataires, encadré·es par 10 coordinateur·ices. Premier point de contact pour les personnes sans domicile à Paris, il a traité **359 889 demandes** en 2025.



La prise en charge des ménages est conditionnée à leurs vulnérabilités et à la disponibilité des places, selon les critères du cadre régional unifié des SIAO d'Île-de-France.

Au-delà de la mise à l'abri, le 115 remplit cinq missions complémentaires : **écouter et évaluer** la situation des personnes, **orienter** vers les dispositifs adaptés, **signaler** les situations repérées en rue, **garantir** l'accès à une première évaluation sociale. **En 2025 une prise en charge spécifique pour les personnes victimes de violences a été développée.** Ces missions structurent la présentation de l'activité 2025 qui suit.

En 2025, le 115 a également franchi une étape dans la connaissance de son activité : grâce à sa solution de téléphonie numérique, **il qualifie désormais plus précisément chacun des appels reçus.** Composition des ménages, nature des demandes, orientations proposées ; cette qualification donne à voir le service rendu bien au-delà de la seule mise à l'abri. **Les données issues de cet outil, sont produites ici pour le dernier trimestre.** Elles viennent enrichir et préciser la lecture de l'activité annuelle et sont également à lire en tenant compte du contexte : baisse saisonnière de la prise d'appel, congés de fin d'année et montée en charge du Plan Grand Froid qui ont pesé sur les indicateurs d'octobre à décembre.

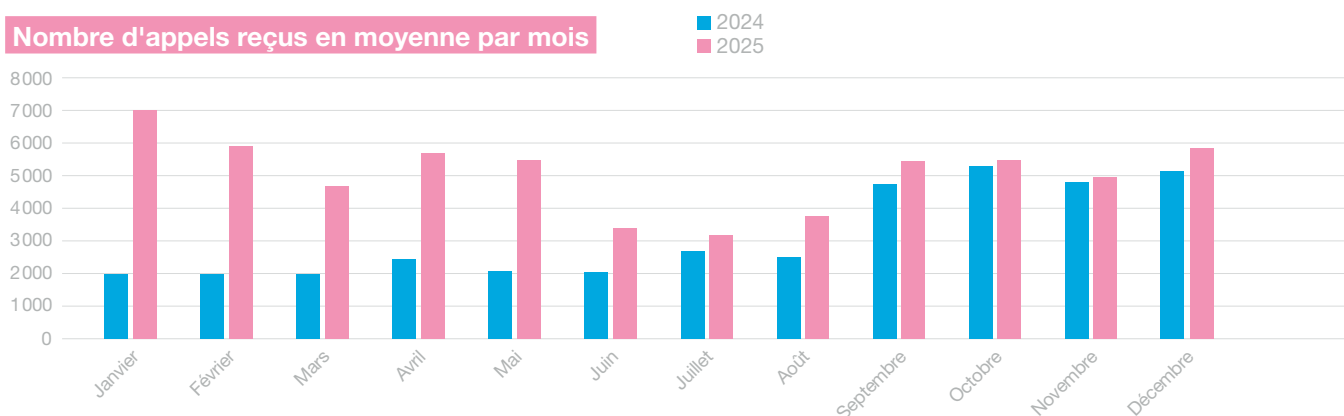
Bilan d'activité, l'année 2025 pour le 115

L'activité de prise d'appel

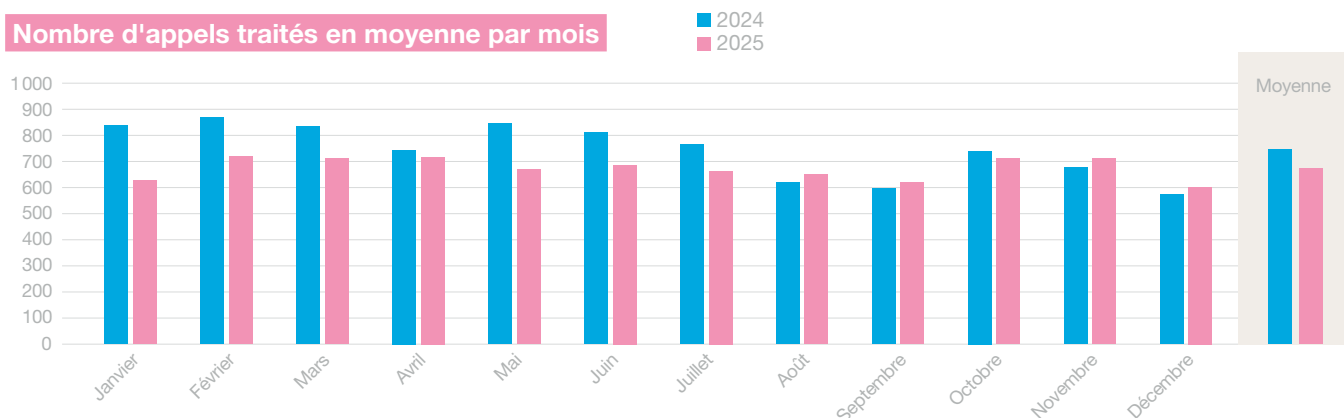
Le volume d'appels reçus a augmenté sur l'année mais cet effet est avant tout technique et ne révèle pas une hausse du nombre d'utilisateurs : la modification du paramétrage de la solution de téléphonie en

septembre 2024 a accru la capacité de réception. La stabilité du nombre de numéros distincts contactant le service le confirme.

Nombre d'appels reçus en moyenne par mois



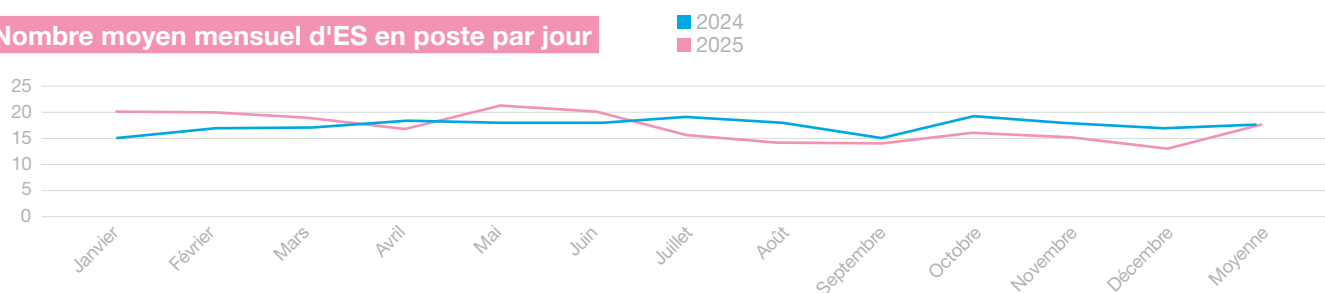
Nombre d'appels traités en moyenne par mois



En 2025, 670 appels ont été traités par jour en moyenne, contre 742 en 2024 (-9,6 %). Cette baisse s'explique directement par les effectifs : sur les six premiers mois de l'année, seuls 17 écoutant-es étaient en poste en moyenne chaque jour, contre 19,5 en 2024.

Le renforcement des équipes au second semestre a permis de redresser la trajectoire : la prise d'appel a progressivement rattrapé le niveau de 2024, comme l'illustre l'évolution mensuelle

Nombre moyen mensuel d'ES en poste par jour



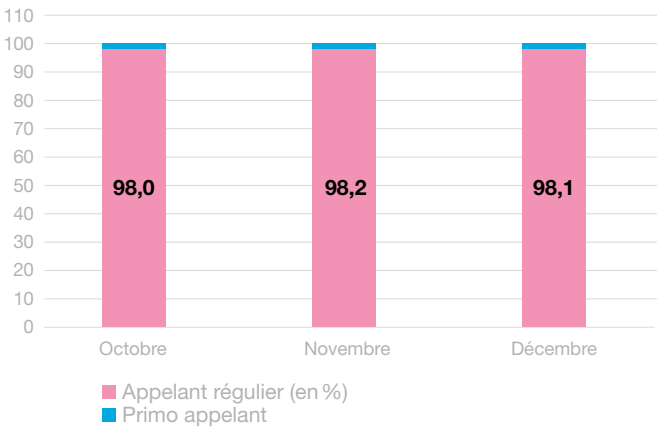
Profil des appelants : à qui répond le 115 ?

En 2025, le 115 a reçu 359889 demandes, soit 24708 de moins qu'en 2024. Cette baisse globale recouvre des réalités contrastées selon les publics. Les familles, qui concentrent 69 % des demandes, voient leur volume

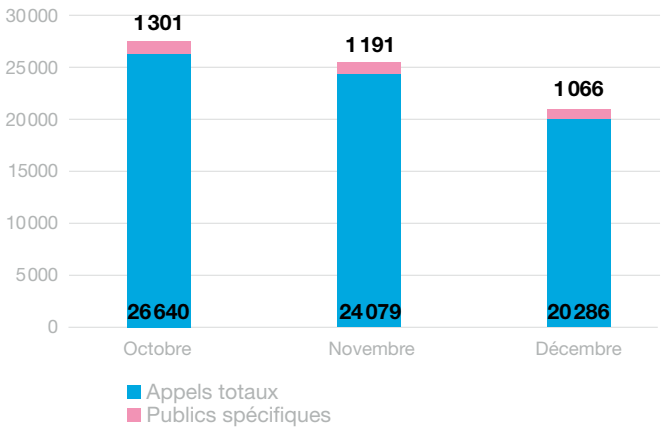
reculer de 6,4 %. Les couples sans enfant enregistrent la baisse la plus marquée (- 8112 demandes). À l'inverse, les hommes isolés (+ 8380) et les femmes isolées (+ 793) sont en hausse.

	2024				2025			
	Demandes	DP	DNP	Personnes	Demandes	DP	DNP	Personnes
Hommes isolés	44 558	15 217	25 364	7 080	52 938	19 454	29 226	6 241
Femmes isolées	41 990	10 476	29 069	3 687	42 783	13 464	25 574	3 744
Couples sans enfant	24 267	4 369	18 906	752	16 155	4 177	10 745	589
En famille	273 782	61 366	196 435	14 832	248 013	65 628	159 507	13 596
Total	384 597	91 428	269 774	26 351	359 889	102 723	225 025	24 170

Ménages primo-appelants



Spécificité des ménages appelants

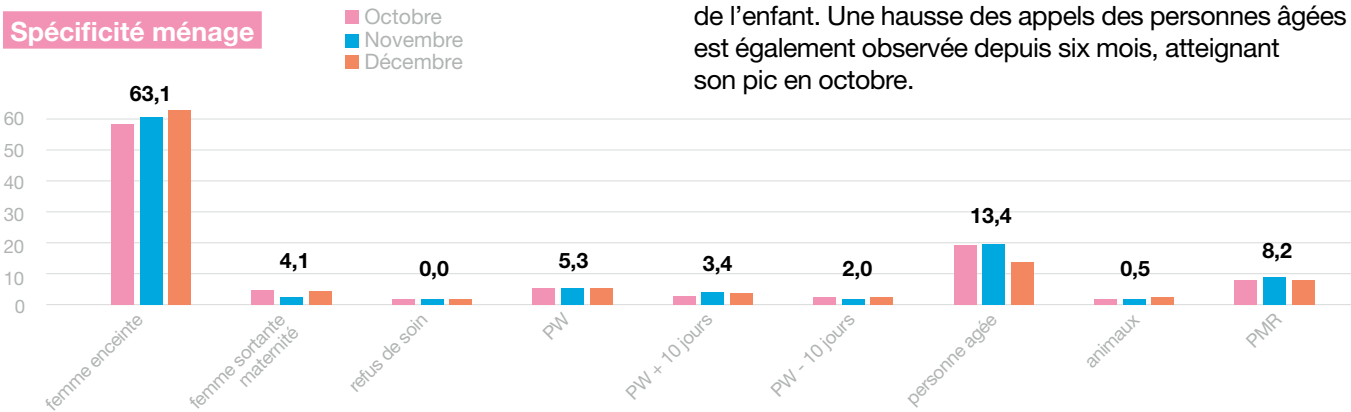


Les chiffres du dernier trimestre 2025 indiquent que les primo-appelants représentent une part stable de 2 % des appels reçus, soit en moyenne 14 des 670 appels traités chaque jour. Chaque premier contact mobilise en moyenne 45 minutes d'évaluation soit plus de 10 heures de travail quotidien consacré aux seuls nouveaux entrants dans le dispositif.

Les publics spécifiques : femmes enceintes, personnes âgées, ménages en situation de grande vulnérabilité, représentent 5 % des appels sur le dernier trimestre, un niveau stable. Ces ménages continuent d'appeler là où d'autres, dont les perspectives de prise en charge sont plus limitées au regard des places disponibles, basculent vers le non-recours.

Parmi eux, les femmes enceintes sont les plus représentées (2,87 % des appels totaux en octobre, en décline régulière jusqu'à 2,53 % en décembre), conformément au cadre régional qui les priorise à partir du sixième mois de grossesse et ce jusqu'au 3 mois de l'enfant. Une hausse des appels des personnes âgées est également observée depuis six mois, atteignant son pic en octobre.

Spécificité ménage



Écouter, orienter, mettre à l'abri : l'étendue des réponses du 115

Les données issues de la qualification des appels sur le dernier trimestre confirment ce que les indicateurs habituels ne permettaient pas de mesurer : la mise à l'abri, si elle reste le motif de demande majoritaire (92 à 93 % des appels), n'est pas l'unique réponse apportée par le 115.

Orienter vers une mise à l'abri

Des taux de réponse en progrès pour tous les publics

L'affirmation du cadre régional de prise en charge a recentré le recours au 115 sur les ménages dont le degré de vulnérabilité est le plus élevé, au regard des capacités de mise à l'abri à disposition. Résultat : le taux de demandes pourvues progresse pour l'ensemble des profils : de 18 % à 25,9 % pour les couples sans enfant, de 22,4 % à 26,6 % pour les familles, et en forte hausse pour les isolés (+27,8 % pour les hommes, +28,5 % pour

les femmes). En contrepartie, un phénomène de non-recours s'installe pour les ménages dont le degré de priorité rapporté aux places disponibles offre peu de perspectives de prise en charge à court terme.

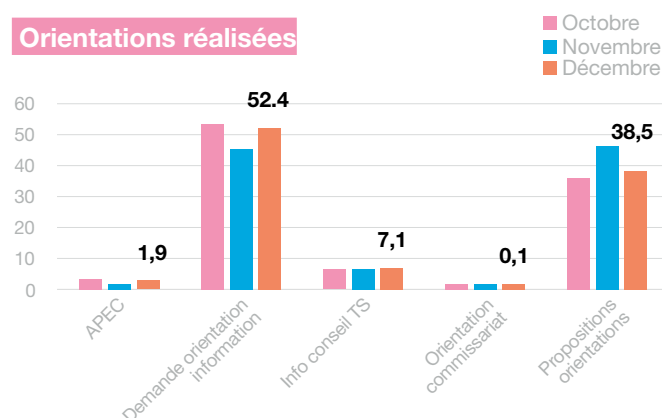
Un signal d'alerte pour les hommes isolés. Ils sont le seul public dont les demandes non pourvues augmentent (+15 %, soit +3 862). Plus révélateur encore : 839 hommes isolés de moins nous ont contactés en 2025, mais ils réitèrent davantage leurs appels. Faute d'alternative, ils ne peuvent se résoudre au non-recours, signe d'une détresse particulièrement élevée.

Les demandes non pourvues des familles baissent de 18,8 %. En effet, les familles dont la prise en charge est plus fréquente sollicitent davantage le service, tandis que celles qui ne sont plus prises en charge basculent vers le non-recours.

Au-delà de l'hébergement : les autres réponses du 115 (chiffres du dernier trimestre 2025)

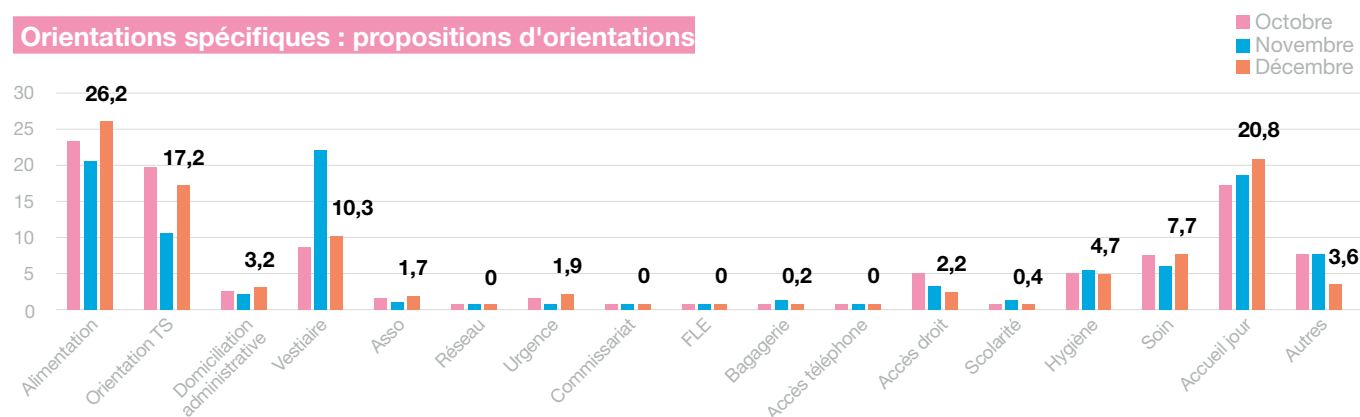
Parmi les différents types d'orientation, les informations relatives aux services de première nécessité restent les plus fréquentes. Les propositions d'orientation arrivent en deuxième position. Elles enregistrent une nette hausse en octobre et sont détaillées dans le graphique ci-dessous. Ainsi, près d'1 appel sur 4 donne lieu à une **orientation vers l'aide alimentaire**, et environ 7 % vers un **travailleur social**, un niveau stable sur le trimestre. Les orientations vers les accueils de jour progressent avec la baisse des températures. L'aide alimentaire concerne près d'un appel sur quatre, la baisse apparente en novembre tenant à un effet statistique lié à la prédominance des demandes de vestiaire ce mois-là. Suivent les orientations vestiaire (environ 9 % des appels hors pic), puis l'hygiène et le soin, en hausse par rapport à la période estivale.

Orientations réalisées



L'envoi de maraude reste mobilisé de façon stable autour de 0,8 % des appels, avec une marge de progression identifiée : une analyse est en cours pour mieux structurer cette articulation avec les équipes de terrain.

Orientations spécifiques : propositions d'orientations



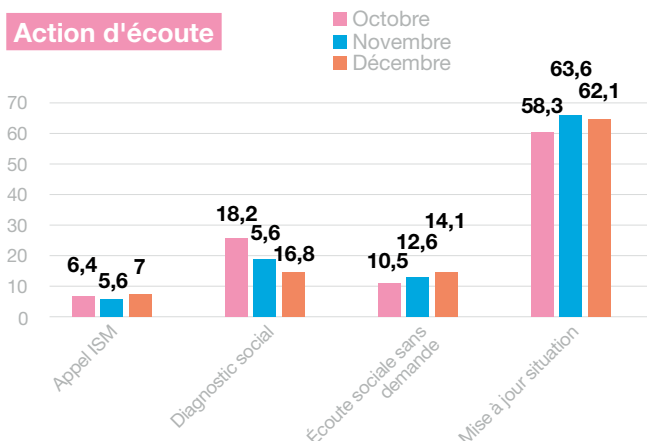
Le recours à ISM, notre service d'interprétariat, atteint un pic en décembre à près de **7 % des appels traités**.

Les écoutes sociales sans demande, l'une des cinq missions du 115, progressent également en fin d'année, portées mécaniquement par les appels de nuit reçus en-dehors des plages de saturation.

Le recul des diagnostics initiaux (évaluations flash) en novembre (près de 6 points de moins) reflète la difficulté des primo-appelants à nous joindre durant ce mois de moindre capacité de décroché.

En miroir, les actions de mise à jour des situations progressent de plus de 5 points entre octobre et novembre.

Enfin, la réitération des demandes d'hébergement recule sur le trimestre (de 7,2 % en octobre à 5,9 % en décembre), sous l'effet de l'ouverture de places lors du Plan d'urgence hivernal ; signal positif, même si mieux communiquer auprès des usagers pour contenir les réitérations et améliorer l'accessibilité des lignes reste un levier à travailler.



Ces variations confirment une réalité : les conditions de prise d'appel affectent non seulement la mise à l'abri, mais aussi la capacité du 115 à remplir sa mission d'observation sociale du territoire parisien.

À retenir

Au-delà de la mise à l'abri, ce premier trimestre de qualification confirme que le 115 remplit pleinement ses missions d'écoute, d'orientation et d'observation sociale :

- une part significative des appels donne lieu à un travail d'orientation vers les acteurs de première ligne (travailleurs sociaux, accueils de jour, aide alimentaire, vestiaire), jusque-là peu visible dans nos indicateurs.
- Les variations mensuelles observées (hausse des orientations vers les accueils de jour avec la baisse des températures, repli des diagnostics initiaux quand la prise d'appel se dégrade) éclairent finement la sensibilité du service au climat et à ses propres conditions d'exercice.

Cette qualification ouvre ainsi une lecture plus fidèle de la valeur ajoutée du 115 et constitue désormais un levier pour ajuster nos moyens et notre articulation avec les partenaires.





Personnes victimes de violences : premiers jalons d'une coordination renforcée

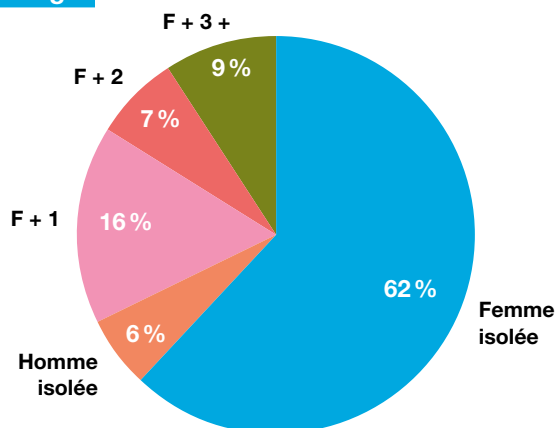
Depuis mars 2025, le SIAO de Paris porte une mission dédiée à la prise en charge des personnes victimes de violences, assurée par une chargée de mission rattachée au Pôle Veille Sociale. Cette mission, impulsée par le CLAV (Comité Local d'Aide aux Victimes) s'inscrit dans un cadre renforcé par la circulaire du 25 novembre 2025, qui positionne le SIAO comme acteur pivot de la coordination des parcours, du repérage jusqu'à l'accès au logement pérenne et engage la construction d'un protocole départemental partagé entre tous les acteurs. L'arrivée de la chargée de mission a permis la production de premières données au 115 sur ce public, sur une période allant de mars à décembre 2025.

Qui contacte le 115 ?

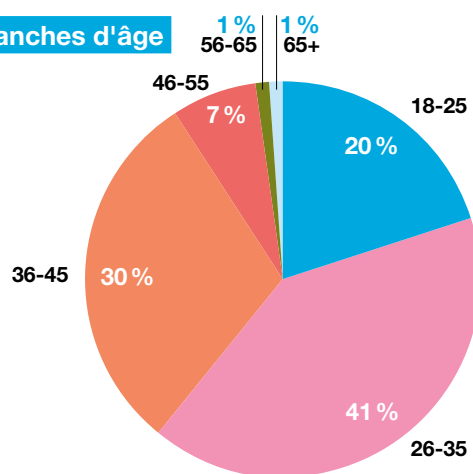
Sur cette période, 208 appels ont été traités, émanant dans 77 % des cas des personnes elles-mêmes. Les autres appels émanent de la Police Nationale (10 %), d'équipes de maraudes (3 %) et d'autres travailleurs sociaux (10 %).

94 % des appels concernent des femmes isolées ou accompagnées d'enfants.

Typologie

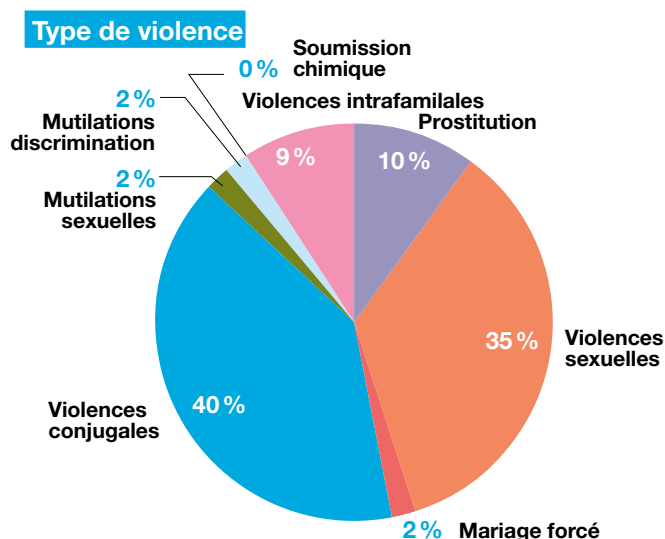


Tranches d'âge



Pour quels types de violence ?

Le repérage des victimes de violence implique notamment une évaluation de la probabilité d'un danger immédiat, et tient compte de l'antériorité des violences. Plus de 60 % des situations impliquaient un danger immédiat. L'antériorité des violences remontaient à moins d'une semaine pour 20 % des appels, à moins d'un mois pour 10 % des appels et au-delà d'un mois pour les 10 % restants.



Note de lecture : une situation peut cumuler plusieurs types de violences. La soumission chimique n'a été mentionnée que sur un seul de ces 208 appels.

Pour quelles prises en charge ?

157 prises en charge ont été déclenchées (75 %), principalement à l'hôtel (57 %) et sur le parc généraliste (36 %), les 18 places spécialisées disponibles ne couvrant qu'une part limitée des besoins.

Cette première année de reporting, et notamment l'analyse des situations n'ayant pas donné lieu à une prise en charge des personnes concernées, met en évidence plusieurs axes d'améliorations :

- Adapter les modalités de prise en charge aux appels de nuit,
- Faire évoluer la prise en compte de l'antériorité des violences dans l'évaluation
- Faire évoluer les critères liés à l'hébergement chez un tiers, notion réinterrogée à la lumière de l'enquête HEBTIERS
- Développer l'offre de places spécialisées en lien avec la DRIHL.

La mission évaluation : le 115 acteur du parcours résidentiel

Inscrite dans la loi ALUR de 2014, l'obligation d'évaluation sociale des personnes sans domicile a été précisée par la circulaire du 31 mars 2022, qui fixe comme objectif que 100 % des personnes exprimant une demande soient évaluées. C'est ainsi que la Mission Évaluation du 115 a été déployée opérationnellement depuis janvier 2025, appuyée par deux outils régionaux complémentaires : le cadre régional unifié des SIAO d'Île-de-France et le cadre régional unifié des PASH d'Île-de-France. Elle repositionne le 115 comme acteur central de l'évaluation et de l'orientation dans une logique de parcours de la rue au logement, et s'appuie sur une fonction nouvelle dédiée, l'ESME (Écouteur-e Social-e en Mission Évaluation), exercée par des écouteur-es sociaux-ales consacrant 40 % de leur temps à cette mission, pour un objectif cible de 9 ETP.

Les attributions de la Mission Évaluation se déclinent selon deux volets :

- Au titre du cadre unifié des SIAO, elle réalise des évaluations approfondies pour les ménages sans référent social : ménages en prise en charge initiale, publics spécifiques (personnes en dispositif dédié (DDP), ménages concernés par une expulsion, situations relevant de l'Ordonnance de Mise à l'Abri (OMA), femmes victimes de violences (FVV)...), personnes hébergées de façon stabilisée mais sans suivi identifié. Chaque évaluation donne lieu à la formulation de préconisations d'orientation adaptées à la situation du ménage. Dès lors qu'un référent social peut être identifié pour un ménage sans demande à jour auprès du SIAO, l'équipe s'attache à faire le lien avec le service concerné.
- Au titre du cadre unifié des PASH, elle assure l'actualisation de l'évaluation et la continuité du suivi des ménages hébergés à l'hôtel en liste d'attente d'intégration dans un PASH.

Ce double cadre suppose, de la part des agents, une capacité d'adapter leur évaluation à la situation du ménage au moment de la demande.





Activité et résultats 2025

789 ménages évalués : une activité qui monte en charge

En 2025, 789 ménages ont bénéficié d'une analyse de leur situation par les agents de la mission évaluation :

- 582 pris en charge à l'hôtel par le 115 au titre du dispositif d'urgence,
- 207 pris en charge de façon stabilisée suite à une orientation du Pôle Habitat du SIAO.

Sur les 582 ménages issus du dispositif 115 :

- 144 (24,7 %) ont bénéficié d'une évaluation sociale approfondie aboutissant à une préconisation en hébergement ou logement, produite dans le mois suivant l'orientation à l'hôtel.
- 405 ménages ont par ailleurs été évalués par un travailleur social partenaire (veille sociale, services sociaux de la Ville de Paris, etc.). Ce taux élevé d'évaluations partenaires s'explique par le fait que les ménages orientés à l'hôtel par le 115 relèvent majoritairement de la Priorité 1 du cadre régional unifié des SIAO (vulnérabilités engageant le pronostic vital à la rue, femmes enceintes de plus de six mois, ménages avec enfant de moins de trois mois) et sont à ce titre déjà suivis en amont par les acteurs de la veille sociale. L'articulation fonctionne ainsi en chaîne : le 115 assure la mise à l'abri, le travailleur social référent assure la continuité de l'accompagnement.

Les 207 ménages restants relèvent du Pôle Habitat du SIAO : stabilisés en structure hôtelière, ils ne disposent plus d'une demande SI-SIAO active. Pour ces ménages :

- 46 ménages (22 %) ont été évalués par la mission évaluation ;
- 119 par des partenaires (travailleurs sociaux de droit commun ou de la veille sociale).

Identifiées lors d'une enquête du Pôle Habitat sur les ménages hébergés à l'hôtel depuis 5 à 10 ans, ces situations appellent des évaluations centrées sur les conditions de sortie vers un logement pérenne.



Consolider et élargir : les axes 2026

Les enseignements de cette première année de déploiement dessinent pour 2026 trois axes de développement et de consolidation de la mission évaluation du 115. Le premier est l'extension de l'action vers les personnes isolées : en 2025, faute de capacité suffisante, l'appui à l'évaluation des personnes isolées renouvelées sur certains dispositifs comme le Refuge Mie de Pain ou le CHU Romain Rolland n'a pas pu être assuré. L'enjeu est de structurer une réponse adaptée à ce public, dont les parcours diffèrent substantiellement de ceux des familles. Le deuxième axe porte sur le

renforcement de l'évaluation des personnes victimes de violences, avec le développement d'une méthodologie dédiée permettant de mieux identifier leurs vulnérabilités spécifiques et d'orienter vers les dispositifs les plus adaptés, en lien avec les partenaires spécialisés. Le troisième axe est celui de la consolidation des ressources humaines de la mission : renforcement de l'attractivité de la fonction ESME, amélioration des conditions d'exercice et mise en place d'espaces de partage de pratiques entre agents.

Stabiliser les parcours : une priorité qui porte ses fruits

En 2025, le 115 de Paris a pris en charge **1 995 ménages**, soit **4 970 personnes**. Parmi eux, **490 ménages** ont vu leur prise en charge stabilisée, représentant 24,6 % des ménages pris en charge, une légère progression par rapport à 2024 (22,7 %).

Rapportée aux personnes, cette proportion est encore plus significative : **1 437 personnes stabilisées**, soit 28,9 % des personnes prises en charge sur l'année. L'écart entre ces deux taux s'explique par le poids des familles dans les ménages stabilisés, dont la composition augmente mécaniquement le nombre de personnes concernées.

L'hôtel reste le principal mode de stabilisation, concentrant **77 % des personnes** et **75 % des ménages** stabilisés. Les centres d'hébergement accueillent

14 % des personnes stabilisées, suivis de l'intermédiation locale (7 %), tandis que les résidences sociales, pensions de famille et foyers de jeunes travailleurs représentent une part encore limitée mais en développement.

	Nombre de personnes stabilisées en 2025	%	Nombre de ménages stabilisés en 2025	%
Hôtel	1 111	77,3 %	369	75,3 %
Centre hébergement	206	14,3 %	75	15,3 %
IML	102	7,1 %	33	6,7 %
Résidence sociale	12	0,8 %	8	1,7 %
Pension de famille	4	0,3 %	3	0,6 %
FJT	2	0,2 %	2	0,4 %
Total des stabilisés	1 437		490	



Une expérimentation prometteuse : le CHUM d'Ivry un partenaire spécifique

Depuis juillet 2025, le SIAO de Paris gère un volant de 80 places d'urgence au CHUM d'Ivry, réservées aux familles et aux femmes isolées, dans le cadre d'un partenariat avec Emmaüs et la DRIHL. L'objectif : mobiliser au mieux les ressources disponibles pour fluidifier les parcours de la rue au logement pour des ménages en cours insertion.

Sur les 36 ménages proposés, 26 ont accepté l'orientation (72 %), pour une durée moyenne de séjour de 4,3 mois. Les familles constituent 65 % des ménages

orientés et occupent 86 % des places dont 23 enfants, 8 âgés de moins de 3 ans à leur intégration.

Parmi les 9 ménages sortis du dispositif, 4 ont accédé à un logement en 4,6 mois en moyenne, résultat particulièrement notable pour des ménages en situation de rue, qui illustre la capacité du dispositif à conduire les usager-es d'un parcours de rue vers le logement. Les refus d'orientation (28 %) tiennent principalement à l'éloignement géographique et aux conditions des locaux, deux leviers d'amélioration déjà identifiés.



2026 : moins d'errance, plus de continuité

Ce que l'errance résidentielle fait aux personnes

L'étude REPERES, portée par l'Observatoire du Samusocial de Paris et le réseau Solipam, en association étroite avec le SIAO et DELTA, documente pour la première fois les conséquences sanitaires et sociales de l'errance résidentielle chez des femmes en situation de périnatalité. Les résultats sont sans appel : comparées aux femmes ayant accédé à un hébergement stable, celles en situation d'errance résidentielle présentent une prévalence plus élevée d'états dépressifs et suicidaires (31,9 % contre 28,7 %), des états de faim modérés à sévères plus fréquents (64,7 % contre 55,7 %), et une dégradation plus marquée de leur santé physique (41,1 % contre 33 %). Ces effets se prolongent à la naissance, sous forme d'accouchements prématurés et de petits poids de naissance, avec une gravité d'autant plus forte que l'errance est élevée.

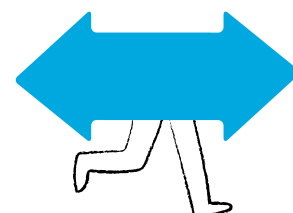


Faire évoluer le cadre de prise en charge

C'est sous l'impulsion du cadre unifié d'intervention des SIAO Franciliens, et en tenant compte des enseignements de l'enquête REPERES, que le 115 de Paris fera évoluer ses pratiques en 2026. L'objectif est clair : maintenir les ménages priorités pour une mise à l'abri le plus longtemps possible sur le même hébergement, pour limiter les effets délétères des déplacements répétés, et cela tant que leur situation reste la même. Concrètement, un nouveau cadre sera expérimenté, prévoyant, lorsqu'une évaluation approfondie est requise, une prise en charge initiale d'un mois, renouvelable une fois si nécessaire pour finaliser l'évaluation, puis, au-delà, une prise en charge renouvelable par périodes de 21 jours, conditionnée à un appel sortant du 115 quelques jours avant l'échéance, tant que la situation du ménage reste prioritaire. Ce cadre, en déchargeant les ménages déjà hébergés de l'obligation d'appeler chaque semaine, devrait notamment libérer du temps de réponse pour les primo-appelants et les personnes dont les conditions d'appel sont les plus difficiles — ceux qui basculent en premier vers le non-recours lorsque le dispositif est saturé. Ces modalités, dont l'expérimentation a démarré début 2026, ont vocation à être réinterrogées et ajustées au cours de l'année, à la lumière des premiers retours d'expérience.



Cap sur 2026 : les perspectives du pôle veille sociale



Au-delà des enjeux propres à chaque entité, deux chantiers structureront l'action de l'ensemble du Pôle Veille Sociale en 2026.

Améliorer la prise en charge des personnes victimes de violences

La circulaire du 25 novembre 2025 positionne le SIAO comme acteur pivot de la coordination des parcours des femmes victimes de violences du repérage jusqu'à l'accès au logement pérenne. Sa déclinaison territoriale constituera un chantier central de 2026, en lien étroit avec les partenaires spécialisés et les services de l'État (DDETS, DRIHL, DDFE). Elle devra aboutir à la rédaction d'un protocole départemental clarifiant les circuits d'évaluation, les processus d'admission, et les modalités de transmission des informations entre acteurs dans le respect du principe « dites-le-nous une fois », pour éviter aux victimes de réitérer leur témoignage. Une attention particulière sera portée aux besoins spécifiques des enfants, considéré-es comme victimes ou co-victimes.

Le déploiement des évaluations flash

Mise en œuvre au 115 depuis le 11 décembre 2025, l'évaluation flash composée de 13 items adossés à la grille ETHOS Light a vocation à devenir en 2026 le référentiel commun à l'ensemble des acteurs de la veille sociale parisienne. Ce déploiement s'appuiera sur les enseignements d'une expérimentation conduite avec huit structures, dont les résultats constitueront le socle méthodologique du déploiement territorial. Des groupes de travail réunissant les acteurs concernés se tiendront tout au long de l'année pour évaluer les difficultés rencontrées, identifier les moyens à mobiliser et valoriser les leviers que cet outil génère pour le travail en réseau. L'enjeu dépasse la seule harmonisation des pratiques : en dotant l'ensemble des acteurs d'un langage commun, les évaluations flash doivent favoriser une meilleure coordination territoriale et renforcer la fluidité des orientations au bénéfice des personnes.



Stabiliser et suivre les parcours
des personnes vers le logement

Le Pôle Habitat

Le Pôle Habitat du SIAO Paris reçoit et traite les demandes transmises par les travailleuses et travailleurs sociaux, qui ont pour mission d'évaluer la situation des personnes en grande précarité. Ces demandes sont transmises sur le SI SIAO. Elles peuvent porter sur l'accès à l'hébergement (en structure ou à l'hôtel), au logement d'insertion ou au logement social.



Le Pôle Habitat assure la régulation des places stabilisées et financées par la DRIHL, ce qui consiste à :

- 1 Recevoir les demandes des prescripteurs, vérifier leur bonne complétude afin de les mettre sur liste d'attente.
- 2 Recevoir les places disponibles des structures et orienter une personne sur chaque place (mission des chargées d'orientation).
- 3 Accompagner les centres pour faciliter la sortie des ménages (mission des coordinatrices et coordinateurs).

Dans une dynamique de suivi de parcours, il soutient l'accompagnement des ménages, de la rue au logement.

Maritza Pedreros & Oriane Etienne,

Portraits de chargées d'orientation – hébergement et FJT

« Ce qui me touche le plus, ce sont ces mails de travailleurs·ses sociaux·les qui annoncent que des jeunes qui étaient à la rue ont pu intégrer un FJT. »

Pouvez-vous nous décrire vos missions respectives ?

Oriane : Mon rôle s'articule autour de deux axes principaux. D'abord, je traite les demandes SIAO envoyées par les travailleurs·ses sociaux·les et les centres d'hébergement : je vérifie que les dossiers soient complets et respectent les critères attendus. Ensuite, je reçois chaque semaine les disponibilités de chambres en foyers jeunes travailleurs, que je centralise, puis je recherche la meilleure correspondance entre le profil d'un jeune et la chambre disponible.

Maritza : Mon périmètre concerne l'hébergement de longue durée. Lorsque des centres d'hébergement signalent des places disponibles, je recherche les profils les plus adaptés en lien étroit avec la coordination, en veillant à une équité d'accès selon des critères de priorisation établis. J'assure également une veille constante sur le peuplement des centres et le volume de places disponibles.

« Nous travaillons en échange permanent avec les travailleurs·ses sociaux·les et les équipes des centres d'hébergement. »

Pourquoi ce travail partenarial est-il si essentiel ?

Oriane : Les travailleurs·ses sociaux·les sont mobilisés auprès des personnes qu'ils accompagnent vers l'hébergement, tandis que les structures d'accueil doivent concilier plusieurs enjeux, notamment leur projet d'établissement, l'équilibre du peuplement et la mixité des publics. Mon rôle est donc de faire le lien entre les structures et les travailleurs·ses sociaux·les afin de comprendre les enjeux de chacun, tout en gardant en tête que l'objectif final, c'est une personne en grande précarité qu'on doit orienter.

Maritza : Nous travaillons en échange permanent avec les travailleurs·ses sociaux·les et les équipes des centres d'hébergement : hôpitaux, accueils de jour, services prescripteurs de toutes sortes. Notre rôle est de garantir un accès équitable aux places, en tenant compte des situations les plus urgentes. C'est cette vigilance qui donne du sens à notre position d'intermédiaire entre les services prescripteurs et les équipes des centres d'hébergement.

Qu'est-ce qui vous anime au quotidien ?

Oriane : J'apprécie la rapidité, ce sentiment de trouver de bonnes solutions concrètement et vite. Ce qui me touche le plus, ce sont ces mails de travailleurs·ses sociaux·les qui annoncent que des jeunes qui étaient à la rue ont pu intégrer un FJT. Savoir qu'on a pu mettre quelqu'un à l'abri, c'est la plus belle des récompenses.

Maritza : J'ai toujours travaillé dans le social et j'en suis fière. Même si je ne suis pas en contact direct avec les personnes accompagnées, je sais que nous faisons partie de leur cheminement vers un lieu de repos, des repères, une possibilité de s'en sortir. Il faut être profondément humain dans ce métier, et c'est ce qui me porte chaque jour.

Les temps forts de l'année 2025

L'année 2025 confirme l'installation dans la durée d'une tension structurelle entre une demande en hausse continue et une offre qui ne suit pas, dans un contexte national où les exigences de fluidité des parcours se sont simultanément renforcées. C'est dans cet environnement que l'équipe a conduit plusieurs chantiers de fond : l'analyse et le suivi des situations de présences longues, le renforcement de l'accompagnement des femmes victimes de violences, et une mobilisation soutenue pour maintenir la qualité des orientations malgré la saturation croissante des dispositifs.

Une évolution préoccupante de la tension dans l'accès à l'hébergement et au logement

L'année 2025 est marquée, sur l'ensemble par une hausse globale de la demande de 18 %, et une baisse des admissions de 8 %. Ces deux effets conjugués entraînent une saturation croissante, qui reste différenciée selon les dispositifs, avec une difficulté plus marquée pour l'accès à l'hébergement et au logement, et plus relative pour l'accès au logement d'insertion. Fin 2025, la durée moyenne d'accueil dans la même structure d'hébergement est de 3 ans et 54 jours. Le nombre total moyen de jours d'accueil en hôtel pour les ménages qui y sont aujourd'hui stabilisés est supérieur à 4 ans.



Le lancement de la campagne « présences longues »

À partir de mai 2025, le SIAO de Paris a engagé une campagne d'étude de la situation de tous les ménages présents depuis plus de 5 ans en structure d'hébergement, hôtel ou résidence sociale. L'enjeu est d'avoir une vision précise de la situation de chaque ménage, pour renforcer le soutien apporté, notamment pour permettre, autant que possible d'accéder à un habitat plus adapté. Il s'agit aussi de veiller à la fluidité des dispositifs, alors que les durées moyennes de séjour ont tendance à augmenter. Cette démarche a été confortée par la circulaire du 24 juillet 2025, qui en a fait l'un de ses axes prioritaires.

Renforcement de la prise en charge des victimes des violences

Au cours de l'année 2025, l'accent a été mis sur une meilleure communication auprès des prescripteurs parisiens sur le dispositif des mises en sécurité de HAFB (commissariats, hôpitaux, maisons des solidarités et accueils de jour...) et sur une collaboration plus étroite encore entre HAFB et le Pôle Habitat. En parallèle, le SIAO élabore un protocole interne pour suivre et accompagner au mieux les femmes victimes de violences entrant sur le dispositif dans ce cadre. Cette dynamique est favorisée par l'arrivée d'une chargée de mission sur cette thématique (Cf. présentation de cette mission page 18).

Bilan d'activité, l'année 2025 pour le pôle habitat

Les demandes adressées au pôle habitat

Au 31 décembre 2025, **22 513 personnes** (soit environ **13 179 ménages**) étaient en attente d'une orientation ou d'un accès à un logement social via le SIAO Paris, marquant une **forte hausse de 18 % par rapport à l'année précédente, qui avait déjà connu une hausse de 5 %**.

Ces demandes sont portées par les **travailleuses et travailleurs sociaux de 759 structures sociales différentes**, témoignant de l'ampleur et de la diversité du réseau mobilisé.

Chaque mois, le Pôle Habitat reçoit des **nouvelles demandes**, qui sont examinées dès leur transmission.

Lorsqu'elles sont suffisamment complètes, elles sont **inscrites sur une ou plusieurs listes d'attente**, en fonction des typologies des besoins et des disponibilités du parc.

La majorité des demandes (62 %) concerne un accès à une structure d'hébergement ou à un hébergement hôtelier. Toutefois, la demande de logement social reste significative, représentant 33 % des personnes en attente. Le logement d'insertion, quant à lui, est fréquemment sollicité à défaut d'une orientation possible vers le logement social.

Les demandeurs en attente selon le type de dispositif recherché

Demandes en attente	Ménages	Personnes	% Personnes	Evolution 2024/2025
Hébergement et Hôtel	8 229	13 902	62 %	↗ + 22 %
Logement social	3 868	7 317	33 %	↗ + 9 %
Résidence sociale	698	881	4 %	↗ + 32 %
Pension de famille	287	287	1 %	↗ + 33 %
Foyer de jeune travailleur	87	88	0 %	NR
Intermédiation locative	10	38	0 %	NR
Total général	13 179	22 513	100 %	↗ + 18 %

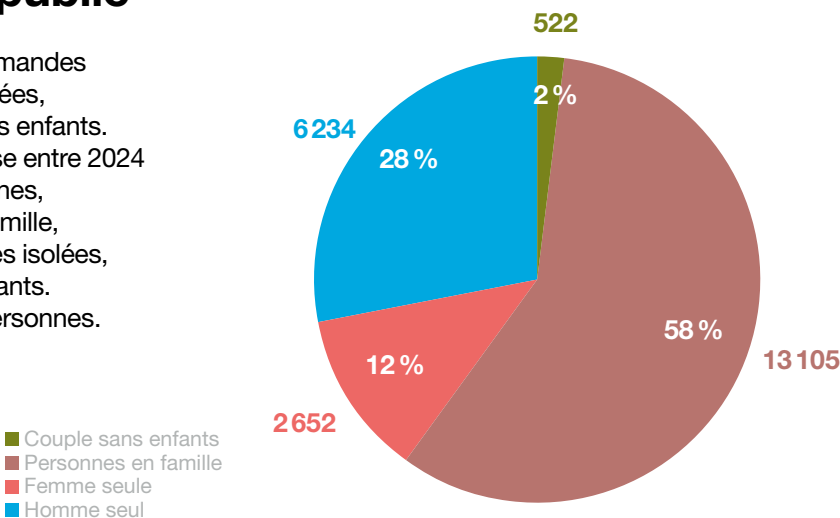
Note de lecture :

Les demandeurs peuvent être inscrits sur plusieurs listes d'attente simultanément. Les demandes sont comptabilisées dans ce tableau sans double compte : lorsqu'une demande est sur plusieurs listes d'attente, elle n'est comptabilisée qu'une fois, sur la liste d'attente la mieux adaptée.

Les demandeurs en attente selon la typologie du public

Si l'on compte en ménages, **67 %** des demandes en attente concernent des personnes isolées, **31 %** des familles et **2 %** des couples sans enfants. La part des isolés est en très légère hausse entre 2024 et 2025 (+ **2 %**). Si l'on compte en personnes, **58 %** des personnes en attente sont en famille, **40 %** des demandeurs sont des personnes isolées, et **2 %** des personnes en couple sans enfants. Les familles comptent en moyenne **3,2** personnes.

Typologie familiales des personnes en attente



Une demande en hausse, des tensions persistantes sur l'offre

L'augmentation constante du nombre de personnes en attente illustre la pression croissante qui pèse sur les dispositifs d'hébergement et d'accès au logement. Malgré une mobilisation importante des partenaires et un renforcement des moyens, le déséquilibre entre l'offre disponible et les besoins exprimés reste un enjeu central. Dans ce contexte, le rôle du SIAO Paris est d'autant plus crucial pour garantir **une priorisation juste, transparente et partagée**, tout en poursuivant les efforts d'**accompagnement vers le logement pérenne**, dans l'esprit du Logement d'Abord.

Des prescripteurs multiples, reflet de la diversité des parcours

Ces demandes émanent de professionnel·les issus de structures très diverses. Les établissements d'hébergement (CHU, CHS, CHRS) constituent le premier réseau prescripteur, suivis des services sociaux parisiens (permanences sociales d'accueil et maisons des solidarités), dont les demandes ont augmenté de 24 %. Celles portées par les plateformes

Dans ce contexte, le rôle du SIAO Paris est d'autant plus crucial pour garantir une priorisation juste, transparente et partagée, tout en poursuivant les efforts d'accompagnement vers le logement pérenne, dans l'esprit du Logement d'Abord.

d'accompagnement hôtelier (PASH) progressent significativement (+ 32 %), témoignant de la montée en charge de l'accompagnement des ménages stabilisés à l'hôtel. La forte hausse des demandes de sites exceptionnels de mise à l'abri s'explique par l'ouverture de plusieurs sites de ce type par la Ville de Paris.

Type de prescripteur	Ménages	Personnes	% personnes	Évolution 2024/2025
Hébergement (CHU, CHS, CHRS)	3 554	6 927	31 %	↗ 6 %
PSA/MDS - DSOL	1 625	2 898	13 %	↗ 24 %
ESI / Accueil de jour	1 452	2 346	10 %	↗ 5 %
PASH (Plateforme accompagnement Hôtel)	968	2 679	12 %	↗ 50 %
Dispositif exceptionnel de mise à l'abri (Places Hiver, Gymnase, Halte de nuit, etc.)	939	1 248	6 %	↗ 71 %
Hébergement asile DNA (CAFDA, CADA, CAES, HUDA, CPH, etc.)	779	1 135	5 %	↗ 3 %
Logement accompagné autre service (FJT, RS, PDF, IML, Logements d'insertion, etc.)	770	1 095	5 %	↘ - 25 %
Hôpital, SSR, clinique, Maternité	420	625	3 %	↘ - 18 %
Autre	2 670	2 670	16 %	↗ 67 %
Total général	13 179	22 513	100 %	↗ 13 %

Une tension persistante, une exigence d'équité

La diversité des services prescripteurs témoigne de la mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur pour accompagner les personnes vers une solution adaptée. Dans ce contexte de forte pression sur l'offre, le rôle du SIAO est de faciliter l'identification de la solution la plus

adaptée, et de travailler avec les acteurs pour lever les freins à la fluidité, ou au moins les mettre en évidence, dans un contexte où ceux-ci sont principalement causés par des facteurs externes.

L'offre régulée par le pôle habitat

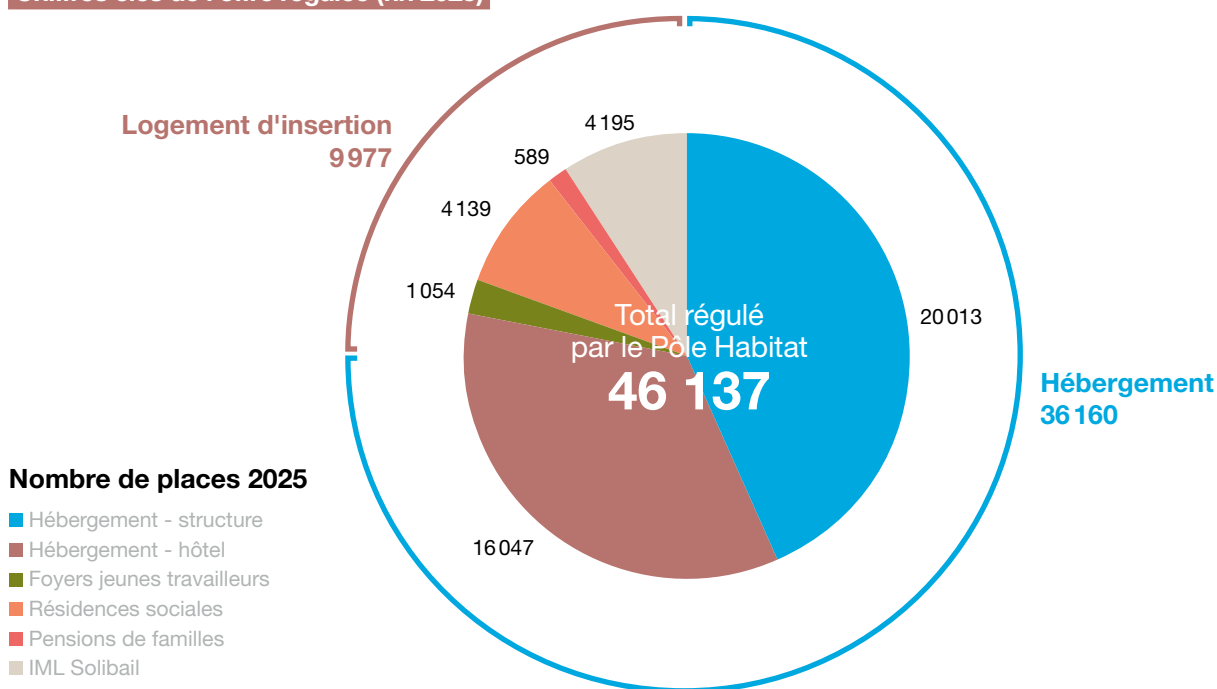
Un parc globalement stable mais en légère évolution sur certains segments

- Au 31 décembre 2025, le parc régulé par le Pôle Habitat comptabilise **46 137 places**, un volume relativement stable. Ce parc se répartit entre **hébergement (78 %)** en structures collectives ou à l'hôtel et **logement d'insertion (22 %)**.

Le logement d'insertion est constitué des logements du dispositif d'intermédiation locative (IML) Solibail, et des places du contingent Etat dans les structures de foyers logements.

- Le volume du **parc Solibail** est estimé sur la base des **entrées des quatre dernières années**, tandis que le **parc de logements en foyer logements** (foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales, pensions de famille) est évalué en fonction du nombre de logements disponibles. Ce dernier est en **légère progression**, traduisant un maintien de l'effort de production.
- **La part des logements d'insertion en foyers logements (FJT, RS, PF)** régulée par le SIAO correspond au contingent de l'Etat. Cela représente 30 % des logements de ce type, le reste relevant des contingents de la Ville, d'Action Logement ou du gestionnaire.

Chiffres clés de l'offre régulée (fin 2025)



Le logement d'insertion est constitué des logements du dispositif d'intermédiation locative (IML) Solibail, et des places du contingent Etat dans les structures de foyers logements.

Les admissions en lien avec le pôle habitat

Admissions réalisées par le pôle habitat en 2025

Au total, 12 513 personnes issues de 6 714 ménages ont été admises sur une place régulée par le Pôle Habitat en 2025, un volume global en baisse de 8 % par rapport à 2024, année durant laquelle le nombre d'admissions était déjà en baisse, de 14 % par rapport à 2023. Mais cette baisse masque des dynamiques contrastées selon les types de dispositifs : la baisse est très forte sur l'hébergement et l'hôtel, alors qu'il y eu une hausse sur les résidences sociales et le logement social.

- La baisse des admissions (-5 %) se poursuit pour la 3^e année consécutive dans les structures d'hébergement, du fait d'une augmentation de la durée moyenne de séjour. Cette baisse n'est pas liée à une diminution de places.
- Après deux années de hausse, les admissions à l'hôtel sont en baisse significative (-22 %), tandis qu'augmente la durée moyenne de séjour.

Les parcours de sortie ne se limitent pas aux orientations vers l'hébergement ou le logement et peuvent répondre à des besoins spécifiques d'accompagnement ou de prise en charge. Les ménages peuvent effectuer leurs démarches par eux-mêmes et sortir sans appui

Typologie des ménages admis

- 38 % des admissions concernent des familles, en nombre de ménages.
- En nombre de personnes, 66 % des admissions concernent des personnes en famille.

Ces proportions sont stables par rapport à 2024.

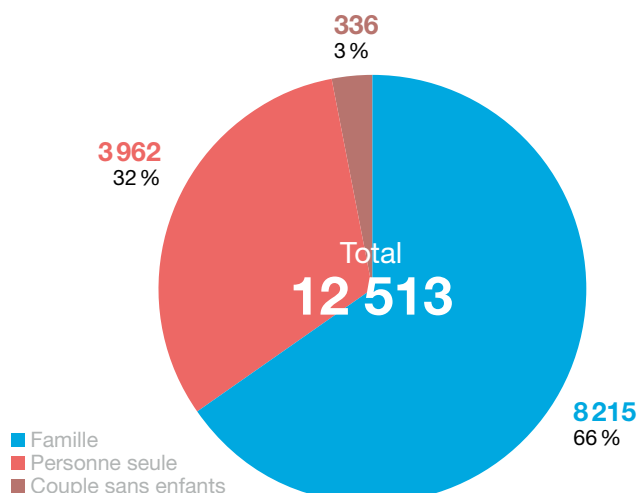
Évolution des admissions par type de dispositif

Périmètre	Ménages admis	Personnes admises	% du total	Évolution 2024/2025
Hébergement en structure	2 880	4 606	37 %	↘ - 5 %
Hôtel (stabilisé)	1 313	3 207	26 %	↘ - 22 %
Logement social	1 271	2 531	20 %	↗ 10 %
Intermédiation locative	339	1 027	8 %	↘ -13 %
Résidence sociale	593	817	7 %	↗ 22 %
Foyer de jeunes travailleurs	156	159	1 %	↘ -18 %
LHSS	93	93	1 %	↘ -10 %
Pension de famille	69	73	1 %	↘ -31 %
Total général	6 714	12 513	100 %	- 8 %

Note de lecture : 4 606 personnes ont été admises en hébergement en structure suite à une orientation du Pôle Habitat en 2025, soit une baisse de 5 % par rapport à 2024.

particulier. Ils peuvent aussi être orientés vers des structures spécialisées qui correspondent à leurs besoins (structure de soins résidentiel LHSS/LAM/ACT, centres maternels de la Ville, structures pour personnes âgées ou en situation de handicap...)

Typologie de public en nombre de personnes



Situation des personnes au moment de l'admission

Situation au moment de l'admission	ETHOS	Personnes	%	Évolution 2024/2025
À la rue	1	1 895	15 %	↘ - 26 %
Halte de Nuit	1	111	1 %	↘ - 43 %
Hôtel SIAO / CS 115	2	1 437	11 %	↗ 2 %
Dispositif exceptionnel de mise à l'abri (Places Hiver, Gymnase, Sites OMA, etc.)	2	553	4 %	↘ - 26 %
Hébergement - Hors décru (CHU, CHS, CHRS)	3	2 612	21 %	↘ - 6 %
Hébergement - Décru (CHU, CHS, CHRS)	3	1 818	15 %	↗ 72 %
Dispositif Asile (CAFDA, CADA, CAES, HUDA, CPH, etc.)	3	832	7 %	0 %
Hôtel SIAO / LS PH	3	769	6 %	↘ - 55 %
Residence sociale & Logement d'insertion	3	473	4 %	↗ 35 %
FJT	3	66	1 %	↗ 18 %
LHSS, LAM et EMLT	3	52	0 %	↘ - 26 %
ACT, Appartement Therapeutique, ASSORE, Pass Justice	3	50	0 %	↘ - 19 %
Hôpital, SSR et clinique	4	145	1 %	↘ - 12 %
Maternité	4	105	1 %	↘ - 34 %
Hébergement ASE	4	68	1 %	↘ - 32 %
Errance résidentielle	6	245	2 %	↗ 8 %
Hébergé chez tiers	6	173	1 %	↗ 24 %
Logement personnel, expulsion locative	Hors grille	492	4 %	↗ 30 %
Logement personnel, FVV/VVC	Hors grille	326	3 %	↘ - 1 %
Autre	-	291	2 %	↗ 46 %
Total général	-	12 513	100 %	↘ - 8 %

Les admissions concernent **presque autant de personnes déjà hébergées ou logées temporairement** par le SIAO ou un autre dispositif du service public (au total 55 % des personnes ayant bénéficié d'une admission), **que de personnes sans hébergement ou en grande précarité** (45 %).

Parmi les personnes bénéficiant d'une admission en 2025 et précédemment sans hébergement stable :

- **35 %** étaient à la rue,
- **38 %** étaient accueillies au sein d'un dispositif de mise à l'abri (Hôtel 115, Places hivernales, Haltes de nuit...),
- **9 %** étaient concernées par une expulsion locative,
- **7 %** étaient hébergées chez des tiers ou en errance résidentielle,
- **5 %** devaient sortir d'hôpitaux, maternités ou de cliniques
- **6 %** devaient quitter un logement du fait de violences.

Grille ETHOS allégée

- 1 Personnes vivant dans la rue
- 2 Personnes en hébergement d'urgence
- 3 Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile
- 4 Personnes sortant d'institutions
- 5 Personnes en logement non conventionnel par manque de logement
- 6 Personnes sans domicile vivant temporairement avec la famille ou des amis

Source : 8e regard sur le Mal Logement en Europe, rapport FAP-FEANTSA

Parmi les personnes bénéficiant d'une admission en 2025 et déjà hébergées de façon stable ou logées temporairement par le SIAO Paris :

- **45 %** venaient d'une structure d'hébergement pérenne,
- **31 %** d'une structure d'hébergement en fermeture-décruée (fermeture de structure ouverte temporairement dans des locaux provisoires, parfois en lien avec la période hivernale mais pas seulement)
- **14 %** d'une place à l'hôtel stabilisée, et **9 %** d'un logement d'insertion.

Enfin, parmi les personnes bénéficiant d'une admission en 2025 et déjà hébergées par un autre service que le SIAO Paris :

- **82 %** ont quitté une structure du dispositif national d'asile en lien avec l'OFII et le ministère de l'Intérieur,
- **11 %** une prise en charge par un service médico-social (ACT, LHSS...) soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- **7 %** une prise en charge par le département de Paris au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).



Les admissions par prescripteur : des voies d'accès multiples, une régulation commune

38 % des admissions concernent des demandes portées par les structures d'hébergement (CHU, CHS, CHRS). Les ESI et accueils de jour (10 %) ainsi que les PSA et MDS de la Ville de Paris (11 %) occupent une place significative, particulièrement pour l'orientation des personnes sans-abri ou en grande précarité. À noter

également la part des services spécifiques FVV (5 %), qui reflète la montée en charge de l'accompagnement des femmes victimes de violences, et celle des services hospitaliers (6 %), témoignant de l'imbrication entre états de santé dégradés et sans-domicilisme.

Type de prescripteur	Nombre de personnes	%	Évolution 2024/2025
Hébergement (CHU, CHS, CHRS)	4 731	38 %	↗ 23 %
ESI / Accueil de jour	1 282	10 %	↘ - 27 %
PSA/EPS - DSOL	1 370	11 %	↘ - 20 %
Hôpital, SSR, clinique, Maternité	694	6 %	↘ - 34 %
FVV-Service spécifique (hors hébergement)	606	5 %	↗ 24 %
Hébergement asile DNA (CAFDA, CADA, CAES, HUDA, CPH, etc.)	566	5 %	↘ - 66 %
Préfecture 75 (Expulsions Locatives)	503	4 %	NR
Logement accompagné autres services (FJT, RS, PDF, IML, Logements d'insertion, etc.)	731	6 %	↗ 37 %
PASH (Plateforme accompagnement Hôtel)	449	4 %	↗ 6 %
Service RSA ou Accompagnement emploi	307	2 %	NR
Dispositif exceptionnel de mise à l'abri (Places Hiver, Gymnase, Halte de nuit, etc.)	301	2 %	↗ 5 %
Maraude	189	2 %	↘ - 40 %
Autre	784	6 %	↘ - 47 %
Total général	12 513	100 %	↘ - 8 %

Parcours

Monsieur X. 56 ans



Le parcours d'errance de Monsieur X. commence en 2023 par une rupture qui le force à quitter le domicile conjugal. Il rejoint Paris sans solution d'hébergement, dépourvu de réseau, de ressources financières et ne peut poursuivre son accompagnement médical. Il est atteint d'une pathologie chronique qui réduit fortement sa mobilité et implique un traitement médicamenteux quotidien. Malgré sa connaissance des dispositifs de veille sociale, il ne réussit pas à se mobiliser pour un suivi social en accueil de jour.



Épuisé par la vie à la rue, Monsieur tente de joindre le 115 de Paris pour la première fois après plus d'un an et demi d'errance. Il recontacte ensuite à plusieurs reprises le numéro d'urgence, les écouteurs sociaux l'orientent pour se nourrir et bénéficier d'un suivi social. En revanche, les écouteurs ne réussissent pas toujours à satisfaire ses nombreuses demandes de mise à l'abri au regard de la saturation du dispositif. Monsieur n'obtiendra que quelques nuitées de mise à l'abri par le 115 pour se reposer. Il parvient finalement à solliciter un ESI de la Ville de Paris, puis, en rue une Maraude d'Intervention Sociale (MIS) de l'association AURORE prend le relais de l'accompagnement. Ces deux partenaires sociaux contribuent à accompagner et soutenir Monsieur dans l'ouverture et le maintien de ses droits CAF et RSA, et dans ses démarches liées au logement et à son parcours de soin. Dans le cadre de son accompagnement social, la MIS actualise avec Monsieur sa demande SI SIAO. A la suite de cette actualisation avec des préconisations liées au logement, la situation est repérée par le Pôle Habitat du SIAO. En lien avec le travailleur social de la Maraude, le coordinateur du Pôle Habitat en charge de la mission de la rue au logement transmet une demande de diagnostic AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) auprès de la DRIHL 75. La DRIHL valide la demande et

mandate le service AVDL du GROUPE SOS pour évaluer les besoins d'accompagnement de Monsieur. Ce service instruit un dossier ARPP, qui aboutit rapidement. Deux mois seulement après la reconnaissance ARPP, le dossier de Monsieur est positionné sur un logement social. Il signe son bail en novembre 2025, mettant fin à deux ans de parcours de rue. Monsieur est aujourd'hui locataire du parc social. L'AVDL s'est d'ailleurs poursuivi après le relogement. Ce parcours se détache de la logique traditionnelle du parcours en escalier qui impose des étapes intermédiaires avant l'accès à un logement. Comme préconisé par le Plan Logement d'Abord, toutes les conditions étant réunies, Monsieur a pu accéder directement au logement sans passage par un hébergement temporaire. Le lien continu entre le SIAO et le prescripteur de l'hébergement a constitué une condition de réussite majeure pour faciliter ce parcours sans rupture ni incohérence, en privilégiant l'accompagnement au niveau adapté plutôt que l'évaluation d'une « capacité à adapter. »

Le lien continu entre le SIAO et le prescripteur de l'hébergement a constitué une condition de réussite majeure pour faciliter ce parcours sans rupture ni incohérence, en privilégiant l'accompagnement au niveau adapté plutôt que l'évaluation d'une « capacité à adapter. »



Hébergement

Fin 2025, le Pôle Habitat du SIAO Paris dispose de 20 013 places d'hébergement (CHU, CHS et CHRS) réparties sur Paris et l'ensemble de l'Île-de-France. En complément, l'État finance plus de 2 400 places supplémentaires, régulées soit par le 115, soit selon des modalités spécifiques.

Concernant les demandes, à la fin de l'année 2025, le SIAO Paris recense 8 405 ménages, soit 14 134 personnes inscrites sur la liste d'attente « Hébergement & Hôtel », (13 902 sans double compte, c'est-à-dire les demandes portant exclusivement sur l'hébergement, sans perspective immédiate d'accès au logement).



Profils des demandeurs d'hébergement

Répartition des ménages et personnes en demande

Hébergement	Ménages		Personnes	
	Nombre	%	Nombre	%
Couple sans enfant	176	2 %	352	2 %
En famille	2 645	31 %	8 198	58 %
Femme seule	1 709	20 %	1 709	12 %
Homme seul	3 875	46 %	3 875	27 %
Total	8 405	100 %	14 134	100 %

Les hommes seuls représentent près de la moitié des ménages en demande d'hébergement. En revanche, en nombre de personnes, ce sont les familles avec enfants qui représentent près des deux tiers des personnes concernées, avec en moyenne 3,10 personnes par ménage.

Les admissions en centre d'hébergement

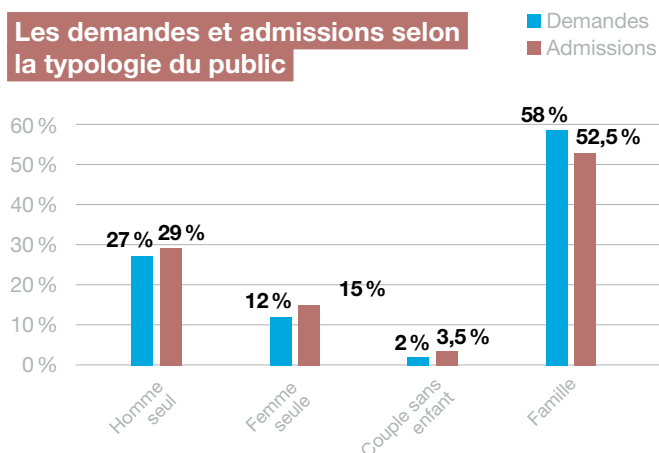
En 2025, **2 880 ménages** (soit 4 606 personnes) ont intégré un centre d'hébergement sur orientation du Pôle Habitat. Ce volume est en diminution d'environ **5 %** par rapport à 2024 (3 090 ménages) et de près de **20 %** par rapport à 2023 (3 586 ménages).



Composition des ménages admis en hébergement – 2025

Hébergement	Ménages 2025		Personnes 2025		Évolution nb personnes admises 2024/2025
	Nombre	%	Nombre	%	
Homme seul	1 341	46,5 %	1 341	29,0 %	↘ - 7,5 %
Femme seule	681	24,0 %	681	15,0 %	↘ - 13,0 %
Couple sans enfant	80	3,0 %	160	3,5 %	↘ - 14,0 %
Famille	778	27,0 %	2 424	52,5 %	↘ - 0,5 %
Total	2 880	100 %	4 606	100 %	↘ - 5,5 %

Les demandes et admissions selon la typologie du public



Le volume de personnes admises reflète globalement la répartition des personnes en demande selon les typologies. On note toutefois que la part des familles parmi les personnes admises (**52,5 %**) est sensiblement inférieure à leur part dans les demandes (**58,0 %**), traduisant une tension plus marquée pour ce public en 2025.

Les personnes ayant bénéficié d'une admission en hébergement selon leur situation

Situation au moment de l'admission	Personnes	%
Hébergement en fermeture - Décruée (CHU, CHRS)	1 322	29 %
À la rue	1 227	27 %
Hébergement pérenne (CHU, CHRS)	603	13 %
Dispositif exceptionnel de mise à l'abri (Places Hiver, Gymnase, etc.)	326	7 %
Hôtel 115	206	4 %
Dispositif Asile (CAFDA, CADA, CAES, HUDA, etc.)	123	3 %
Errance résidentielle	109	2 %
Halte de Nuit	101	2 %
Hôtel PH	95	2 %
Hébergé chez tiers	94	2 %
Maternité	78	2 %
Hôpital, SSR, clinique	66	1 %
Hébergement ASE	46	1 %
Hôtel hors SIAO	41	1 %
Logement personnel, FVV/VVC	39	1 %
LHSS, LAM et EMLT	28	1 %
Autre	27	1 %
Logement d'insertion	25	1 %
Incarcération	20	0 %
Squat	13	0 %
ACT, Appartement Thérapeutique, ASSORE, Pass Justice	8	0 %
Logement personnel	5	0 %
Hébergement associatif privé	4	0 %
Total	4 606	100 %

Les personnes en situation de rue représentent **27 %** des entrées en hébergement en 2025, contre **34 %** en 2024. 42 % des entrées concernent des personnes déjà hébergées en centre d'hébergement, car le SIAO est sollicité pour permettre des parcours avant même la sortie vers un logement pérenne. Cette part importante de réorientation s'explique principalement par les centres en « décrue » (**29 %**), c'est-à-dire les réorientations liées à la fermeture ou à la transformation de structures d'hébergement (perte

de bail, réhabilitation du bâti, évolution du projet d'accueil), ainsi que par l'évolution des besoins des ménages (**13 %**), le plus souvent en lien avec des événements comme des naissances. En 2025, le volume de personnes orientées au titre des décrues a augmenté de plus de **60 %** (1 322 personnes contre 817 en 2024). Une part croissante des capacités d'hébergement est ainsi mobilisée pour assurer la continuité des parcours déjà engagés, ce qui réduit mécaniquement la capacité d'accueil de nouvelles personnes.

La régulation des places dédiées à des publics dits spécifiques

Le Pôle Habitat régule 48 centres d'hébergement proposant des places réservées à des personnes ayant besoin d'un accompagnement spécifique.

Femmes Enceintes ou Sortant de Maternité (FEFSM)
En 2025, la signature d'un protocole entre la DRIHL, le SIAO et plusieurs opérateurs a conduit à requalifier certaines places précédemment fléchées FEFSM, réduisant mécaniquement le volume d'admissions comptabilisées dans cette catégorie. Par ailleurs, l'année 2024 avait été particulièrement haute en termes

d'admissions, en raison de l'ouverture de places spécifiques en cours d'année. Ces deux effets conjugués expliquent la baisse observée (-47 %), qui ne reflète pas un recul de la prise en charge de ce public mais une évolution du cadre de régulation.

LGBTQI+
En 2025, le SIAO a élargi son offre LGBTQI+ : aux places dédiées aux jeunes s'ajoutent désormais 9 places ouvertes sans condition d'âge.

Hébergement spécifique (Bilan des admissions – comparaison 2024 / 2025)

Spécificité du Centre	Nombre d'admissions (ménages) 2025	Nombre d'admissions (personnes) 2025	Nombre d'admissions (personnes) 2024	Évolution 2024 > 2025
Additions	20	22	53	📉 - 58,5 %
Colocations Solidaires	12	12	31	📉 - 61,3 %
Femmes enceintes ou sortant de maternité (FEFSM)	105	240	453	📉 - 47,0 %
Femmes Victimes de Violences (FVV)	72	117	160	📉 - 26,9 %
LGBTQI+	27	28	28	0,0 %
Jeune (-30 ans)	298	302	268	📈 12,7 %
Sortant de détention et personnes placées sous-main de justice	77	77	85	📉 - 9,4 %
Personnes en souffrance psychique	59	71	75	📉 - 5,3 %
Total hébergement spé	671	870	1 153	📉 - 24,5 %
Total hébergement généraliste	2 209	3 736	3 706	📈 + 0,8 %
Total hébergement	2 880	4 859	4 859	📉 - 5,5 %



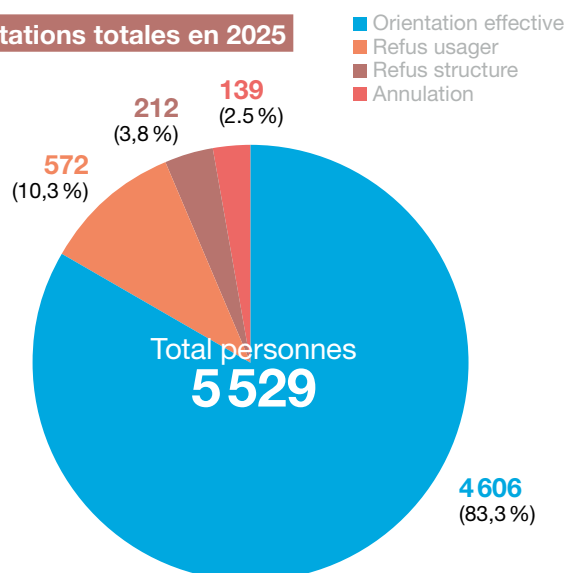
Suivi des refus et annulations d'orientations

En comptant l'ensemble des orientations émises en 2025, ce sont 923 orientations qui n'ont pas abouti sur un total de 5529, soit **16,7 %** des orientations émises. Une orientation dite "annulée" l'est du fait du SIAO, souvent en lien avec une relecture de la situation du ménage.

La part des orientations refusées est en recul par rapport à l'année précédente. Pour autant, le remplissage parfois incomplet des motifs de refus dans le SI SIAO — qu'il soit le fait des usagers ou des structures — ne nous permet pas de mener une analyse plus approfondie. Quelques tendances se dégagent néanmoins. Concernant les refus des usagers, l'éloignement géographique est souvent mis en avant, au même titre que des conditions de prise en charge jugées inadaptées par les ménages.

Concernant les refus des structures, les motifs d'inadaptation des profils renvoient à des problématiques de santé, de mobilité, mais aussi à des critères de sélection découlant des projets de service des établissements ou de logiques d'équilibre du peuplement des structures (situation administrative, niveau de ressources, âge des personnes ou des enfants, degré

Orientations totales en 2025



d'autonomie...). Cela soulève en creux le principe d'inconditionnalité de l'hébergement, et la question de sa mise en œuvre effective au regard de la réalité du parc tel qu'il a été conçu.

Lucie Rochedy & Christina Alberi,

Coordinatrices hébergement et veille sociale

Quelles sont vos missions ?

« Notre rôle consiste à répondre au maximum aux besoins des usagers, à accompagner les parcours et à soutenir des projets cohérents et adaptés. »

Christina : Notre rôle consiste à répondre au maximum aux besoins des usagers, à accompagner les parcours et à soutenir des projets cohérents et adaptés. Nous apportons notre expertise du parc d'hébergement et des dispositifs existants pour faire correspondre au mieux les solutions disponibles avec les besoins des personnes. La coordination repose aussi sur un travail partenarial fort : entretenir un lien de qualité et une relation de confiance avec nos prescripteurs est indispensable pour que la collaboration soit réellement fluide.

Lucie : Je suis la référente des services prescripteurs non-hébergeurs de la zone Ouest : maraudes, accueils de jour, avec lesquels j'échange régulièrement sur les situations des personnes souhaitant accéder à un hébergement ou à un logement. Je les conseille sur les évaluations sociales et les préconisations, et nous identifions ensemble les situations les plus vulnérables à prioriser. Par ailleurs, j'appuie les équipes des CHU et CHRS parisiens et franciliens pour améliorer la fluidité des parcours vers le logement notamment.

« J'aime m'impliquer dans l'amélioration des outils et des process pour rendre notre travail plus qualitatif et efficient. »

Quels sont les défis centraux de ce poste ?

Christina : Les défis sont d'abord structurels : le manque de places pour certains publics notamment les personnes à mobilité réduite, la saturation de dispositifs spécifiques comme les ACT ou les LHSS, et des délais d'attente qui complexifient les parcours. Les sollicitations sont multiples et portent sur des sujets très différents. Dans ce contexte, la priorisation devient une compétence à part entière : il faut arbitrer en permanence en fonction des urgences, du contexte et des disponibilités.

Lucie : Il y a aussi des situations sur lesquelles on est sollicitées mais qui ne relèvent pas directement du SIAO et sur lesquelles nous n'avons pas les leviers pour agir : les situations médicosociales complexes en structure ou rue, les fins de prise en charge de personnes ne respectant pas le règlement intérieur ou refusant une proposition de relogement, les places d'hébergement limitées surtout au moment de fermetures de sites... L'écart persistant entre le nombre de places disponibles et le nombre de personnes en attente reste le défi central de notre travail au quotidien.

Qu'est-ce qui donne du sens à votre mission ?

Lucie : J'apprécie la variété des missions, autant en interne qu'en externe. J'aime m'impliquer dans l'amélioration des outils et des process pour rendre notre travail plus qualitatif et efficient. Ce qui me donne encore plus de satisfaction, c'est d'être véritablement au service des partenaires pour qu'ils puissent mener à bien leur mission. Et in fine, constater la sortie de rue des personnes les plus vulnérables vers l'hébergement puis le logement.

Christina : Même si nous ne pouvons pas répondre à l'ensemble des demandes en même temps, chaque avancée compte. Chaque petite réussite représente un pas en avant, et l'accumulation de ces progrès constitue, à terme, de nombreuses victoires.



Hôtel

Faute d'accès à un centre d'hébergement ou d'orientation directe vers le logement, de nombreux ménages, principalement des familles avec enfants, sont pris en charge en hôtellerie sociale. En 2025, sur les 17 076 nuitées hôtelières régulées par le SIAO, 16 047 ont été dédiées à la prise en charge stabilisée et régulée par l'équipe hôtel du Pôle Habitat.

Le parc hôtelier étant globalement stable, conjugué aux variations lors des épisodes climatiques exceptionnels, notamment en période de grand froid ou de fortes chaleurs ; les possibilités d'accueillir de nouveaux ménages reposent également sur les sorties positives.

Le Pôle Habitat veille à l'équité de traitement des demandes d'hébergement positionnées sur liste d'attente. La continuité d'hébergement est une priorité du service. L'équipe oriente les ménages signalés comme prioritaires en lien avec les travailleuses et travailleurs sociaux ou repérés comme vulnérables ou proche de l'insertion par l'équipe d'évaluation 115. L'équipe affine l'identification des situations prioritaires, et adapte les orientations hôtelières en fonction du besoin et du possible, en lien étroit avec le service de réservation hôtelière DELTA. Des demandes de changements d'hôtel pour rapprochement de certains secteurs franciliens, ou de réorientation pour tenir compte des évolutions des compositions familiales (naissance, départs...) sont

Hôtel - évolution des nuitées

	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Plafond	17 076	16 904
Réel	16 960	16 902
Dont séjour stabilisé	16 204	16 047
Dont mise à l'abri (115)	756	855

relayées quotidiennement. L'équipe hôtel veille à ce que l'établissement proposé réponde au mieux aux besoins spécifiques des ménages et cherche à ce que chacune et chacun bénéficie d'un accompagnement social. En effet, la prise en charge hôtelière ne comprend ni l'alimentation, ni un accompagnement social immédiat. Ainsi, les ménages doivent pouvoir s'organiser seuls avec le soutien des associations locales notamment de distributions alimentaires. Les hôtels sont situés dans toute l'Île-de-France : les ménages doivent pouvoir s'orienter et régler leurs transports.

Les demandes et les admissions

A la fin de l'année 2025, le SIAO de Paris recense, 8 405 ménages, soit 14 134 personnes inscrites sur la liste d'attente « Hébergement & Hôtel », (13 902 sans double compte, c'est-à-dire les demandes portant exclusivement sur l'hébergement, sans perspective immédiate d'accès au logement).

En 2025 **1 313** ménages, soit **3 207** personnes, ont été stabilisés à l'hôtel, contre **4 076** personnes en 2024. La part des admissions à l'hôtel parmi l'ensemble des orientations du Pôle Habitat reste néanmoins stable, soit **26 %** des entrées contre **27 %** en 2024.

120 ménages en moyenne quittent l'hôtel chaque mois, vers un centre d'hébergement, un logement social ou d'insertion, ou à la suite d'une décision d'arrêt de prise en charge.

Composition des ménages admis à l'hôtel : une représentation prépondérante des familles

84 % des personnes orientées en hôtel en 2025 sont en famille, **10 %** sont des femmes seules, et respectivement **3 %** et **2 %** sont des hommes seuls ou des couples sans enfants. Ces derniers (les ménages isolés sans enfants) sont pour leur part principalement orientés dans le cadre d'expulsions locatives, ou d'une mise en sécurité pour femmes victimes de violences.

Typologie public	Ménages		Personnes	
Famille	846	64 %	2 708	84 %
Femme seule	325	25 %	325	10 %
Homme seul	110	8 %	110	3 %
CSE	32	2 %	64	2 %
Total	1 313	100 %	3 207	100 %

Situation des ménages à l'entrée en hôtel stabilisé

Type d'orientation	Personnes 2025	Personnes 2024	% des personnes entrées	Évolution 2024/2025
Pôle Habitat - Situations Prioritaires	2 007	1 830	63 %	↗ 10 %
HAFB - Mise en sécurité Victimes de violence	565	525	18 %	↗ 8 %
État - Droit de priorité DDP - Expulsions locatives	485	379	15 %	↗ 28 %
État - Droit de priorité DDP - Référés Libertés	4	4	0 %	0 %
État - Droit de priorité DDP - Opération de mise à l'abri	94	376	3 %	↘ - 75 %
EMLT - Prise en charge Tuberculose & ASSORE	34	29	1 %	↗ 17 %
CAFDA (Dispositif asile d'hébergement de familles)	18	933	1 %	↘ - 98 %
Total	3 207	4 076	100 %	↘ - 21 %

En 2025, **63 %** des personnes admises en hôtel stabilisé ont été orientées directement par le Pôle Habitat. Les autres orientations s'inscrivent dans des circuits spécifiques convenus avec la DRIHL : droits de priorité de l'État (expulsions locatives, opérations de mise à l'abri) qui représentent **21 %** des ménages orientées, et mises en sécurité des femmes victimes de violences

(protocole avec la Halte Aide aux Femmes Battues – HAFB) représentant 29 % des orientations. La forte baisse des entrées via la CAFDA (- 98 %) s'explique par un changement d'opérateur et de missions du dispositif, qui ont conduit à une réorganisation complète des modalités d'orientation.

Parmi les entrées régulées par le Pôle Habitat :

- **54 %** correspondent à des stabilisations de ménages préalablement mis à l'abri en par le 115,
- **24 %** à des réorientations depuis des structures CHU/CHRS en décrue,
- **8 %** depuis des sites provisoires de mise à l'abri,
- **7 %** depuis la rue.

Le lien renforcé avec la cellule d'évaluation du 115 a contribué à cette dynamique.

Deux faits marquants sont à souligner. D'une part, les demandes de mise en sécurité traitées par le Pôle Habitat ont augmenté de **8 %**, portées par une collaboration renforcée avec HAFB et les services accueillant les femmes victimes de violences, ce qui témoigne d'une prise de conscience sociétale. D'autre part, les processus de prise en charge des ménages lors d'une expulsion locative ont évolué, avec le développement d'un outil de suivi partagé.



Répartition géographique des admissions

Comme les années précédentes, la répartition des personnes sur les hôtels des différents départements franciliens se fait principalement à Paris (**38 %**) puis sur les départements de grande couronne (**56 %** au total dans le 91, le 78, le 77 et le 95). Très peu d'orientations se font sur le 92 et le 94, et aucune sur le 93, les places de ce territoire étant réservées au SIAO local.

En lien avec DELTA, l'équipe hôtel adapte chaque orientation aux besoins du ménage, en fonction des caractéristiques du parc disponible : les grandes familles sont plus facilement orientées en grande couronne, où la typologie des chambres le permet, tandis que Paris intramuros accueille majoritairement de petites compositions — **85 %** des ménages admis sur Paris étaient composés d'une ou deux personnes. L'objectif commun est de permettre à chaque ménage de poursuivre ses démarches vers un logement pérenne.

Localisation des orientations en hôtel

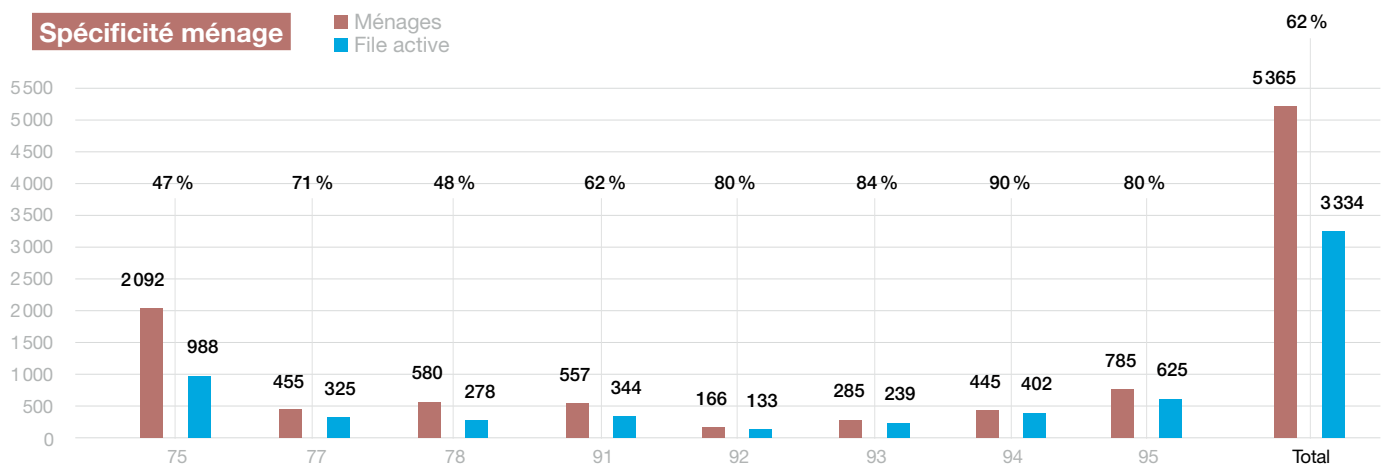
Département hôtel	Ménages stabilisés à l'hôtel	%
75	499	38 %
77	191	15 %
78	1898	14 %
91	213	16 %
92	24	2 %
93	3	0 %
94	48	4 %
95	146	11 %
Total général	1 313	100 %

L'accompagnement social des ménages stabilisés à l'hôtel

En 2025, un outil de suivi partagé en temps réel avec les PASH d'Île-de-France a été déployé, permettant de suivre l'état d'accompagnement de chaque ménage stabilisé à l'hôtel.

Face aux délais d'attente, pouvant atteindre plusieurs mois, qui peuvent retarder cette inclusion, des solutions complémentaires ont été mises en place

Taux d'accompagnement des ménages stabilisés par la PASH locale sur chaque département (suivi complet ou co-suivi avec un autre service social local) Bien que l'objectif d'un accompagnement PASH pour 100 % des ménages ne soit pas atteint (en raison des difficultés de recrutement et d'un dimensionnement parfois insuffisant), il reste le cap à poursuivre. Face aux délais d'attente, pouvant atteindre plusieurs mois, qui peuvent retarder cette inclusion, des solutions complémentaires ont été mises en place : évaluation par le 115 en attente d'inclusion, interventions d'urgence, et articulation renforcée avec les services sociaux de droit commun. Un travail approfondi est mené avec la Ville de Paris pour garantir qu'aucun ménage ne reste sans appui, même provisoirement.



Assurer la continuité du lien pour les ménages sans suivi social à l'hôtel

Contrairement aux structures d'hébergement, l'hôtel ne dispose pas d'équipe de professionnels du secteur social présente au quotidien auprès des ménages. Le SIAO, à travers des postes dédiés, assure cette

mission de lien : en interface avec DELTA, ils traitent en moyenne **450 signalements par mois** concernant des ménages hébergés à l'hôtel, de façon stable ou non, pour lesquels une situation particulière a été signalée.



Logement d'insertion

Le logement d'insertion regroupe plusieurs dispositifs complémentaires qui peuvent faciliter l'accès à un logement pérenne : l'intermédiation locative (Solibail et Louez Solidaire), les foyers de jeunes travailleurs (FJT), les résidences sociales et les pensions de famille. Ces dispositifs s'adressent à des publics distincts et répondent à des besoins spécifiques, mais partagent un objectif commun : offrir une solution de logement temporaire accompagnée, permettant aux ménages de consolider leur situation en vue d'un accès durable au logement.

L'intermédiation locative (IML)

L'intermédiation locative permet à des ménages d'occuper, pour une durée limitée, un logement du parc privé mis à disposition par un bailleur via une association, avec un accompagnement social adapté (Accompagnement social lié au logement). Deux dispositifs coexistent : Louez Solidaire, piloté par la Ville de Paris et limité au territoire parisien, et Solibail, piloté par l'État sur l'ensemble de l'Île-de-France. Cette voie de sortie de l'hébergement reste insuffisamment mobilisée par les prescripteurs, alors qu'elle constitue un levier efficace vers le logement pérenne.

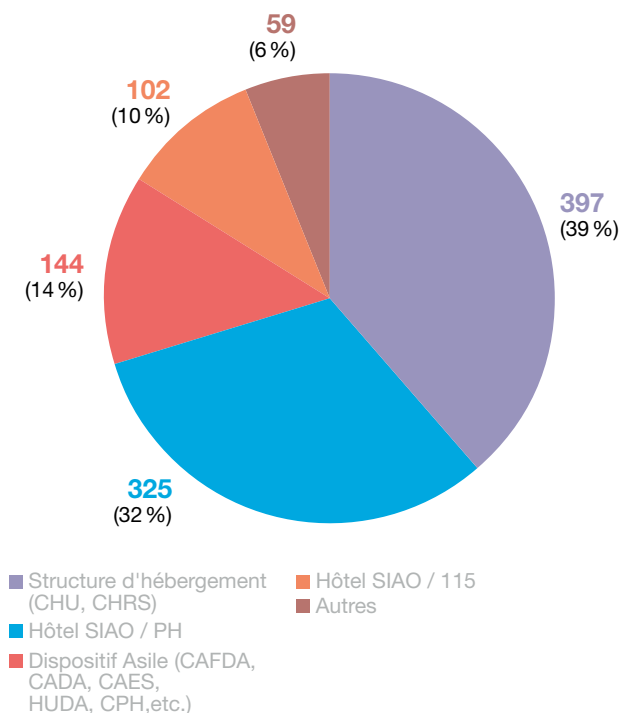
Fin 2025, le SIAO compte au total **38** personnes sur liste d'attente « Intermédiation locative » (certaines de ces personnes étant inscrites aussi sur d'autres listes d'attente). Ce chiffre, qui peut paraître bas, fait suite à un

réexamen systématique des demandes pour ne laisser que celles qui sont réellement complètes et orientables. Cette situation souligne également la nécessité de poursuivre les réflexions avec les partenaires sur les critères d'accès aux dispositifs d'intermédiation locative, afin que leur mise en œuvre concilie les exigences de gestion avec les objectifs d'accès au logement des ménages les plus vulnérables.

Admissions par dispositif : Louez Solidaire et Solibail

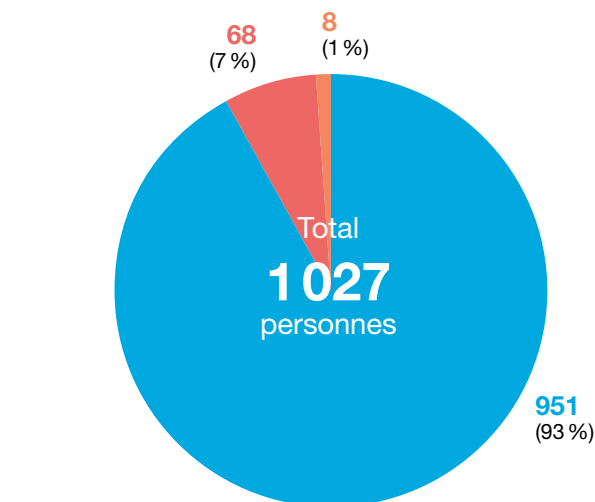
	Ménage	Personnes	Évolution 2024/2025
Louez Solidaire	38	106	↘ - 44 %
Solibail	301	921	↘ - 7 %
Total	339	1 027	↘ - 13 %

Situation des ménages à l'entrée en IML



L'intermédiation locative conserve un rôle important dans les sorties d'hôtel : en cumulant les ménages issus d'un hôtel stabilisé et ceux en mise à l'abri 115, près de

Profil des ménages admis en IML



la moitié des admissions (49 %) proviennent du dispositif hôtelier. Les principaux prescripteurs sont la PASH 75 et la PSA Gauthey (DSOL)

La localisation des logements attribués en IML en 2025

Département	Nombre de logement	%
75	38	11 %
77	40	12 %
78	19	6 %
91	49	14 %
92	70	21 %
93	8	2 %
94	67	20 %
95	48	14 %
Total	339	100 %

Typologie des logements

Type de logement	Nombre de logement	%
T1	56	17 %
T2	136	40 %
T3	83	24 %
T4	27	8 %
NR	37	11 %
Total	339	100 %

L'IML s'adresse très majoritairement aux familles, qui représentent 93 % des admissions. Les logements attribués sont principalement situés en petite et grande couronne — Paris ne concentre que 11 % des ménages admis, tandis que les Hauts-de-Seine (21 %), le Val-de-Marne (20 %) et l'Essonne (14 %) sont les départements les plus représentés. La typologie des logements reflète cette réalité : les T2 et T3 constituent les deux tiers du parc attribué (64 %), répondant aux besoins des familles accompagnées.



Solibail

En 2025, l'arrivée d'un deuxième chargé d'orientation a permis de consolider la liste d'attente et d'organiser un webinar de présentation du dispositif qui a réuni plus de 300 prescripteurs.

Si la publication du nouveau référentiel est repoussée à 2027, une expérimentation notable a démarré en novembre 2025 : l'ouverture de Solibail aux ménages allophones, jusqu'ici freinés par le critère de maîtrise du français inscrit au référentiel de 2017. Plusieurs logements ont déjà été fléchés pour accueillir ces ménages, avec un objectif de 126 accompagnements fin 2026.

En cas de succès, cette expérimentation alimentera la révision du référentiel. En l'absence de critère objectivable, ce prérequis inscrit dans le précédent référentiel, donne lieu à des évaluations divergentes entre prescripteurs et gestionnaires, se traduisant par des refus d'admission : 15 sur 231 orientations pour le SIAO Paris en 2025.



Louez solidaire

L'accès à Louez Solidaire reste difficile, car l'offre est très inférieure à la demande, et les admissions ont baissé de 44 % en 2025.

Les foyers logements

Ce périmètre comprend plusieurs dispositifs (FJT, Résidences sociale, et pensions de famille)

Situation des personnes à l'entrée

	en FJT		en RS		en pension de famille		TOTAL Logement d'insertion		Évolution 2024/2025
Hébergement (CHU, CHRS)	64	40 %	339	41 %	38	52 %	441	42 %	30 %
À la rue	37	23 %	204	25 %	10	14 %	251	24 %	- 8 %
Dispositif Asile (CAFDA, CADA, CAES, HUDA, CPH, etc.)	9	6 %	61	7 %	3	4 %	73	7 %	12 %
Errance résidentielle ou hébergé chez tiers	22	14 %	90	11 %	4	5 %	116	11 %	18 %
Hôtel SIAO Pôle Habitat	0	0 %	43	5 %	0	0 %	43	4 %	23 %
Hôtel SIAO / CS 115	2	1 %	12	1 %	4	5 %	18	2 %	0 %
Autre	25	16 %	68	8 %	14	19 %	107	10 %	- 24 %
Total	159	100 %	817	100 %	73	100 %	1 049	100 %	8 %

Les foyers de jeunes travailleurs (FJT)

Les foyers de jeunes travailleurs (FJT) sont des logements temporaires pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans, en activité professionnelle ou en formation

Les demandes et admissions : des jeunes isolés, souvent déjà hébergés

Fin 2025, **88** jeunes sont inscrits sur liste d'attente FJT. Sur l'ensemble de l'année, **156** ménages ont été admis en FJT sur orientation du SIAO Paris, soit une baisse de 18 % par rapport à 2024. Les admissions concernent quasi exclusivement des jeunes isolés (98 %), majoritairement des hommes (71 %), les femmes représentant 27 % des entrées.

À l'entrée en FJT, 34 % des jeunes étaient à la rue ou en errance résidentielle, et 42 % étaient déjà hébergés par le SIAO, témoignant du rôle du dispositif tant dans la sortie de rue directe que dans la fluidification des parcours d'hébergement. Les jeunes identifiés comme sortants de l'ASE représentent **8 %** des entrées, en baisse par rapport à 2024 (18 %).

Le partenariat avec le dispositif Inser'Toit a été renforcé en 2025. Inser'Toit s'adresse aux jeunes aux portes de l'emploi ou de la formation disposant de faibles ressources. Ceux-ci bénéficient de l'accompagnement dédié du CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) de Paris pour faciliter l'entrée en FJT ou en résidence sociale. En 2025, **19** jeunes accompagnés dans le cadre d'Inser'Toit ont ainsi été orientés en logement temporaire par le SIAO Paris.

À l'entrée en FJT, 34 % des jeunes étaient à la rue ou en errance résidentielle, et 42 % étaient déjà hébergés par le SIAO, témoignant du rôle du dispositif tant dans la sortie de rue directe que dans la fluidification des parcours d'hébergement.

Les refus et reprises de logements : une perte de capacité pour le SIAO Paris

En 2025, **110** refus d'orientation ont été recensés (**54** refus de candidats, **56** refus de gestionnaires). Ces refus auront engendré la « reprise » de **62** logements pour un tour par le gestionnaire, qui peut ensuite l'attribuer à un autre candidat de son choix. Ces logements sont « perdus » par le SIAO Paris, car ils ne lui seront plus proposés avant leur libération.



Les résidences sociales

Ce périmètre comprend les résidences sociales généralistes et les résidences jeunes actifs, dont certaines portent des logements diffus. Il s'agit de logements temporaires dont certains sont complétés par un service d'accompagnement social (ASLL). Ce dispositif s'adresse aux ménages en attente d'un logement pérenne et certains plus particulièrement aux jeunes actifs (résidences sociales jeunes actifs - RSJA).

Les demandes et admissions : une progression notable en 2025

Fin 2025, **881** personnes (**729** ménages) sont inscrites sur liste d'attente pour une résidence sociale, hors double compte avec la liste logement social. Sur l'année, **817** personnes issues de **593** ménages ont été admises, soit une hausse de **22 %** par rapport à 2024.

Le parc étant majoritairement composé de logements individuels, les personnes isolées représentent **73 %** des entrants, une proportion stable par rapport à 2024. Les familles monoparentales, principalement des mères seules avec un enfant en bas âge constituent **26 %** des ménages admis.

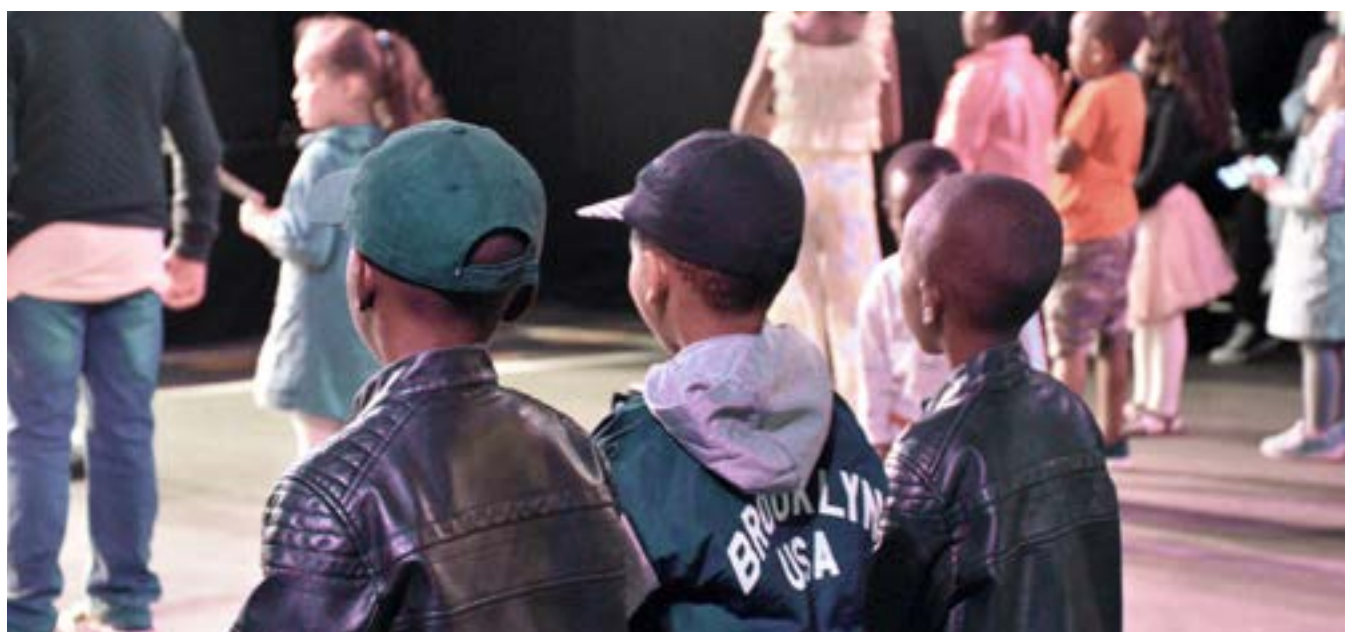
À l'entrée en résidence sociale, **34 %** des personnes admises sortent de centres d'hébergement pérennes (**31 %** en 2024), **8 %** de structures en décade, et **36 %** directement de la rue ou d'une situation d'errance résidentielle.

Les refus d'orientation : une tendance à la baisse

En 2025, on observe **386** refus d'orientation, en légère diminution par rapport aux **501** refus enregistrés en 2024. Parmi ces refus, **40 %** (**191**) sont imputables aux candidats et **49 %** (**195**) aux structures.

Par ailleurs, **66** logements ont été « repris pour un tour » par les gestionnaires.

En 2025, la participation du SIAO aux comités de suivi des parcours résidentiels organisés par les gestionnaires a permis d'améliorer l'appui aux sorties de résidences sociales. Le renforcement de l'équipe du SIAO dédiée aux résidences sociales a aussi permis d'améliorer la réactivité dans la proposition des logements vacants, contribuant ainsi à une prise en charge plus rapide et efficace.



Les pensions de familles

Les pensions de famille sont une forme de logement pérenne. Les personnes disposent d'un bail, et y restent le temps qu'elles le souhaitent. Elles vivent en logement autonome, mais bénéficient d'une animation de la vie collective. Ces structures ont été pensées pour un public vulnérable, autonome dans les actes de la vie quotidienne, mais attaché à une dimension collective. Elles sont particulièrement adaptées aux personnes qui ont connu un long parcours de rue ou qui se sont stabilisées en centre d'hébergement faute de pouvoir se projeter en logement ordinaire.

Les demandes et admissions : un recul à contextualiser

Fin 2025, le SIAO compte **287** personnes sur liste d'attente pour une pension de famille. Le parc de pensions de famille s'adresse quasi exclusivement aux personnes seules (**94 %**) et aux couples (**6 %**), les familles n'y étant qu'exceptionnellement accueillies. Les admissions en pension de famille s'établissent à 69 ménages (**73** personnes) en 2025, en recul par rapport à 2024 (**97** ménages admis).

À l'entrée, **52 %** des personnes admises venaient de centres d'hébergement ou de sites de mise à l'abri, contre **34 %** en 2024. La part des personnes venant directement de la rue a en revanche diminué, passant de **38 %** en 2024 à **14 %** en 2025.

Plusieurs ouvertures prévues en 2025 ont permis d'accroître les orientations vers ce dispositif, toutefois les entrées effectives n'ont pu avoir lieu que début 2026, et ne sont donc pas comptabilisées ici.

Les pensions de famille accueillent à la fois des personnes hébergées, notamment à l'hôtel, et des personnes qui sont encore sans abri. Elles contribuent donc à la fluidité de l'hébergement et à la sortie de rue, dans l'esprit du Plan Logement d'Abord. Ces deux dynamiques, bien que moins visibles que les chiffres d'admission bruts, traduisent l'ambition d'un accompagnement qui ne se limite pas à gérer des flux mais à construire des parcours.



Logement social

L'approche « Logement d'Abord » c'est considérer que les personnes sans domicile ont avant tout besoin d'un logement. L'accès au logement social constitue ainsi l'horizon de tout parcours d'hébergement : c'est aussi le principal levier pour créer de la fluidité dans l'hébergement, chaque sortie vers le logement libérant une place pour les personnes en attente. Le Pôle Habitat soutient ces sorties en s'appuyant sur les évaluations transmises par les travailleurs sociaux via le SI SIAO.

Repérer et signaler les ménages prioritaires pour un relogement : l'inscription SYPLO

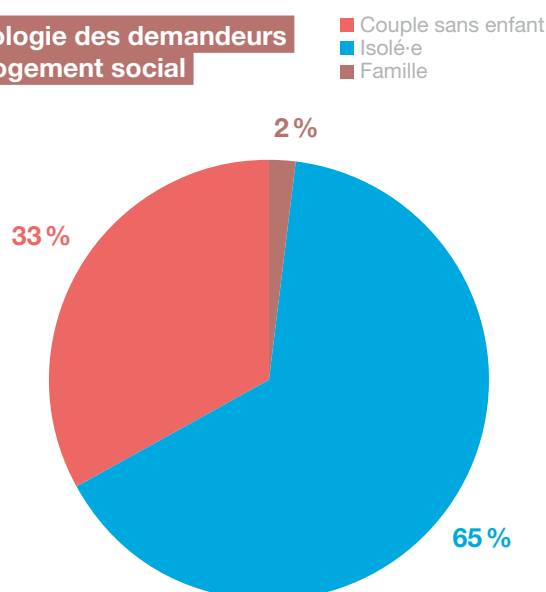
SYPLO est le fichier régional recensant les ménages reconnus prioritaires pour un relogement par l'État, ménages PU DALO (Prioritaires urgentes au droit au logement opposable) et ménages hébergés ou logés temporairement. Il est utilisé par la DRIHL 75, les services préfectoraux franciliens, le GIP HIS (Groupement d'intérêt public habitat et interventions sociales), Action Logement et les bailleurs sociaux pour l'attribution de logements sur leurs contingents respectifs. Le SIAO Paris y inscrit les ménages hébergés dans des dispositifs financés par l'État (hébergement généraliste, dispositif asile, hôtel social, logement d'insertion, LHSS, ACT), ainsi que, au cas par cas, les personnes en situation de rue. L'inscription intervient dès qu'un travailleur-euse social-e transmet une évaluation avec pour préconisation le logement social, sous réserve que les conditions d'accès soient remplies.

Au 31 décembre 2025, **3868** ménages (**7317** personnes) sont inscrits dans SYPLO par le SIAO Paris, soit une hausse de **5,31 %** par rapport à 2024.

- Profil des demandeurs inscrits dans SYPLO
- Une majorité de personnes isolées, reflet du parc parisien

En cohérence avec le parc d'hébergement parisien, deux tiers des demandeurs (**65 %**) sont des personnes isolées.

Typologie des demandeurs de logement social



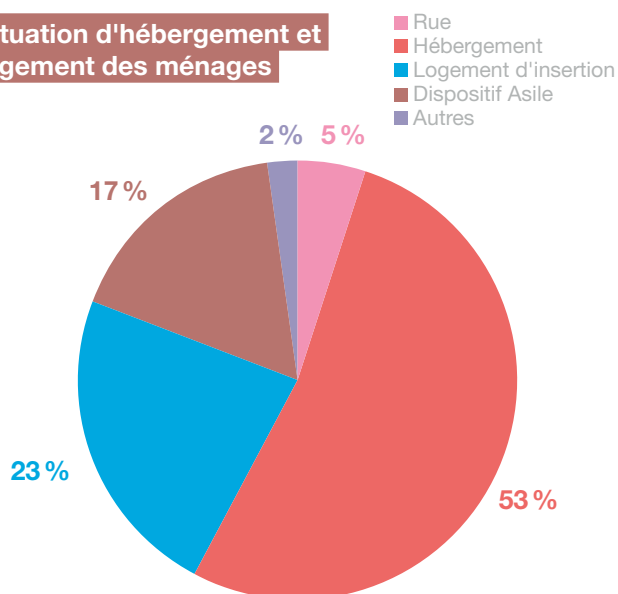
Une présence croissante des ménages en rue

Plus de la moitié (**53 %**) des demandeurs sont hébergés dans le dispositif généraliste (CHU, CHS, CHRS ou hôtel), en baisse par rapport à 2024 (**58 %**). La part des ménages en situation de rue progresse régulièrement depuis 2022 : **41** en 2022, **121** en 2023, **167** en 2024, **203** en 2025 (**5 %** des demandeurs). Cette évolution résulte du travail mené par le SIAO, en lien avec les acteurs de la veille sociale, pour identifier parmi les ménages sans-abri ceux pouvant accéder directement au logement.

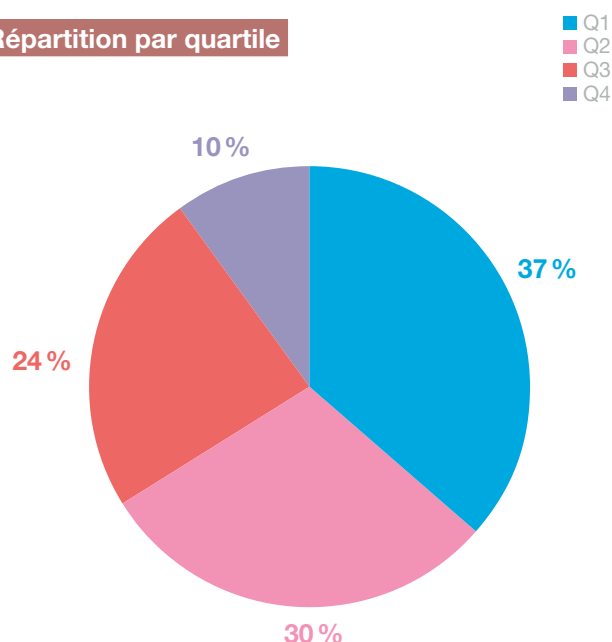
Des demandeurs majoritairement aux ressources modestes

Les demandeurs inscrits dans SYPLO sont majoritairement des ménages à faibles ressources : **37 %** relèvent du premier quartile (moins de **1000 €** par mois pour une personne isolée en Île-de-France) et **67 %** des deux premiers quartiles.

Situation d'hébergement et logement des ménages



Répartition par quartile



Éclairage métier

Sirine Ghalmi & Ranja Diab,

Chargées d'orientation, équipe logement social

Pouvez-vous nous présenter vos missions en tant que chargées d'orientation logement social ?

Sirine : Le rôle de chargée d'orientation logement social consiste à traiter les demandes de logement transmises chaque semaine par les travailleurs sociaux des structures parisiennes : une soixantaine par semaine environ. Je vérifie la complétude des dossiers : pièces d'identité, avis d'imposition, justificatifs de ressources, puis j'inscris les ménages sur SYPLO, le logiciel partagé avec les bailleurs sociaux pour identifier les personnes prioritaires. C'est aussi à partir de là que nous signalons aux coordinateurs logement, les ménages qui répondent aux critères de priorité.

Ranja : Pour compléter, je dirai que notre mission principale est de faciliter l'accès au logement social pour les personnes en situation de rue chronique ou hébergées au sein d'une structure financée par l'État. Pour ce faire, je suis également en contact régulier avec les structures qui hébergent des personnes orientées par le SIAO Paris, afin de faire un point sur leur situation : repérer ceux qui sont sortis du dispositif, actualiser la base de données SYPLO et transmettre ces informations sous forme de tableaux aux coordinateurs.

Qu'est-ce qui vous marque le plus au quotidien ?

Sirine : Même si nous ne rencontrons pas directement les ménages, les rapports sociaux transmis par les travailleurs sociaux nous confrontent à des réalités très difficiles. Ce qui me touche particulièrement, c'est la complexité des parcours : les errances, les blocages administratifs souvent liés aux politiques intérieures et derrière chaque dossier, un besoin urgent de stabilité.

Ranja : Ce qui me marque, c'est plutôt le sentiment d'utilité concret que procure ce travail. Informer un travailleur social sur un dispositif méconnu, débloquer une situation : savoir que ça a un impact réel sur la vie d'un ménage, c'est ce qui donne du sens au quotidien.

Qu'est-ce qui vous a attirées vers ce poste, et qu'est-ce que vous y appréciez ?

Ranja : J'occupe ce poste depuis un peu plus d'un an et j'y trouve vraiment ma place. J'aime le travail d'analyse approfondie que demande chaque dossier : savoir lire un avis d'imposition, identifier les documents de séjour et ce à quoi ils donnent accès... c'est un métier qui exige de la rigueur et une vraie expertise, et ça me correspond.

Sirine : Je suis chargée d'orientation depuis quatre ans, mais sur le périmètre logement social seulement depuis janvier. Avant, je travaillais sur l'hébergement et la résidence sociale. Rejoindre le logement social, c'était pour moi clore la dernière marche du parcours résidentiel d'un ménage. C'est un travail de fond, exigeant, mais très enrichissant et j'aime l'idée de contribuer, à mon niveau, à trouver des solutions adaptées pour des personnes en grande difficulté.

« Même si nous ne rencontrons pas directement les ménages, les rapports sociaux transmis par les travailleurs sociaux nous confrontent à des réalités très difficiles. »

Une progression des appuis logement auprès des réservataires et bailleurs

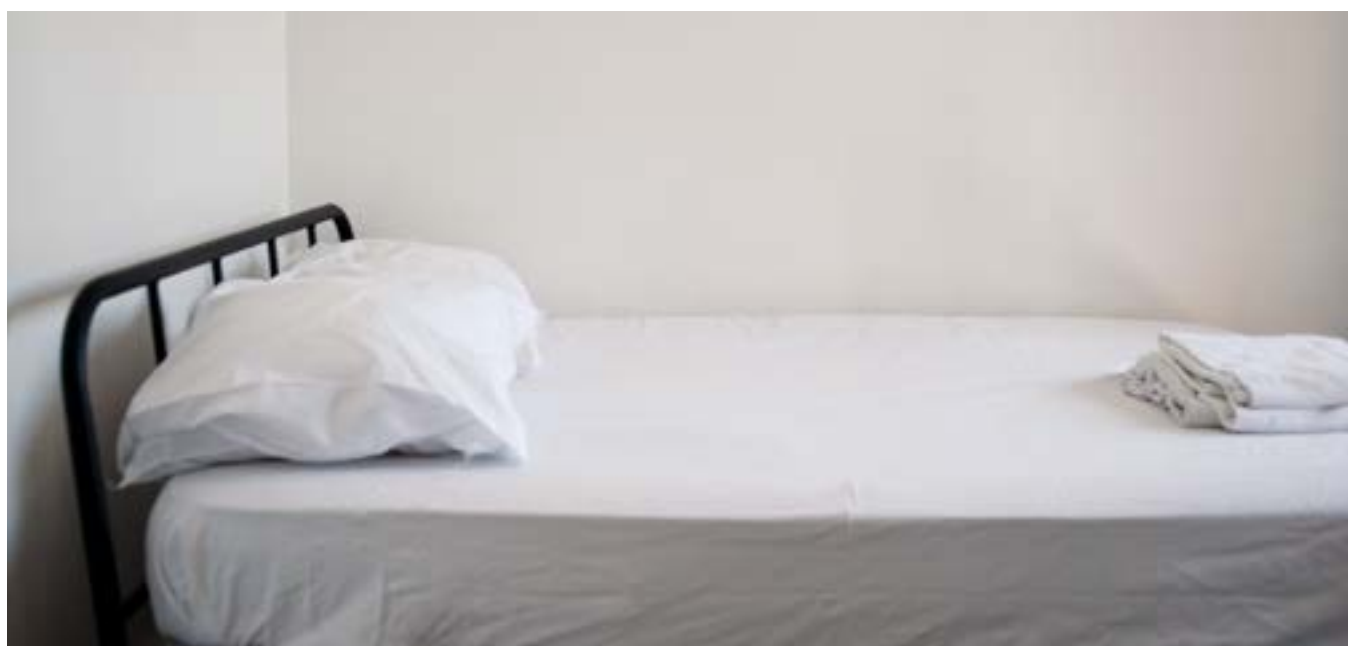
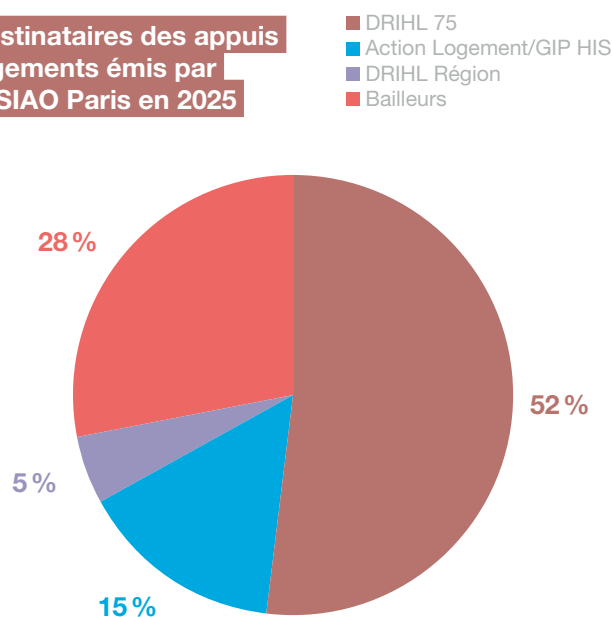
« L'appui logement » consiste à signaler auprès d'un bailleur social ou d'un réservataire la situation d'un ménage ayant un parcours d'hébergement ou d'errance conséquent, et dont l'accès au logement est envisageable, directement ou avec un accompagnement adapté (AVDL (Accompagnement vers et dans le logement), SAMSAH (Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés), SAVS (Services d'accompagnement à la vie sociale), tutelle, curatelle. En 2025, **577** appuis ont été réalisés (+ **14 %** par rapport à 2024), aboutissant à **266** signatures de bail (+ **84,5 %**), dont **144** auprès du réservataire directement sollicité. **14** ménages sont en attente de signature et **48** ont une proposition en cours.

Le préalable à tout signalement est de s'assurer avec le prescripteur que la demande de logement social est bien à jour (informations et documents justificatifs), cette mise à jour pouvant entraîner un relogement par un autre réservataire. L'appui logement est également mobilisé pour les ménages en situation de rue, afin d'éviter le recours au parcours en escalier. Deux leviers sont actionnés en lien avec les acteurs de la veille sociale.

- D'une part, le signalement direct auprès d'un réservataire ou d'un bailleur : **122** appuis ont été réalisés en 2025 (**61** en 2024), dont **46** ont abouti à une signature de bail (dont **26** signalés la même année).

- D'autre part, la prescription d'un accompagnement AVDL via les Enfants du Canal ou le Groupe SOS : **73** ménages ont bénéficié d'un diagnostic en 2025 (**28** en 2024), aboutissant à **54** mesures dont **16** relogements effectifs. **5** ménages sont encore en phase de diagnostic.

Destinataires des appuis logements émis par le SIAO Paris en 2025



Des attributions en légère hausse malgré un contexte défavorable

En 2025, **1 271** ménages (**2 531** personnes) inscrits dans SYPLO par le SIAO Paris ont obtenu l'attribution d'un logement social, soit une hausse de **1 %** du nombre de ménages relogés par rapport à 2024 (**1 258** ménages). La hausse du nombre de personnes concernées est de **10 %**, ce qui traduit une hausse particulière du relogement pour les familles.

Cette progression, modeste en volume, est à souligner dans un contexte défavorable : l'ensemble des attributions de logements sociaux sur le territoire parisien a baissé de **10 %** entre 2023 et 2024 (de **10 046** à **9 014** ménages relogés). Elle témoigne de la mobilisation de l'ensemble des acteurs, dont le SIAO Paris.

Typologie des ménages relogés : isolés majoritaires, familles en progression

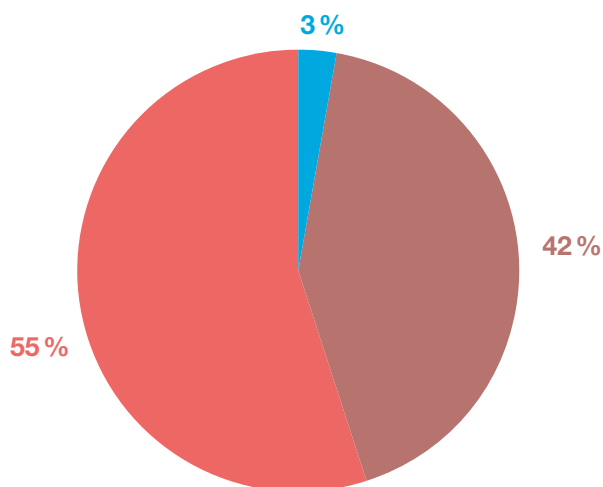
55 % des ménages relogés étaient des personnes isolées, en adéquation avec la proportion de personnes seules inscrites dans SYPLO et la typologie du parc parisien. La part des familles avec enfants a en revanche fortement augmenté (**36 %** en 2024).

Les ménages relogés selon leur lieu de vie

Tout comme le nombre de ménages en rue inscrits dans SYPLO, le nombre de relogements depuis la rue continue de progresser : **72** ménages en 2025 contre **62** en 2024. Il est important de poursuivre et d'intensifier ce travail d'identification, dans l'esprit de l'approche "de la rue au logement" portée par le Plan Logement d'Abord 2.

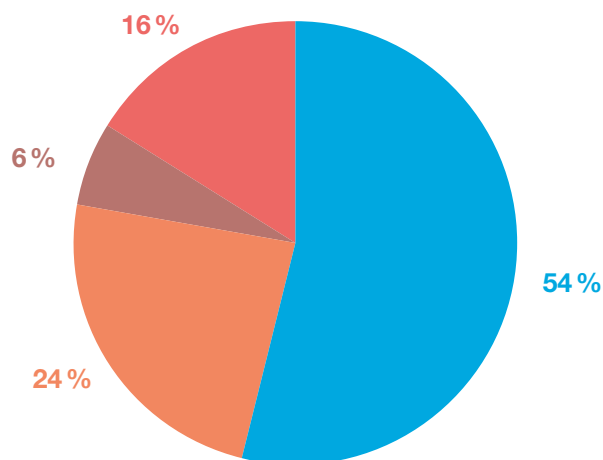
Typologie des ménages ayant signé un bail en 2025

■ Couple sans enfant
■ Famille
■ Isolé·e



Situation des ménages au moment du relogement

■ Hébergement
■ Logement d'insertion
■ Rue
■ Dispositif Asile

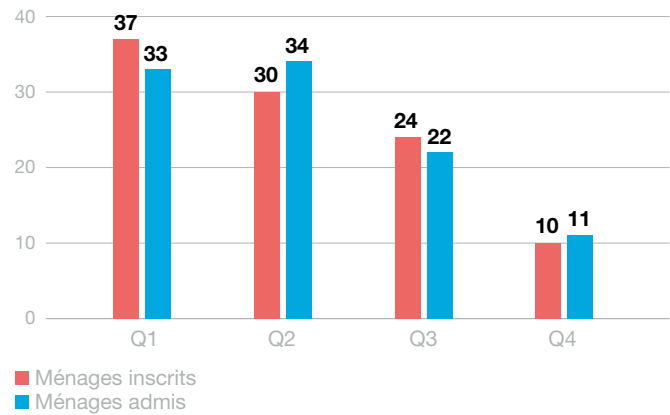


Les ménages relogés selon leurs ressources

La loi Égalité et Citoyenneté de 2017 impose qu'au moins **25 %** des attributions de logements sociaux bénéficient aux **25 %** des demandeurs les plus modestes. Cet objectif n'est, à ce jour, toujours pas atteint en Île-de-France. Il n'est pourtant pas impossible à atteindre, et certains acteurs sont exemplaires : ainsi, à Paris, l'intégralité du contingent de l'Etat est consacrée aux publics prioritaires.

En septembre 2025, trois associations (la Fédération des acteurs de la solidarité Île-de-France, le Secours Catholique et la Fondation pour le Logement des Défavorisés) ont saisi la justice pour obtenir que l'Etat se substitue aux réservataires qui ne respectent pas leur obligation légale. Le SIAO Paris, dont **37 %** des ménages inscrits dans SYPLO relèvent du premier quartile, est directement concerné par cet enjeu et suit avec attention l'évolution de cette démarche.

Comparaison demande/attribution en fonction du quartile



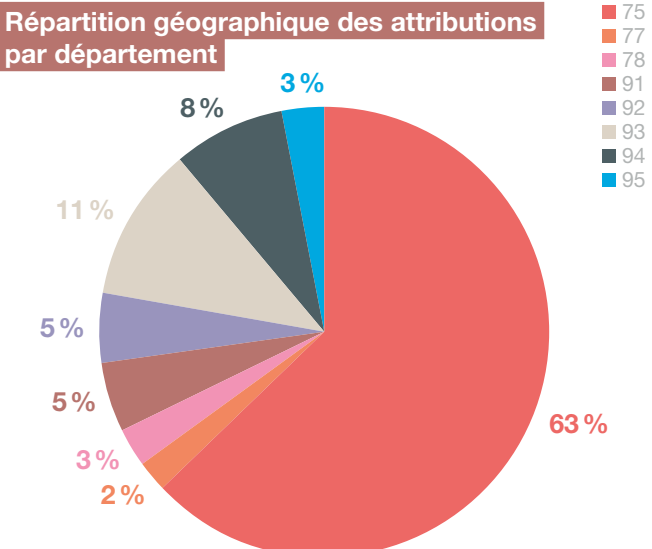
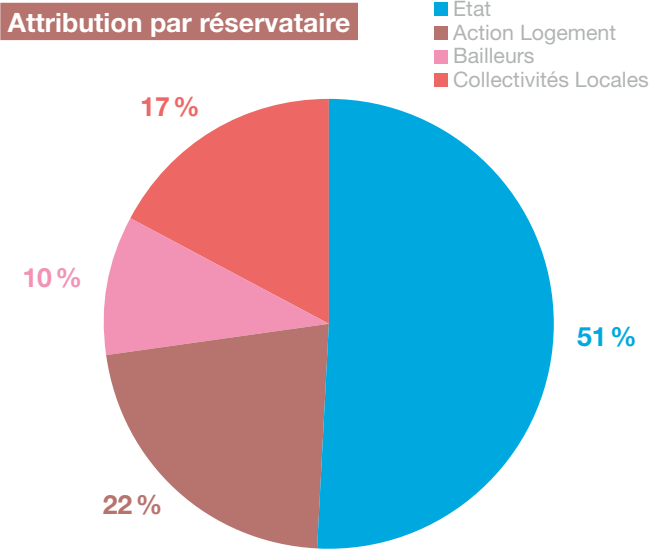
Note de lecture : Ce graphique porte sur l'ensemble des ménages inscrits dans SYPLO par le SIAO de Paris. Dans ce vivier de ménages en lien avec le SIAO 75, les ménages les plus pauvres, ceux du 1^{er} quartile représentent 37 % des ménages inscrits, et 33 % des ménages relogés.

Les ménages relogés selon le contingent réservataire

Si l'on considère l'ensemble des relogements, quel que soit leur lieu, l'Etat assure la plus grande partie des relogements des ménages inscrits dans SYPLO par le SIAO de Paris. Sa part est en hausse, et représente **51 %** des relogements en 2025 (**40 %** en 2024). La part des collectivités locales est en légère baisse (**17 %** en 2025, **18 %** en 2024) tout comme celle d'Action logement (**22 %** en 2025, **24 %** en 2024). Sur l'ensemble des relogements assurés par l'Etat, **70 %** ont été effectués par le bureau d'accès au logement de la DRIHL75, les autres l'ayant été par les bureaux d'accès au logement de l'Etat dans les autres départements.

Les ménages relogés selon la localisation du logement

La répartition géographique des relogements reste très concentrée sur Paris intramuros (**63 %** des attributions). Cette concentration traduit les difficultés persistantes à mobiliser les contingents hors Paris, dans un système d'attribution encore largement organisé à l'échelle départementale malgré la régionalisation de la demande de logement social. La part de relogements en-dehors de Paris n'a pas sensiblement évolué depuis 2024 (**37 %** des attributions).



Les ménages relogés selon le statut DALO

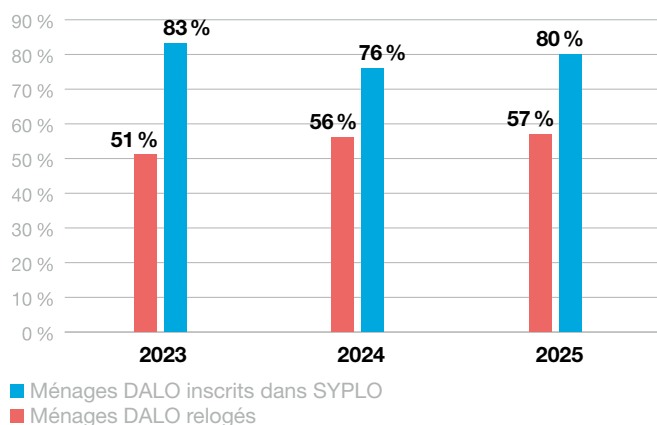
Le statut “Prioritaire et urgent” au titre du DALO (Droit Au Logement Opposable) constitue un accélérateur de relogement dont l'activation est systématiquement encouragée par le SIAO Paris auprès des équipes sociales. Les chiffres le confirment année après année : en 2025, les ménages reconnus prioritaires DALO représentaient **57 %** des ménages inscrits par le SIAO Paris dans SYPLO, et **80 %** des ménages relogés suite à une inscription dans SYPLO par le SIAO.

Le dispositif ARPP (Accompagner et Reloger les Publics Prioritaires) constitue un levier complémentaire particulièrement efficace pour les ménages remplissant les critères.

Dans ce cadre, le SIAO Paris poursuit la sensibilisation des travailleurs sociaux à :

- L'actualisation des demandes de logement social autant que nécessaire, avec ajout des pièces justificatives (carte nationale d'identité / carte de séjour temporaire, justificatifs de ressource, avis d'imposition).
- L'importance de l'activation des circuits de priorité tels que la reconnaissance PU DALO, la labellisation ARPP, y compris pour les ménages allocataires du RSA ou en situation de rue, la création d'un compte AL'in pour les salariés du secteur privé.

Le DALO Accélérateur de relogement



Le guide logement publié par le SIAO Paris en 2024 reste l'outil de référence pour les travailleurs sociaux qui accompagnent les ménages dans leurs démarches d'accès au logement social.

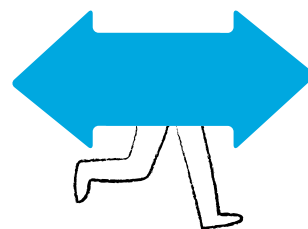


[Lien du guide logement du SIAO Paris](#)





Cap sur 2026 : les perspectives du pôle habitat



Maintenir une dynamique de fluidité

Depuis 2021, le parc d'hébergement (structure et hôtel) s'est stabilisé, mettant fin à deux décennies de hausse régulière des capacités. Pourtant, les demandes d'hébergement sont en hausse de 22 % en un an, alors qu'elles sont déjà pour la plupart non suivies d'une orientation faute de place. Dans ce contexte de saturation structurelle, la fluidité des parcours devient le principal levier d'action : chaque sortie vers le logement libère une place pour les personnes en attente. Renforcer l'accès au logement social pour tous les ménages qui en remplissent les critères reste à ce titre une priorité.

Veiller à l'accompagnement social de tous les ménages qui en ont besoin

Si l'accompagnement social est systématiquement assuré en structure d'hébergement, il reste insuffisant pour les ménages à l'hôtel et en résidence sociale. En 2026, l'enjeu est de renforcer cet accompagnement en mobilisant les PASH, les services sociaux de droit commun et les mesures ASLL, et d'innover pour renforcer et développer les mesures d'accompagnement pluri-disciplinaires dans le logement social, pour faciliter l'accès et prévenir les échecs d'insertion durable dans le logement.

Renforcer l'information des travailleurs sociaux et des ménages

La mise en œuvre du document individuel de prise en charge (DIPEC) pour les ménages stabilisés à l'hôtel constituera une avancée concrète en 2026. Une réflexion est également engagée pour mieux informer l'ensemble des ménages en lien avec le SIAO (à la rue, en structure ou en logement d'insertion) sur les possibilités d'appui à leur parcours.

Poursuivre la campagne présences longues

Depuis mai 2025, une campagne d'étude de la situation de tous les ménages en présence longue est engagée, dans les structures d'hébergement, les hôtels et les résidences sociales. L'ampleur du travail implique d'y consacrer encore du temps, et cela sera poursuivi en 2026. Des échanges entre les équipes opérationnelles se poursuivent pour étudier chaque situation et identifier d'éventuelles possibilités de réorientation en vue d'une sortie positive. Des réunions associant les directions des organismes qui assurent l'hébergement ou l'accompagnement, de la DRIHL et du SIAO vont être menées pour analyser les grands enjeux qui apparaissent au regard de cette campagne.

Assumer une priorisation contraignante

Le déséquilibre persistant entre l'offre et la demande impose une priorisation constante, exigeante et souvent insatisfaisante, mais inévitable. Le Pôle Habitat continuera de l'exercer sur la base d'éléments précis transmis sur le SI SIAO, en lien étroit avec les services prescripteurs. Ce travail est rendu possible par le fait que chacun des 750 services sociaux portant des demandes auprès du SIAO dispose d'un coordinateur référent au sein du pôle.

Plaider pour une évolution de l'offre

Au-delà de l'insuffisance quantitative, les caractéristiques de l'offre appellent des améliorations qualitatives : davantage de chambres individuelles pour personnes isolées, de places adaptées aux personnes à mobilité réduite, de structures situées à Paris ou dans des communes bien desservies, et une offre mieux adaptée aux personnes aux problématiques multiples. Dans le logement d'insertion, les critères d'accès (notamment pour Solibail, les FJT et les résidences sociales) mériteraient d'être assouplis.



Outils et former
les équipes
et les partenaires

Le pôle métiers et ressources



Le pôle métiers et ressources a en charge la formation, la planification et la gestion RH des agent·es, ainsi que le déploiement des outils métiers. Il est composé de 14 agent·es.

Les temps forts de l'année 2025

Un nouveau parcours de formation pour les écoutant·es du 115

L'année 2025 a été marquée par le déploiement, dès février, d'un nouveau parcours de formation de 18 jours destiné aux écoutant·es sociaux du 115. Il permet d'accompagner progressivement l'intégration des nouveaux professionnel·les en articulant théorie et pratique tout au long de la formation. Ainsi, plusieurs services du SIAO et du Samusocial de

Paris interviennent afin d'enrichir les contenus et l'intégration des agent·es. Parmi les principales évolutions figurent la prise d'appels en autonomie dès la période de formation, l'intégration de temps de travail individuel, ainsi que l'organisation systématique d'immersions auprès de partenaires et de visites de structures. Les outils d'évaluation et de suivi des compétences ont également

été renforcés et harmonisés tout au long du parcours. Cette dynamique facilite la prise de poste et favorise une montée en compétences progressive, avec une présence renforcée des formatrices sur le plateau du 115. Une équipe stable et bien formée constitue un levier direct pour améliorer la qualité de la réponse apportée aux personnes qui appellent le 115.



Au service des équipes et des partenaires, bilan 2025

Former et outiller les professionnel·les

Renforcer les compétences des équipes et des partenaires

En 2025, le SIAO a organisé 110 sessions de formation réunissant 978 participants issus de plus de 50 structures partenaires associatives et institutionnelles du territoire parisien. Ces formations ont mobilisé une grande diversité de professionnel·les du secteur social, médico-social et de l'hébergement : travailleurs·les sociaux·les, assistant·es de service social, conseiller·ères en insertion professionnelle et éducateur·rices spécialisé·es. Ce bilan illustre la dynamique partenariale portée par le SIAO et son rôle de coordination au service de l'accompagnement des personnes en situation de précarité.



	Nombre de sessions 2025	Nombre de participants 2025
Formation Prescripteur SI SIAO (3h)	33	245
Formation Hébergeur SI SIAO (2h30)	10	43
Formation Parc Hébergement/Logement (2h30)	10	98
Formation "Aller vers"	6	112
Séminaire Partenaire (2j)	6	37
Formations internes PH (5j)	11	21
Formations internes 115 (18j)	10	44
Autres formations partenaires	10	220
Webinaires SI SIAO	14	158
Total	110	978



Les formations externes en partenariat avec la Ville de Paris

En 2025, le SIAO a poursuivi le développement d'actions de formation et de sensibilisation à destination de ses partenaires afin de renforcer l'interconnaissance et l'appropriation des dispositifs de veille sociale. Une formation SI SIAO sur mesure dédiée au pilotage des activités a été expérimentée auprès des responsables des équipes d'accueil des **Maisons des solidarités (MDS)** et des **Permanences sociales d'accueil (PSA)**. Trois sessions d'une demi-journée ont été organisées, réunissant près de 50 professionnel·les. Cette formation visait à accompagner les participant·es dans la prise en main du logiciel SI SIAO, avec un focus sur le suivi des demandes d'insertion portées par leurs équipes et sur l'articulation entre les différents SIAO franciliens.

Le SIAO a animé également, en partenariat avec la Ville de Paris, plusieurs actions de sensibilisation au sans-

abrisse auprès de différents partenaires de l'action sociale (**BAPSA, Police municipale, Paris Habitat**). Ces interventions participent au renforcement des liens entre les acteurs de la veille sociale et à l'outillage des professionnel·les en contact avec les personnes sans-abri.

Enfin, pour la troisième année consécutive, le SIAO est intervenu dans le cadre du **Plan d'Urgence Hivernale (PUH)** afin de former les travailleur·ses sociaux volontaires du centre d'hébergement de la Porte de Saint-Cloud. Ces sessions ont été l'occasion d'échanges avec les professionnel·les du Pôle Habitat, afin de favoriser l'interconnaissance entre les équipes et d'anticiper ensemble la phase de réorientation des personnes mises à l'abri à l'issue de la période hivernale.

Renforcer la connaissance du terrain

À travers la mise en place d'actions concrètes favorisant la montée en connaissances et en compétences de ses agent·es, le SIAO a renforcé ses liens avec les différents acteurs de la veille sociale parisienne. En 2025, le SIAO a structuré deux dispositifs complémentaires pour ancrer la culture de terrain au cœur de ses équipes. Les sessions « Parlons de... » ont réuni plus de **100 agent·es** autour d'intervenants partenaires venus présenter leurs dispositifs, leurs publics et leurs modalités d'accompagnement. Ces temps d'échange favorisent l'interconnaissance entre les professionnels du SIAO et les acteurs du territoire parisien. En lien avec le dispositif « Parlons de... », près de **100 immersions** ont été organisées au sein de structures variées (maraudes, espaces de solidarité et d'insertion, accueils de jour, centres d'hébergement) permettant aux agent·es de se confronter directement aux réalités de

terrain et aux pratiques des équipes partenaires. Ces deux dispositifs contribuent directement à la qualité des orientations proposées aux personnes accompagnées, en permettant aux équipes du SIAO de mieux appréhender l'offre disponible et les conditions concrètes d'accueil des usager·es.



Un appui de proximité pour les professionnels et les usager·es

Le SIAO répond quotidiennement aux sollicitations des acteurs utilisant le logiciel SI SIAO (travailleurs.les sociaux.les, hébergeurs.euses, autres SIAO...) ainsi qu'aux demandes des personnes accompagnées sur le territoire.

Les demandes liées au support SI SIAO représentent en moyenne une centaine de sollicitations par jour. Elles font l'objet d'un traitement réactif, avec un objectif de réponse dans la journée, afin de garantir la qualité des données, le bon usage du logiciel et l'harmonisation des pratiques. Ces interventions concernent notamment la fusion de doublons de fiches ménages, la réactivation

de demandes d'insertion ou l'accompagnement des utilisateurs·rices dans leurs démarches sur le logiciel.

Le SIAO assure également le traitement des demandes de certificats d'hébergement des personnes hébergées, avec un objectif de réponse inférieur à 48 heures. Ce suivi contribue à faciliter les démarches administratives des usager·es et à soutenir les partenaires dans leurs missions. Les demandes peuvent notamment être adressées directement par les usager·es via le formulaire disponible sur le site 115.paris.

Au-delà du support technique, le SIAO constitue un point de contact pour des situations relevant de problématiques variées : demandes d'accompagnement, signalements transmis par d'autres SIAO, situations de violences, demandes de rétablissement de liens familiaux. Ces sollicitations sont transmises avec réactivité aux services compétents, garantissant un traitement adapté à chaque situation.

Le SIAO assure également le traitement des demandes de certificats d'hébergement des personnes hébergées, avec un objectif de réponse inférieur à 48 heures.



focus

La thématique migrants-asile

En 2025, plusieurs partenaires sont venus présenter leurs activités en lien avec la thématique migrants-asile : acteurs institutionnels comme la MIPROF ou l'OFPPA ; partenaires prescripteurs comme la CAFDA ou France terre d'asile ; ou professionnel·les du secteur sur le sujet de la souffrance psychosociale du public exilé. Ces interventions ont permis de renforcer les liens entre le SIAO et les acteurs de terrain par une meilleure compréhension des enjeux rencontrés par chacun et pour les agent·es du SIAO de mieux appréhender le besoin des personnes primo-arrivantes, demandeuses d'asile ou bénéficiaires d'une protection internationale.



Moderniser les outils

SI SIAO

En 2025, le SI SIAO, logiciel national piloté par la DIHAL pour traiter l'ensemble des demandes d'hébergement, de mise à l'abri et d'accès au logement adapté, a connu plusieurs évolutions majeures. À Paris, il est au cœur des pratiques de l'ensemble des acteur.rices du secteur, dont le SIAO : toutes les demandes d'hébergement et de logement y sont déposées par les travailleur.euses sociaux.les, la visibilité sur les places disponibles et les orientations y sont centralisées.

Le principal chantier engagé par la DIHAL concerne le déploiement progressif du **nouveau « module offre »**, qui remplace progressivement l'organisation actuelle par un fonctionnement plus souple structuré autour de dispositifs et d'entités. Cette évolution, accompagnée d'une modernisation de l'interface, a nécessité un important travail de reprise des données par les équipes du Support SIAO Paris, avec l'affectation manuelle plus de 15 000 groupes de places. La bascule complète vers ce nouveau fonctionnement est prévue fin 2026. L'année 2025 a également été marquée par l'arrivée de **l'Évaluation Flash**, désormais obligatoire avant toute demande d'hébergement ou de prestation. Cet outil partagé permet de mieux identifier les situations de vulnérabilité à partir de différents critères sociaux et matériels. Le 115 de Paris a commencé à l'utiliser dès la mise à jour du logiciel en décembre 2025.

Le SIAO Paris travaille par ailleurs en lien étroit avec la DIHAL afin de faire remonter les besoins et propositions d'évolution issus du terrain.

Afin d'accompagner ces évolutions, le SIAO Paris poursuit un important travail de formation et d'appui aux utilisateurs parisiens du logiciel, à travers :

- Des guides métiers régulièrement mis à jour,
- des formations gratuites en présentiel,
- des tutoriels vidéo afin de favoriser une bonne appropriation du SI SIAO et d'harmoniser les pratiques.
- Des webinaires « **SI Facile** », organisés chaque mois, permettant aux utilisateur.rices de bénéficier d'une aide technique en direct autour de situations concrètes.

En 2025, **14 webinaires ont été réalisés, comptant plus de 150 participant.es**.

Le SIAO Paris travaille par ailleurs en lien étroit avec la DIHAL afin de faire remonter les besoins et propositions d'évolution issus du terrain. Les demandes portent aussi bien sur l'amélioration des outils de suivi et d'extraction de données que sur des évolutions fonctionnelles facilitant le travail quotidien des professionnel.les et la fluidité des parcours des ménages. Enfin, plusieurs automatisations ont été mises en place en 2025 afin d'améliorer la gestion des données et des demandes. Les **demandes d'insertion** non actualisées passent désormais automatiquement au statut « à mettre à jour » après trois mois d'inactivité, permettant d'éviter l'encombrement des listes d'attente. Le **droit à l'oubli** a également été déployé avec l'archivage automatique des fiches ménages inactives depuis plus de deux ans. Dès sa mise en œuvre, près d'un million de fiches ont été archivées, contribuant à améliorer les performances du logiciel et la gestion des données.

OCS : un outil de suivi des ménages en situation de rue

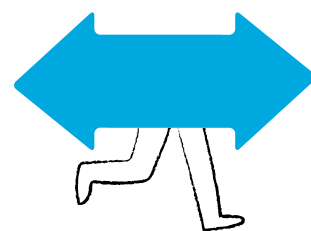
Pour assurer un suivi efficace de la situation sociale des personnes en grande précarité, l'un des défis est la dispersion des informations. C'est ce que va résoudre OCS (Outil de Centralisation des Signalements), une solution logicielle créée spécifiquement pour l'équipe de la CAVS (Coordination des Acteurs de la Veille Sociale) du SIAO Paris.

Avant OCS, le suivi des ménages en grande précarité se faisait exclusivement à travers des échanges entre les acteur.rices de la veille sociale (ex : téléphone, mail...).

Il pouvait y avoir une grande volatilité des données et le changement d'un acteur pouvait engendrer une perte d'information. Grâce à OCS, tous les signalements sur le territoire du SIAO Paris et les suivis des personnes sont concentrés dans un même outil. Le pilotage de cette délicate mission se fait plus simplement, autant pour les extractions de données ou la mise à jour des situations. À terme, OCS sera interfacé avec le SI SIAO, renforçant encore la continuité du suivi des parcours.



Cap sur 2026 : les perspectives du pôle métiers et ressources



Le déploiement du document individuel de prise en charge (DIPEC) auprès des ménages hébergés à l'hôtel constituera l'un des chantiers prioritaires de 2026, dans le cadre du travail collectif mené avec les huit SIAO d'Île-de-France. Ce document constituera un élément central de la prise en charge.

En matière de formation, le SIAO poursuivra la structuration de son offre pédagogique avec la mise en place d'une nouvelle formation destinée aux acteur.rices de la veille sociale, ainsi que le développement d'un catalogue de formations recensant l'offre du territoire à destination des partenaires.

Sur le volet outils, plusieurs évolutions sont prévues : la poursuite de la modernisation des outils, l'accompagnement des évolutions du SI SIAO, le renforcement du suivi des indicateurs d'activité.

Le SIAO Paris prévoit également la mise en place d'un serveur vocal interactif sur la ligne du 115 permettant de mieux informer les usager-es et de fournir une ligne dédiée aux personnes hébergées à l'hôtel, ainsi que prévu dans le cadre régional d'intervention.

Les données traitées par le SIAO
Paris sont répertoriées et analysées
dans le cadre d'un suivi d'activité
et d'observation sociale.

Observation sociale

Le SIAO porte une mission légale d'observation sociale. À Paris, cela se traduit à la fois par une mise en visibilité des données d'activité du SIAO à travers les rapports d'activité et les baromètres, et par la contribution à des enquêtes poussées en collaboration avec l'observatoire du Samusocial de Paris. L'objectif : remonter les besoins des personnes à la rue et hébergées, identifier les vulnérabilités et facteurs qui freinent la sortie de rue et les parcours vers le logement, et préconiser des évolutions des politiques publiques.

Enquête 115 post-NDLS : des publics à la rue mais invisibles, un état de santé préoccupant

En lien avec l'Observatoire du Samusocial de Paris, le SIAO a reconduit pour la cinquième année l'enquête auprès des usagers du 115 au lendemain de la Nuit De La Solidarité du jeudi 23 janvier 2025. Cette opération a pour but de compléter les données issues du décompte de la Ville de Paris, et ainsi d'avoir une vision élargie des publics de la veille sociale de la capitale. Les écoutant-es ont alors recueilli, le vendredi 24 janvier, les réponses de 178 ménages via un questionnaire adressé aux personnes ayant joint le 115, représentant un total de 399 personnes. L'effectif est en retrait par rapport à l'année précédente (285 questionnaires), en raison d'un moindre nombre d'écoutant-es présents ce jour-là.

Un public différent de celui rencontré la nuit en rue

Comme les années antérieures l'ont déjà montré, la NDLS capte un certain type de public en rue, qui n'est pas celui qui contacte le numéro d'urgence : seulement 5 % des personnes rencontrées par les bénévoles sont « en famille », c'est-à-dire un ou des adultes accompagnés de mineurs, alors que ce public constitue 69 % des personnes ayant contacté le 115 le lendemain du décompte parisien. On note également une différence par sexe : 14 % de femmes rencontrées en rue la nuit, contre 54 % ayant appelé le 115. Pour éclairer cette quasi-inversion des parts de chaque public, le questionnaire élaboré par l'Observatoire interroge sur le lieu où les personnes ont passé la nuit la veille (donc pendant la NDLS) et les résultats montrent que 71 % de celles-ci étaient bien dans Paris intra-muros, 25 % en petite ou grande couronne et 4 % hors



d'Île-de-France. Parmi celles ayant passé la nuit dans la capitale, 7 sur 10 étaient présentes sur un lieu couvert par le décompte et seulement 6 % de ces dernières ont déclaré avoir rencontré les équipes de bénévoles. Ces données renforcent donc l'intérêt qu'il y a à maintenir l'enquête du 115 pour améliorer la connaissance des publics, notamment ceux en demande d'hébergement d'urgence, puisque sur les 178 ménages enquêtés ce sont 90 % qui appelaient pour cette raison en priorité. C'est également dans cette optique que depuis deux ans le questionnaire comporte également un ou deux thèmes choisis en fonction des besoins de connaissance du service. Cette année c'est le thème de la santé au sens large qui a été intégré : état de santé général, recours aux soins et situation alimentaire.

Un état de santé dégradé et un accès aux soins limité

Les écoutant-es ont demandé à la personne répondante comment elle évaluait son état de santé et 41 % d'entre elles ont répondu mauvais ou très mauvais, ce qui est particulièrement préoccupant en regard des 9 % de la population française adulte rapportant cette réponse en 2024 dans une enquête européenne utilisant le même questionnaire. De plus, 36 % des appelants en famille ou en couple ont fait état d'un mauvais état de santé pour un autre membre du ménage, ce qui porte à plus d'une personne sur deux en famille déclarant un état de santé dégradé. Par ailleurs 25 % des personnes appelantes déclarent souffrir d'une maladie chronique, tandis que pour le public en famille, cela concerne au moins un membre de 32 % des ménages. En regard de cette situation générale dégradée, l'accès et le recours aux soins présentent des tendances contrastées : si près de sept personnes sur dix déclarent avoir une couverture médicale, les personnes en famille sont 75 % à en déclarer une pour seulement 63 % de personnes seules. Parmi les 70 % de personnes

couvertes, 44 % d'entre-elles déclarent l'Aide Médicale d'Etat (AME), 25 % la sécurité sociale et 10 % sont en cours de demande. Le fait d'avoir une couverture médicale varie également selon la durée de contact des personnes avec le 115 : 90 % de celles qui appellent le 115 depuis un an ou plus déclarent une couverture et 70 % de celles en contact depuis moins d'un an. Et parmi ces dernières, celles en contact depuis moins de trois mois sont 57 % à en déclarer une, pour 80 % de celles qui appellent le 115 depuis une période de trois à six mois. De plus, sur les personnes enquêtées, seules 10 % déclarent avoir dû renoncer à des soins lors des douze derniers mois, même si parmi celles ayant dû renoncer, la part des personnes atteintes d'une maladie chronique est plus élevée (22 % contre 7 %). Ces différences mettent en lumière le travail d'orientation fait par les écoutant-es, qui permet aux usager-es d'accéder à leurs droits en matière de couverture et de connaître les lieux auxquels ils peuvent recourir pour se soigner.

Une situation alimentaire précaire

La situation est moins encourageante concernant la situation alimentaire : à partir de trois questions sur les difficultés rencontrées pour se nourrir au cours du dernier mois écoulé, un indice synthétique de faim montre que 46 % des personnes sont en situation de « pas ou peu de faim », mais que 19 % sont en état de « faim sévère » et 17 % en état de « faim modérée », ce qui indique que plus d'une personne sur trois ne mange pas à sa faim. En dépit des orientations faites par les écoutant-es vers les différents types d'aide alimentaire, en tenant compte au mieux des contraintes des usager-es, près de quatre personnes sur 10 ont déclaré avoir manqué de nourriture par manque de ressources et près d'un quart ont déjà passé 24h sans manger. La problématique de l'accès à une alimentation suffisante et adaptée reste donc à traiter.



Enquête Hebtiers : premiers résultats de l'enquête quantitative approfondie

En cours depuis 2023, Hebtiers est un projet multipartenarial mené à l'échelle francilienne, porté par l'Observatoire du Samusocial de Paris en collaboration avec le pôle statistiques du SIAO. Il poursuit les trois objectifs principaux suivants :

- Évaluer l'ampleur du recours à l'hébergement chez des tiers parmi les populations usagères de services d'aide,
- Montrer l'intrication entre l'hébergement d'urgence et l'hébergement chez des tiers, mettre en lumière leurs temporalités,
- Décrire les conditions d'hébergement chez les tiers.



Retrouvez ce rapport sur le site du Samusocial de Paris à l'onglet Observatoire



Ce rapport est l'aboutissement des deux premières phases du projet : il présente les premiers résultats de l'enquête quantitative approfondie dont le terrain a été mené de septembre 2024 à mars 2025 dans des accueils de jour

franciliens. Une troisième phase se poursuit avec une exploitation plus fine par thèmes d'intérêt afin de diffuser plus largement les résultats originaux de ce travail novateur. Sa rigueur méthodologique a d'ailleurs été saluée par des spécialistes de la recherche sur les populations difficiles à enquêter. Ce projet a été lauréat de l'appel à projets de recherche 2022/2023 « Grande pauvreté— comment l'éviter, comment en sortir ? » de la Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale, qui en est le financeur extérieur principal. Il est le résultat d'un travail partenarial, auquel était associée la Fondation pour le Logement des Défavorisés, qui a également soutenu financièrement le projet.

Les préconisations sont le produit d'une position singulière. Le SIAO

Paris n'est ni un opérateur de terrain, ni un décideur institutionnel : il est l'interface entre les deux. À ce titre, il dispose d'une vision à la fois quantitative et qualitative du système, celle que ses propres données d'activité produisent, mais aussi celle que lui remontent chaque jour les professionnels de terrain et les partenaires institutionnels avec lesquels il travaille en continu.

Préconisations

Éléments de plaidoyer

Les préconisations qui suivent s'appuient sur les constats et contributions du secteur, recueillis dans le cadre des espaces partenariaux, séminaires, groupes de travail et instances de coordination animés par le SIAO. Elles reflètent ce que les professionnels observent quotidiennement sur le terrain, ce que les données du SIAO objectivent, et ce que les échanges partenariaux ont permis de formaliser collectivement. L'année 2025 confirme l'existence d'une tension structurelle durable du dispositif d'hébergement et de veille sociale. Cette situation ne relève plus de phénomènes conjoncturels, mais d'un déséquilibre installé entre l'intensité de la demande et les capacités d'accueil disponibles.

Dans ce contexte, le SIAO assure une fonction de régulation centrale, permettant d'organiser l'accès au dispositif et de prioriser les situations les plus vulnérables. Cette régulation constitue aujourd'hui un levier indispensable de pilotage et d'équité. Pour autant, les difficultés observées, notamment en matière d'accessibilité du 115, doivent être analysées à l'aune de cette contrainte structurelle. Elles traduisent avant tout la tension persistante sur les capacités d'orientation, plus qu'un enjeu d'organisation des équipes pleinement mobilisées. Si l'amélioration continue des organisations et des pratiques demeure nécessaire, elle ne peut à elle seule compenser un déséquilibre structurel entre la demande et les solutions effectivement disponibles.

Les évolutions engagées ces dernières années ont permis d'adapter les modalités de réponse, de renforcer la coordination des acteurs et d'optimiser les pratiques de régulation. Elles trouvent toutefois aujourd'hui leurs limites dans un contexte de saturation durable.

Dès lors, les perspectives d'amélioration appellent une approche systémique. Elles impliquent en premier lieu de réorienter résolument la stratégie vers l'accès au logement, seul horizon durable pour les personnes accompagnées et pour la soutenabilité du système. Elles supposent également de fluidifier les parcours à chaque étape, d'adapter les réponses aux besoins des publics les plus vulnérables, de soigner la transition souvent négligée que représente le passage à l'autonomie résidentielle, et de consolider les fonctions d'observation et de régulation qui permettent au secteur de piloter collectivement son action.

La qualité de la régulation ne peut durablement se substituer à l'adéquation entre les besoins et les moyens mobilisés. Mais le renforcement des moyens, sans architecture cohérente des parcours, ne résoudra pas davantage ce que les données et les acteurs de terrain décrivent depuis plusieurs années.



Axe 1

De la gestion de l'urgence à la construction de parcours : l'accès au logement comme priorité structurelle

Si l'adaptation des capacités d'hébergement demeure nécessaire pour répondre aux besoins immédiats et garantir l'inconditionnalité de l'accueil, elle ne peut constituer à elle seule une réponse durable à la saturation du dispositif. Ce constat, que les données du SIAO confirment année après année, appelle une réorientation claire de la stratégie : **l'objectif n'est pas de gérer un stock de personnes hébergées, mais de construire des trajectoires vers le logement**. Chaque place d'hébergement n'a de sens que si elle constitue une étape effective et non un point d'arrivée dans un parcours résidentiel. L'enjeu principal ne réside pas dans le volume des places disponibles, mais dans leur capacité à favoriser des parcours débouchant sur des sorties durables. Sans renforcement des solutions d'aval, le risque est celui d'une embolie progressive : des dispositifs qui se remplissent sans pouvoir se vider, alimentant la saturation qu'ils étaient censés résoudre. L'accès au logement social constitue le levier central. Or les obstacles sont documentés : objectifs légaux de relogement insuffisamment respectés, gestion encore trop cloisonnée des contingents État et Ville, lenteur des circuits DALO et ARPP pour les ménages en présence longue. La campagne présences longues en cours révèle que pour une part significative des ménages en hébergement depuis plusieurs années, les prérequis d'accès au logement social sont réunis : c'est la mobilisation effective des outils et des acteurs qui fait défaut. Une gestion régionale des contingents,

expérimentée fin 2024 avec la DRIHL Île-de-France, constitue un levier structurant à amplifier. Pour les ménages qui ne sont pas encore éligibles au logement social ou pour lesquels une étape intermédiaire est nécessaire, le logement adapté (intermédiation locative, résidences sociales, pensions de famille) offre des solutions encore trop peu mobilisées. L'assouplissement des critères d'accès au logement adapté et particulièrement à Solibail, la lutte contre les refus abusifs de candidature, et le renforcement du lien avec les prescripteurs constituent des leviers concrets à activer sans délai. Enfin, pour les ménages dont les obstacles à la sortie sont de nature administrative, l'accès aux préfectures, et la régularisation, restent des préalables incontournables. Les parcours de présence longue montrent que cette dimension est souvent la clé de voûte manquante : sans perspectives de régularisation, ni l'accompagnement social ni l'orientation vers le logement ne peuvent produire d'effets durables. Cette réorientation stratégique implique que chaque décision (ouverture de place, convention d'opérateur, protocole d'orientation) intègre dès le départ la question de la sortie. Elle implique aussi que les acteurs du secteur (travailleurs sociaux, opérateurs, partenaires institutionnels) soient outillés et soutenus pour travailler dans cette logique de trajectoire, et pas seulement dans une logique de mise à l'abri.

Axe 2

Adapter les dispositifs aux publics les plus vulnérables : une approche systémique, du repérage au logement durable

Pour les publics dits spécifiques : personnes en grande marginalité, sortants d'institutions, femmes enceintes ou sortantes de maternité, victimes de violences, une réponse efficace ne peut pas se réduire à l'orientation vers une place disponible. Elle suppose de penser l'ensemble du parcours comme un continuum, du repérage initial jusqu'à la stabilisation durable dans le logement, en intégrant à chaque étape les besoins de santé, d'accès aux droits, d'accompagnement social et de sécurité. Cette approche systémique implique plusieurs choses en pratique. D'abord, que le repérage soit lui-même outillé et coordonné : les personnes les plus vulnérables sont souvent celles qui sollicitent le moins les dispositifs classiques. Les évaluations flash en cours de préfiguration, le développement de maraudes interdisciplinaires associant travailleurs sociaux, infirmiers et psychologues, et le renforcement de la mission évaluation du 115 constituent des leviers

complémentaires pour identifier et entrer en contact avec ces publics, notamment là où la rue classique ne les rend pas visibles. Ensuite, que l'évaluation sociale soit conçue non comme une étape administrative d'entrée dans le dispositif, mais comme le point de départ d'une lecture globale de la situation incluant les besoins de santé, la situation administrative, les violences subies, les ruptures antérieures. C'est à cette condition que les orientations peuvent être réellement adaptées, et non être le simple reflet des capacités disponibles. Enfin, que les dispositifs médico-sociaux (LHSS, LAM, ACT, FAM, MAS, résidences autonomie, EHPAD...) soient accessibles à ces publics en temps utile. La solvabilisation des orientations, les articulations avec l'ARS et les structures sanitaires, et la désignation de référents de parcours pour les situations multi-institutionnelles constituent des chantiers à avancer concrètement en 2026.

Axe 3

Soigner les transitions : l'accès au logement comme événement à accompagner

Cet axe formule quelque chose que les pratiques de terrain rendent visibles mais que les rapports institutionnels nomment rarement explicitement. L'accès au logement n'est pas, pour les ménages accompagnés, un événement neutre. Pour une personne hébergée en hôtel depuis quatre ans, pour une famille dont la vie quotidienne s'est organisée autour d'un dispositif collectif, pour une personne dont l'autonomie résidentielle a été longtemps prise en charge par d'autres, accéder à un logement représente une rupture souvent soudaine, parfois dans un lieu non choisi, toujours dans des délais qui laissent peu de place à la préparation.

Le système tend à traiter cette transition comme une réussite en soi : la sortie vers le logement clôt le parcours dans les indicateurs. Mais sur le terrain, les travailleurs sociaux et les opérateurs savent que c'est souvent à ce moment-là que les fragilités se révèlent le plus fortement et que l'absence d'accompagnement dans les premiers mois peut conduire à des ruptures qui renvoient les ménages vers les dispositifs d'urgence.

Cela appelle plusieurs évolutions concrètes. Les mesures d'accompagnement ne doivent pas s'arrêter à l'entrée dans le logement : elles doivent s'intensifier à ce moment et se poursuivre dans la durée nécessaire à la stabilisation réelle. L'ASLL et l'AVDL doivent pouvoir être mobilisés plus souplesment, avec des critères d'accès adaptés et des délais de déclenchement compatibles avec les temporalités des orientations.

La préparation en amont de l'accès au logement est également un enjeu à part entière. Cela suppose que les travailleurs sociaux référents, les opérateurs et le SIAO travaillent ensemble sur ce que représente concrètement le passage à l'autonomie pour chaque ménage et pas seulement sur les critères administratifs d'éligibilité. La localisation du logement proposé, les réseaux de proximité mobilisables, les besoins spécifiques liés à l'histoire du ménage : autant de dimensions qui conditionnent la réussite d'une transition et qui ne peuvent être réduites à une case cochée dans un dossier. Penser les parcours de la rue au logement, c'est donc à la fois une question de places disponibles à chaque étape, et une question d'attention portée aux passages entre ces étapes. Ces transitions sont rarement visibles dans les données. Elles sont pourtant au cœur de ce que font chaque jour les professionnels du secteur et de ce qui détermine si une orientation vers le logement devient une stabilisation durable ou un risque de retour à la case départ.

La campagne présence longue est une opportunité pertinente pour tester des actions concrètes de mise en oeuvre des leviers préconisés de longue date par le SIAO. Ce projet pourra aussi trouver des appuis dans les cadres nationaux qui émergent depuis 2 ans, intégrant l'accès au logement comme un objectif formalisé par l'Etat à ses administrations et aux SIAO.

Le SIAO Paris préconise de :

- **Prioriser l'accès au logement** comme levier central de sortie de l'hébergement et de soutenabilité du dispositif.
- **Accélérer le relogement des ménages en présence longue**, en mobilisant plus fortement les contingents État, Ville et bailleurs.
- **Renforcer le recours au logement adapté**, notamment Solibail, l'intermédiation locative, les résidences sociales et les pensions de famille.
- **Lever les freins d'accès aux dispositifs existants**, en travaillant sur les refus de candidature, les critères d'accès et l'accompagnement des prescripteurs.
- **Mieux articuler hébergement, logement et régularisation administrative**, lorsque l'absence de statut stable bloque durablement les parcours.
- **Conditionner toute nouvelle capacité d'hébergement à une stratégie de sortie**, afin d'éviter l'installation de parcours sans perspective résidentielle.





focus

La mise en œuvre de la convention APHP-SSP au SIAO Paris

Renouvelée en janvier 2025 pour cinq ans, la convention partenariale entre l'APHP et le Samusocial de Paris a permis de fixer de nouveaux objectifs stratégiques et opérationnels pour les deux parties. Pour le SIAO Paris, sa mise en œuvre s'est traduite en 2025 par :

- Une coordination institutionnelle renforcée : participation à 11 copils précarité (hôpitaux Bichat et Lariboisière), rédaction de bilans intermédiaires retraçant les actions des équipes du SIAO, et 8 à 10 visites dans les hôpitaux de l'APHP (Tenon, Pitié, Pitié, Bichat, St-Antoine) aux côtés de la Direction médicale.
- Un lien opérationnel quotidien avec les équipes hospitalières : plus de 100 sollicitations mensuelles en moyenne entre assistantes sociales des hôpitaux et coordinateurs.trices référent.es du SIAO, et une articulation avec les maisons des femmes de la Pitié et de l'Hôtel-Dieu pour la mise en sécurité et l'accompagnement des femmes victimes de violences.
- Des outils de sensibilisation et de coordination : diffusion d'un document de communication présentant le SIAO aux services de l'APHP, organisation de webinaires pour le personnel de l'APHP (missions des pôles, critères de priorisation et disponibilités du 115, parc habitat, prise en main du SI-SIAO), et élaboration, avec les urgences de Bichat, d'un protocole expérimental d'articulation et de coordination autour de la présence des personnes sans-abri dans le service des urgences. Ce document vise à expérimenter des modalités de repérage, d'identification et d'évaluation de ces personnes, en lien avec les équipes hospitalières.

Ces quatre axes ne sont pas indépendants : le logement, le droit au séjour, l'attention aux publics vulnérables et la santé forment les maillons d'une même chaîne, celle qui mène de la rue à une vie stabilisée. C'est en les traitant ensemble que le secteur pourra construire des parcours réellement durables.

Perspectives

L'année 2025 a permis au SIAO Paris de franchir des étapes décisives : des dynamiques ont été enclenchées, des outils ont été construits, des alliances ont été renforcées. 2026 s'ouvre avec une ambition claire, non pas repartir de zéro, mais capitaliser sur ces acquis pour aller plus loin, plus solidement, au bénéfice des personnes accompagnées.

Cette année revêt par ailleurs une dimension institutionnelle particulière : les élections municipales installent une nouvelle mandature qui engage sa réflexion sur ses grandes orientations en matière de politique sociale. Le SIAO Paris contribuera activement à cette réflexion, en apportant son expertise du terrain, sa connaissance des besoins et sa vision d'une coordination efficace au service des personnes les plus vulnérables.

Trois priorités structurent cette trajectoire

1 Structurer les cadres et sécuriser les parcours

Le travail engagé doit désormais trouver sa pleine traduction opérationnelle avec des rythmes différenciés selon les chantiers. Certains protocoles entrent dans une phase de déploiement effectif et mesurable : c'est notamment le cas des dispositifs relatifs aux femmes enceintes et aux femmes sortant de maternité, ainsi qu'aux personnes sous-main de justice, pour lesquels 2026 permettra de mesurer les premiers impacts concrets sur les parcours.

D'autres chantiers, non moins essentiels, s'inscrivent dans un temps de concertation et de formalisation : les cadres communs relatifs aux femmes victimes de violences et aux publics dits grands marginaux feront l'objet en 2026 d'un travail approfondi de protocolisation, associant l'ensemble des acteurs concernés pour poser des repères partagés et durables.

La campagne présences longues sera quant à elle poursuivie et amplifiée, avec l'objectif de rendre durablement plus fluides les parcours des personnes hébergées depuis le plus longtemps, en faisant de l'accès au logement pérenne un axe prioritaire de cette démarche, en lien renforcé avec les réservataires et bailleurs sociaux et dans la continuité des expérimentations menées avec les autres SIAO d'Île-de-France.

En matière d'information et d'accompagnement, 2026 verra le déploiement effectif du document d'information destiné aux ménages hébergés à l'hôtel, afin de garantir à chacun.e une connaissance claire de ses droits et des perspectives qui s'offrent à lui.elle. Ce travail s'accompagnera d'un renforcement de l'accompagnement social via les dispositifs PASH et MDS, pour que la mise à l'abri ne soit jamais une fin en soi mais le point de départ d'un parcours vers la stabilisation.

Enfin, la mission d'évaluation du 115, montée en charge progressivement en 2025, devra poursuivre sa consolidation : stabilisation des effectifs, élargissement des publics concernés, articulation renforcée avec le Pôle Habitat pour que les évaluations produites se traduisent en orientations adaptées.

2 Renforcer les outils de coordination et d'évaluation

Mieux coordonner, c'est d'abord mieux connaître. En 2026, le SIAO Paris s'attachera à déployer les évaluations flash comme outil partagé entre les acteurs de la veille sociale, afin de disposer d'une lecture plus fine et plus réactive des situations individuelles. Ce travail d'évaluation sera complété par un effort soutenu sur la connaissance de l'offre : cartographie actualisée des dispositifs, répertoire des partenaires accessible à l'ensemble des acteurs. Ces outils sont avant tout des leviers au service de la coordination, permettant de la rendre plus fluide, plus équitable et plus efficiente. La structuration des pratiques de coordination, engagée à travers la démarche de préfiguration, se poursuivra avec l'ambition de faire converger les pratiques autour de repères communs.

L'observation sociale constituera un levier essentiel de ce pilotage renforcé. Les premiers résultats de l'enquête Hebtiers et les enseignements issus de la qualification des appels au 115 commencent à éclairer des réalités jusqu'ici peu documentées : le recours à l'hébergement chez des tiers, les orientations effectives au-delà de la mise à l'abri, les besoins non couverts. En 2026, il s'agira de faire vivre ces données : les intégrer aux diagnostics territoriaux, les partager avec les partenaires, les mobiliser pour argumenter et orienter les décisions de pilotage.



3 Consolider les partenariats avec le droit commun

L'un des enjeux majeurs identifiés en 2025 réside dans les passerelles entre les dispositifs d'urgence et les structures de droit commun. En 2026, le SIAO Paris s'engagera résolument dans le renforcement de ses liens avec l'OFII, la CAF et la CPAM, pour que les droits des personnes hébergées puissent être ouverts, maintenus et activés sans rupture de parcours. Il s'agit de construire des articulations plus souples, plus opérationnelles, qui fassent du droit commun un horizon réel et accessible.

Cette ambition s'étend également au champ de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Le SIAO Paris développera ses articulations avec les acteurs de ce secteur : France Travail, missions locales, structures d'insertion par l'activité économique afin que l'accompagnement des personnes hébergées intègre pleinement la dimension de l'autonomie économique comme levier de sortie durable de la précarité.

Au-delà de ces priorités opérationnelles, les évolutions profondes de ces dernières années dans les cadres institutionnels, les pratiques professionnelles et l'organisation même du SIAO **appellent à engager une réflexion d'ensemble sur notre projet de service.**

Ce travail de refondation, prévu en 2026, permettra d'actualiser notre cadre de référence commun à la lumière de ce que nous sommes devenus et de ce que nous voulons être. Fidèle à la démarche engagée lors de l'élaboration du projet de service du SIAO unique en 2019, cette démarche sera conduite de façon participative, en associant nos partenaires et les personnes accompagnées : leur regard est indispensable pour que le projet de service soit ancré dans les réalités du terrain et au service de celles et ceux pour qui nous agissons.

Enfin, le SIAO Paris continuera à **contribuer activement aux travaux nationaux pilotés par la DIHAL, notamment sur les évolutions du SI SIAO.** Cette contribution nationale est aussi une responsabilité locale : faire remonter les besoins du terrain, faire entendre la réalité parisienne dans la construction des outils partagés, et peser pour que les évolutions du système d'information servent réellement celles et ceux qui l'utilisent au quotidien. Dans ce contexte de transformation continue des pratiques et des outils, **l'engagement en matière de formation demeure essentiel** pour que chaque évolution du système soit effectivement appropriée et ne creuse pas d'écart entre les attendus institutionnels et les capacités réelles des équipes.



Ces ambitions ne pourront se concrétiser sans l'engagement quotidien des équipes de veille sociale, des travailleurs sociaux et des agents SIAO, confrontés à une intensité croissante des situations. Leur formation et leur accompagnement resteront en 2026 une priorité du SIAO Paris, condition de la qualité et de la continuité de son action, au service de parcours accompagnés toujours plus lisibles, plus dignes et plus soutenus pour les personnes que nous accompagnons.

Glossaire

ACT	Appartements de Coordination Thérapeutique	EMEOS	Équipe mobile d'évaluation et d'orientation sanitaire
ADJ	Accueil de jour	EMIS	Équipe mobile d'intervention sociale
AHI	Accueil, hébergement, insertion	EMSP	Équipe mobile de soins palliatifs
ALUR (loi)	Accès au logement et un urbanisme rénové	EPS	Établissement public de santé
AP-HP	Assistance publique – Hôpitaux de Paris	ES	Ecoutant-e Social-e
APTM	Association pour l'accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles	ESI	Espace solidarité insertion
APUR	Agence parisienne d'urbanisme	FAS	Fédération des acteurs de la solidarité
ARPP	Accord pour le relogement des publics prioritaires	FJT	Foyer jeunes travailleurs
ARS	Agence régionale de santé	GCSMS	Groupement de coopération sociale ou médico-sociale
ASE	Aide sociale à l'enfance	GIP HIS	Groupement d'intérêt public habitat et interventions sociales
ASLL	Accompagnement social lié au logement	GPIS	Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance
AVDL	Accompagnement vers et dans le logement	HAFB	Halte aide aux femmes battues
BSPP	Brigade de sapeurs-pompiers de Paris	LHSS	Lits halte soins santé
CAARUD	Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues	MEO	Maraudes d'évaluation et d'orientation
CADA	Commission d'accès aux documents administratifs	MIE	Mission insertion par l'emploi
CAFDA	Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile	NDLS	Nuit de la solidarité
CASP	Centre d'action sociale protestant	OCS	Outil de centralisation des signalements
CASVP	Centre d'action sociale de la ville de Paris	ODM	Ordre de Malte
CAVS	Coordination des acteurs de la veille sociale	OMA	Observatoire des métiers de l'accompagnement
CDI	Centre d'aide intermédiaire	PASS	Permanence d'accès aux soins de santé
CDM	Coordination des maraudes	PASH	Plateformes départementales d'accompagnement des ménages à l'hôtel
CEJ-JR	Contrat engagement jeunes - jeunes en rupture	PHRH	Pôle d'hébergement et de réservation hôtelière
CHS	Centre d'hébergement et de stabilisation	PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	PMI	Protection maternelle et infantile de Paris
CHU	Centre d'hébergement d'urgence	PSA	Permanences sociales d'accueil
CMP	Centre médico-psychologique	PU DALO	Prioritaires urgentes au droit au logement opposable
CSE	Couple sans enfant	RGPD	Règlement général sur la protection des données
CPOM	Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens	RSJA	Résidences sociales jeunes actifs
CSAPA	Centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie	SAMSAH	Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
DALO	Droit au logement opposable	SAVS	Services d'accompagnement à la vie sociale
DASES	Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé	SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités	SI SIAO	Service d'information du service intégré d'accueil et d'orientation
DDFE	Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité	SYPLO	Système priorité logement
DDP	Demande de priorité	UASA	Unité d'accompagnement des sortants d'asile
DELTA	Pôle de réservation hôtelière (ex PHRH)	URHAJ	Union régionale pour l'habitat des jeunes
DIHAL	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement	VVC	Victime de violence conjugale
DLS	Demande de logement social		
DNA	Dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile		
DNP	Demande non pourvue (au 115)		
DP	Demande pourvue		
DPE	Direction de la propreté et de l'eau		
DPMP	Direction de la police municipale et de la prévention		
DRIHL	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement		
DSOL	Direction des solidarités		
EMA	Équipe mobile d'aide		

DIRECTRICES DE LA PUBLICATION : Sabrina BOULEFRAD, Directrice du SIAO Paris, Vanessa BENOIT, Directrice générale du Samusocial de Paris • **RÉDACTRICE EN CHEF** : Karine LEBIHAN
 • **CONCEPTION EDITORIALE** : Valentin SOMM, Leslie TCHOUAGA
 • **CONCEPTION DE LA CHARTE GRAPHIQUE** : belleville.eu
 • **DIRECTION ARTISTIQUE** : Bruno FRANCESCHINI
 • **IMPRESSION** : PASSION GRAPHIC • **CRÉDITS PHOTOS** : Guy DELBOS, Virginie DE GALZAIN, Cha GONZALEZ, Fanny GUENDE, Hugo LEBRUN, Olga PRUDHOMME, Matthieu ROSIER



The image shows a woman from behind, wearing a blue jacket with a white rectangular patch on the back. The patch contains the text 'samusocial' in blue lowercase letters and 'de Paris' in black lowercase letters. She has long brown hair tied in a ponytail with a red hair tie. She is standing next to a man who is wearing a brown baseball cap with a white 'NY' logo and a green jacket. He is looking at her and has his hand raised near his face. The background is a blurred city street with other people and buildings.

samusocial
de Paris

SIAO
service intégré d'accueil
et d'orientation
samusocialParis